

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Présent-e-s

Bureau :	CLERC	Tobias	DC-VL	Président
	DE KONING	Philippus	LR	1 ^{er} vice-président
	BILLET	Isabelle	MCG	2 ^e vice-présidente
	SANCHEZ	Francisco	PS	1 ^{er} secrétaire
	BOCCARD	Damien	Ve	2 ^e secrétaire
	NOBS	Cyril	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Yolande	DC-VL	
	BROCARD	Eric	S	
	BUCHER	Denis	Ve	
	BUSSET	Jean-Bernard	DC-VL	
	DEIANA	Ivan	DC-VL	
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL	
	EDINGER W.	Anna	LR	
	FERATI	Bektesh	HP	
	FONTANINI	Marco	S	
	FREHNER	Antoine	LR	
	HAGMANN	André	LR	
	HALIMI	Hysri	S	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HEINIGER	Claire	Ve	
	HILLEMANN	Hartmut	S	
	ISWALA	Placide	S	
	KINDU	Trésor	S	
	LOUREIRO	Daniel	HP	
	MURCIANO	Claudine	HP	
	OSMANI	Alban	MCG	
	RHEINER	Fabrice	MCG	
	SCHWEIZER	Adriana	HP	
	TRIPPEL	Martin	HP	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	UM	Esther	Ve	[arrivée à 18h36]
	WRZOSOWSKI	Gregor	LR	

Excusés :

BARONA GARCES	Elisa	S
GAETANINO	Marco	HP

Assistent à la séance

CORNUZ	Eric	HP	Maire [arrivée à 19h30]
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	HP	Conseillère administrative

<i>MCG</i>	<i>Mouvement des citoyens genevois</i>	<i>PS</i>	<i>Parti socialiste</i>
<i>DC-VL</i>	<i>Parti démocrate-chrétien et Verts libéraux</i>		
<i>UDC</i>	<i>Union démocratique du centre</i>	<i>Ve</i>	<i>Les Verts de Meyrin-Cointrin</i>
<i>PLR</i>	<i>Parti libéral-radical</i>	<i>HP</i>	<i>Hors parti</i>

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2025.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Rapport de transmission du Conseil municipal de la législature 2020-2025 (T. Clerc)
6. Rapport de la commission administration générale portant sur les pétitions n° 2024-08 et 2024-09, ainsi que sur la résolution n° 2024-06, relatives à la fermeture d'offices postaux à Meyrin. (H. Halimi, S).
7. Délibération n° 2025-11 relative à la prolongation du droit de superficie distinct et permanent en faveur de la Société coopérative Ecole d'équitation de Meyrin sur la parcelle communale n° 12'481 (DDP 12'888) jusqu'en 2034, et ceci faisant suite à l'acceptation par la population de l'initiative communale «Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin ».
8. Délibération n° 2025-17 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2024 de la Fondation Nouveau Meyrin.
9. Délibération n° 2024-25c relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 8'940'000.-** destiné à la requalification de l'avenue de Vaudagne et de la rue des Vernes. **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (M. Amato, Ve).
10. Délibération n° 2025-06a relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 180'000.- destiné à la réalisation d'une étude programmatique pour la rénovation du Centre sportif des Vergers. **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (P. Iswala, S).

11. Délibération n° 2025-07a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 2'940'000.-** en vue de la rénovation et de l'agrandissement de l'école des Champs-Fréchets. **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (J.-B. Busset, DCVL).
12. Délibération n° 2025-12a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024. **Rapport de la commission des finances** (E. Hartmann, Ve).
13. Délibération n° 2025-13a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir. **Rapport de la commission des finances** (E. Hartmann, Ve).
14. Délibération n° 2025-15a relative au transfert des parcelles n° 10054 et n° 11283, du patrimoine administratif au patrimoine financier. **Rapport de la commission des finances** (E. Hartmann, Ve).
15. Résolution n° 2025-02 présenté par M. Martin Trippel, hors parti, Mme Adriana Schweizer, hors parti, M. Tobias Clerc, au nom du PDC-VL, M. Francisco Sanchez, au nom des Socialistes, M. Denis Bucher, au nom des Verts, Mme Isabelle Billet, au nom du MCG, et M. Cyril Nobs, au nom de l'UDC, demandant un PDCom mobilité à Meyrin pour connaître la situation actuelle de l'ensemble des moyens de mobilité et pouvoir déterminer les infrastructures et services publics futurs adaptés aux besoins de la population, de l'économie et aux impératifs climatiques.
16. Motion n° 2025-05 présentée par Esther Um, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, Marco Fontanini, au nom du groupe Socialistes de Meyrin-Cointrin, demandant la révision du règlement des piscines municipales dans une perspective d'inclusion, de santé et de sport pour toutes et tous.
17. Motion n° 2025-06 présentée par Jenny Bettancourt, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin demandant une analyse-évaluation des zones 20-30 km/h sur tout le territoire meyrinois.
18. Rapport de la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité pour les années 2022, 2023 et 2024. (D. Bucher, Ve).
19. Rapport de la déléguée du Conseil municipal au Comité de la Maison Vaudagne pour les années 2023 et 2024. (C. Murciano, HP).
20. Rapport de la visite à SOS Méditerranée par la délégation de la commission de coopération et solidarité internationales. (P. De Koning, LR).
21. Annonces de projets.
22. Propositions individuelles.
23. Questions.

* * *

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2025.**

M. Clerc soumet au vote l'approbation du procès-verbal, qui est accepté par 26 oui et 2 abstentions.

* * *

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal.**

a) **Rapport de la commission de liaison du 5 mai 2025** (lecture M. Clerc)

La séance s'est tenu en présence de M. Jean-Marc Solai, secrétaire général et de Mme Helena Verissimo de Freitas, en charge de la rédaction du procès-verbal.

Les groupes politiques du Centre, des Socialistes et des Verts étaient représentés. Les autres étant excusés, absents ou non représentés.

L'objectif de cette rencontre était de faire le point sur les objets politiques de cette législature encore ouverts, d'identifier ceux qui méritent d'être réactivés et de procéder à un nettoyage de l'inventaire en prévision de la prochaine législature.

Deux questions guidaient la discussion :

Faut-il apporter une réponse à certains objets et peut-on retirer d'autres objets tout en laissant la possibilité aux personnes concernées de les réintroduire ultérieurement si l'intérêt se confirme ?

Jean-Marc Solai a présenté point par point les objets en cours en précisant les orientations du Conseil administratif. A chaque étape, la commission a été invitée à se prononcer sur le retrait éventuel des objets de l'inventaire.

S'agissant des délibérations, il a été décidé à l'unanimité de maintenir l'ensemble des délibérations actuellement dans l'inventaire.

Pour les motions, deux sujets ont retenu l'attention. D'abord, celle liée aux écopatrouilles qu'un commissaire a souhaité conserver et suivi par l'ensemble de la commission. Ensuite, celle concernant le manège. Le Conseil administratif a confirmé qu'une délibération serait présentée comme la loi l'exige pour faire suite à la dernière votation.

En ce qui concerne les résolutions, la question d'un jumelage reste ouverte. Il s'agit désormais de fixer des règles claires. Le point est donc conservé. L'objet Corzon est également maintenu et s'inscrit dans un temps plus long sur le dossier des correspondants de nuit, un commissaire a souligné un blocage du Conseil administratif et le manque de suivi. La commission n'ayant jamais été convoquée sur ce point, il n'y aura pas d'avancée à ce stade et l'objet est laissé.

Concernant les propositions individuelles, un consensus est dégagé pour décider de ne rien retirer. Chaque porteur reste libre de réactiver son objet si nécessaire.

Deux pétitions ont été brièvement abordées : celle sur le rugby n'a pas pu avancer faute de disponibilité du président du club. Le Conseil administratif considère que l'enjeu n'est plus d'actualité.

La pétition sur la santé des chiens n'a pas fait l'objet de discussion approfondie.

En divers, il a été convenu de consacrer à la lecture de trois rapports sur le climat et la biodiversité. Ces lectures seront intégrées aux communications du Bureau sous forme d'une demi-page à lire lors de la prochaine séance.

Enfin, un rappel a été fait sur la procédure des questions écrites. Celles-ci doivent être transmises de manière exhaustive et sur papier, faute de quoi elles ne seront pas lues. Le président sera chargé de faire respecter cette règle.

b) Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité (FECD)

Au point 18 de l'ordre du jour, figurent les rapports annuels 2022, 2023 et 2024. Ce fonds a été constitué dès 2022 comme évolution du précédent Fonds énergie communal afin d'élargir son champs d'actions aux enjeux climatiques et de biodiversité en cohérence avec les enjeux environnementaux de notre commune. Doté d'un budget de fonctionnement annuel pouvant atteindre un million de francs, le FECD permet de soutenir des actions concrètes portées par des habitants, des propriétés, des associations ou encore des entreprises locales. Le soutien peut être directe via un catalogue de subventions régulières actualisées ou ponctuelles pour des objets hors catalogue.

Entre 2022 et 2024, le Fonds a permis de soutenir plus de 3200 abonnements TPG à prix préférentiel, 385 vélos à assistance électrique, près de 100 projets en lien avec l'énergie, la biodiversité ou le climat. Les actions soutenues sont variées, dont voici quelques exemples :

Dans les écoles des animations pédagogiques ont été financées via le programme Robin des Watts, abordant des thématiques aussi diverses que l'alimentation, l'énergie et le climat.

Dans l'espace public, des projets d'ombrières urbaines, de végétalisation ou de perméabilisation minérale ont vu le jour.

Dans le tissu économique, la Brasserie de la Pièce a bénéficié d'un soutien pour remplacer sa chaudière à gaz propane pour une génératrice vapeur fonctionnant au pellets.

Vous apercevrez ces prochaines semaines dans les rues de Meyrin, la campagne de communication autour du Fonds que le Conseil municipal a décidé de financer.

Pour toutes personnes intéressées, le catalogue des subventions ainsi que des exemples de projets soutenus sont accessibles à l'adresse suivante : <https://meyrin.ch/fr/agir-pour-demain>

Chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux, cher public, nous vous incitons donc à faire connaître largement ce fonds autour de vous : que ce soit pour faire réviser un vélo mécanique, faire planter un arbre dans votre jardin ou

encore remplacer un vieux chauffe-eau électrique par un système plus efficient. Les possibilités sont nombreuses et simples d'accès.

M. Clerc précise que cette communication a été préparée par M. Denis Bucher.

c) **Courrier de M. Collé, 52 millions pour la Maison de la citoyenneté**

M. Clerc annonce avoir reçu un courrier de M. Collé décrivant que, lors de la séance du 15 avril dernier, l'UDC dans ses prises de position a mentionné à plusieurs reprises le projet de la nouvelle Mairie, « un projet à plus de 87 millions ». M. Collé souhaite rappeler que la Maison de la Citoyenneté est à 52 millions dans le projet.

d) **Courrier de M. Girardet, ce courrier sera traité à la prochaine séance du Conseil municipal**

M. Clerc précise avoir reçu un courrier de M. Girardet qui lui est parvenu trop tardivement et le Bureau n'a pu en prendre connaissance ni en faire un résumé. Il déclare que ce courrier sera renvoyé au prochain Bureau du Conseil municipal du mois de juin, qui disposera de plus de temps pour traiter ce courrier.

e) **Concert de Moderato con Brio**

M. Clerc indique avoir été invité au concert de cet ensemble qui aura lieu le jeudi 22 mai à 20h à l'aula de la Mairie pour un concerto avec des grands noms de la musique classique.

f) **Flyer des Z'animas de Cointrin** (tous les mardis du mois de mai)

M. Clerc déclare avoir reçu un flyer des Z'animas de Cointrin qui organisent des animations tous les mardis du mois de mai à 16h30 et ils sont soutenu par la Maison Vaudagne, Transit, l'association des parents d'élèves et la ville de Meyrin.

* * *

3. **Communications du Conseil administratif.**

Néant.

* * *

4. **Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.**

Séance du 25 mai 2021, question de Mme Um

Publications officielles communales : adoption du langage épïcène ?

Nous avons validé un guide sur l'application du langage épïcène au sein de l'administration communale, lequel a été présenté le 13 mai dernier. L'ensemble du personnel est donc en mesure d'appliquer les modalités validées dans ce guide.

Nous avons voulu maintenir un langage lisible et compréhensible en privilégiant des termes ayant la même forme au masculin ou au féminin, soit des termes dits collectifs ou universels. Les néologismes ou signes typographiques de marquage ou démarquage de genre ont été proscrits pour simplifier la lecture des textes.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance de ce guide, qui a été déposé dans la page d'accueil de CMnet.

Séance du 28 mai 2024, question de Mme Barona Garcés

Dysfonctionnement de l'onglet environnement du site internet communal

Au courant du mois de mai 2024, le site internet a effectivement connu un problème technique, ce qui a occasionné momentanément des dysfonctionnements, principalement au niveau de l'onglet du service de l'environnement. Toutefois, cet incident avait déjà été détecté et a rapidement pu être résolu.

Séance du 28 mai 2024, question de M. Clerc

Retrait du groupe M3 du secteur de la restauration : quel impact pour Meyrin

En mai 2024, le groupe M3 annonçait en effet son retrait du secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Le Conseil administratif suit toujours de manière attentive la situation de M3 et constate que, visiblement, une solution a été trouvée concernant le restaurant Home du centre commercial, cette enseigne étant toujours aujourd'hui en activité.

Séance du 28 mai 2024, question de Mme Murciano

Employés du GIAP – restes de repas à emporter

A ce jour, le GIAP ne permet pas aux employés d'emporter les restes de repas. Par ailleurs, il convient de souligner que les quantités relatives aux restes de repas sont en majorité issues des restes des assiettes plutôt que des surplus de production. Un travail étroit est mené avec notre prestataire afin de limiter ces restes comme cela a été démontré dans la réponse à la résolution 2021-05 relative au gaspillage alimentaire traitée lors de la commission du 23 novembre 2021. La liaison froide permet de régénérer les quantités nécessaires au service du jour uniquement et la nourriture qui n'a pas été réchauffée est apprêtée le lendemain.

Séance du 27 novembre 2024, question de M. Halimi

Etats des lieux mobilité ZIMEYSAVER – Conseil municipal pas invité

Les Etats des lieux de la mobilité ont été organisés à l'intention des entreprises dans un espace où les places disponibles sont limitées. Cet événement a été mis sur pied en étroite collaboration avec les communes de Vernier et de Satigny, ainsi que l'Office cantonal des transports, afin de répondre aux enjeux de mobilités spécifiques à la ZIMEYSAVER. Cependant, l'ensemble des informations sont publiques et disponibles sur le site internet.

Séance du 27 novembre 2024, question de M. Sanchez

Présentation de la COMETE – quels invités

La COMETE est une coopérative autonome qui dispose de sa propre liste d'adresses et de ses propres moyens de communication, tels que réseaux sociaux et invitations par e-mail. La Commune n'a pas géré l'invitation de cet événement.

Séances du 17 décembre 2024 et 18 février 2025, questions de MM. Serrano et Amato

Montant total dépensé pour les enquêtes administratives 2020-2024 – membres de l'administration actuellement suspendus

Le Conseil administratif a diligenté deux enquêtes administratives durant la période 2020-2024 concernant 3 membres du personnel. Les charges en frais d'avocats et en procédures administratives avec, à chaque fois, une personne externe responsable de l'enquête et une personne procès-verbaliste, se sont montées pour ces 4 années à CHF 196'000.-. Les 3 personnes concernées, suspendues durant cette période, n'ont pas été remplacées par de nouvelles personnes mais suppléées par des collègues en place. Il n'y a donc pas un coût financier supplémentaire, mais un report de charges et un ralentissement de certaines prestations délivrées. Pour répondre plus précisément à la question de M. Amato, nous avons à ce jour deux personnes qui sont suspendues conformément à l'article 112 du statut du personnel. La mesure provisionnelle de suspension s'arrête généralement à la fin de la procédure engagée.

Séance du 18 février 2025, question de M. Nobs

Affiches Cœur de cité – propagande du Conseil administratif

Les affiches évoquées par M. Nobs et qualifiées de « propagande du Conseil administratif » concernaient l'évolution du projet Cœur de cité, dont l'importance pour la commune de Meyrin n'est plus à rappeler. Dès lors, il est erroné de les qualifier de propagande ; il s'agit en l'occurrence d'informations pertinentes sur un projet d'envergure à destination de la population meyrinoise. Les affiches seront donc maintenues et actualisées au fur et à mesure de l'évolution du chantier.

Séance du 25 juin 2024 et 18 mars 2025, question de Mme Um

Motion n° 2024-05 : représentation des femmes en politique

Nous considérons que le sujet de la représentation des femmes en politique est d'importance et requiert du temps afin de bien comprendre les enjeux et les freins avant d'envisager des actions ou mesures, qui relèveraient de la compétence communale.

Ainsi, le Conseil administratif ne souhaitait pas lancer la réflexion dans la dernière année de législature et trouve plus pertinent que les premières auditions demandées dans la motion n° 2024-05 puissent se dérouler plutôt en début de la prochaine législature.

Séance du 18 février 2025, question de Mme Um

Puffs et gaz hilarants

Le phénomène de consommation des puffs et gaz hilarants par la jeunesse relève de la santé publique. A l'heure actuelle, aucune campagne spécifique n'est menée par le canton. La police municipale ne manquera pas de se joindre à une telle action dès lors qu'elle sera entreprise. Cependant, à ce jour, les agents de la police municipale conscients de ces usages et des déprédations qu'ils occasionnent, interviennent régulièrement et conformément à leurs prérogatives dévolues par la loi sur la gestion des déchets en complément à l'action en cours menée par les travailleurs sociaux hors murs qui sensibilisent aux dangers de ce type de consommations.

Séance du 18 mars 2025, question de M. Sanchez

Place de parking payante pour le concierge du bâtiment Forum Meyrin

Dans le cadre du plan de mobilité interne dernièrement adapté, l'ensemble des concierges ou personnes qui ont un appartement de fonction, avait soit la possibilité de prendre un macaron habitant annuel auprès de la Fondation des Parkings afin de parquer leur véhicule privé sur les places bleues de la voie publique, soit payer un macaron ou un abonnement aux mêmes conditions financières que les autres ayants droits du personnel de l'administration.

Il faut préciser qu'aucune place de parking n'est prévue dans les baux des appartements de fonction. En outre, la personne dans l'appartement de fonction du bâtiment Forum n'a pas la fonction de concierge, mais d'employé polyvalent. A ce titre, il ne lui est pas demandé une disponibilité particulière en-dehors des horaires planifiés.

Séance du 15 avril 2025, question de Mme Murciano

Arbres femelles plantés à Meyrin

Petit traité de botanique (interdit aux moins de 18 ans) :

Le monde végétal est bien complexe et ne se résume pas uniquement à une distinction générique « mâle-femelle ». Il existe des plantes monoïques, comprenant les deux sexes sur le même sujet, par exemple les chênes, hêtres, platanes, micocouliers, noisetiers, châtaigniers et épicéas), des plantes dioïques qui possèdent des sujets mâles et d'autres femelles comme les ginkgos, le houx, les ifs, les saules) et enfin des plantes hermaphrodites qui ont des organes mâles et femelles dans la même fleur, par exemple les pommiers.

Il n'est donc pas toujours simple de déterminer le « sexe » d'un arbre avant qu'il soit en âge de procréer, même par les pépiniéristes qui nous les fournissent.

D'autre part, le pollen produit par les fleurs mâles joue un rôle important pour favoriser la biodiversité en milieu urbain, il permet notamment de nourrir de nombreux insectes pollinisateurs que l'on souhaite voir se développer.

Il est donc essentiel de trouver un équilibre raisonné et raisonnable entre santé publique, biodiversité et qualité de vie en ville.

Le service de l'environnement s'y emploie en choisissant une palette végétale qui, de surcroît, doit résister aux contraintes des changements climatiques.

Séance du 15 avril 2025, question de M. Bucher

Etat des lieux PDCom énergie

Certaines étapes de la mise en œuvre décrites dans le PDCom énergie ont été réalisées plus rapidement que prévu. Par exemple, des projets pilotes ont été initiés dès 2022 sur l'éclairage public (EP) en réponse à la crise énergétique, alors qu'ils étaient initialement prévus pour 2024. Notamment, l'extinction de l'EP la nuit, entre 1h et 5h, a été mise en place dans plusieurs zones du territoire. Des expertises portant sur la sécurité et le confort des usagers sont en cours afin d'évaluer cette mesure et d'adapter la stratégie future. En ce qui concerne la consommation d'électricité globale liée à l'EP, celle-ci a diminué de manière constante, passant de 561 MWh en 2020 à 488 MWh en 2024.

Séance du 15 avril 2025, proposition de M. Bucher

Vaubans à la rue des Arpenteurs et la rue des Coopératives

La mise en place d'aménagements physiques tels que des barrières Vauban présente le risque de simplement déplacer le problème vers d'autres points d'accès, sans pour autant le résoudre durablement. La police municipale va privilégier une action ciblée en accentuant la présence de ses agents sur les créneaux les plus sensibles. Cette présence permettra à la fois un rappel des règles en vigueur, une dissuasion effective des comportements inciviques y compris ceux en lien avec une vitesse non-adaptée au quartier et, le cas échéant, des verbalisations. Un travail de

sensibilisation sera également menée afin de rappeler l'interdiction de circuler et de responsabiliser les contrevenants.

Séance du 15 avril 2025, question de Mme Schweizer

Contrôle des vélos abandonnés

Des contrôles réguliers sont effectués par les agents du domaine public et stationnement. Avant de procéder à l'enlèvement de vélos épaves, les agents doivent apposer sur ces derniers des étiquettes communales pendant plusieurs semaines afin de vérifier qu'ils ne sont plus utilisés par leur propriétaire. Ensuite, un certain nombre de vélos épaves doit être recensé sur toute la Commune afin de solliciter efficacement le service de l'environnement pour l'acheminement de ces vélos par camion jusqu'à la fourrière en centre-ville. Cela demande donc de respecter certains délais légaux imprescriptibles.

Séance du 15 avril 2025, question de Mme Um

Bancs violets

En premier lieu, le Conseil administratif dans sa majorité souhaiterait que l'on ne confonde pas les valeurs qui ont motivé l'action de peindre ces deux bancs, partagées par les membres de l'Exécutif, et la manière dont ces valeurs se sont exprimées par cet acte.

Il convient dès lors de préciser le message de la majorité du Conseil ; en somme, le retrait des bancs en question a pour objectif d'affirmer son impossibilité d'accepter la transformation du mobilier urbain, sans qu'il s'agisse d'une action concertée au préalable avec les autorités.

Le Conseil, dans sa majorité, à travers la note laissée sur place, cherchait avant tout le dialogue dans le but de préciser les pratiques concertées, plutôt que de se trouver devant le fait accompli.

En outre, la majorité du Conseil a été surprise de l'intervention de Mme Um au cours de la dernière séance du Conseil municipal, considérant cette prise de parole en rupture avec les valeurs portées par la Ville, et relève par ailleurs qu'elle ne correspond aucunement au code de bonne conduite et d'éthique des élus de la commune de Meyrin.

Aujourd'hui, le Conseil administratif renouvelle son intention d'entrer en dialogue avec les personnes à l'origine de la peinture de ces deux bancs, notamment pour atteindre l'objectif exprimé de pouvoir réinstaller ces bancs violets à leur emplacement d'ici au 14 juin prochain, comme demandé dans cette intervention, et espère donc vivement une issue où chacune et chacun pourra trouver satisfaction.

* * *

5. **Rapport de transmission du Conseil municipal de la législature 2020-2025 (T. Clerc)**

M. Clerc déclare :

« Mesdames et Messieurs,

Ce point porte sur un projet nouveau, mis en place à titre de test pour cette fin de législature. Il s'agit de renforcer la continuité entre deux mandats du Conseil municipal en transmettant les informations clés sur le travail mené au sein des commissions.

Ce projet est le fruit d'un travail mené en commission de liaison, réunissant les chefs de groupe. L'objectif est simple : permettre aux futures commissions de ne pas repartir de zéro, mais de s'appuyer sur ce qui a été fait, ce qui est encore en cours, et ce qui mérite d'être poursuivi.

Concrètement, chaque président de commission a rédigé un rapport. Ces rapports présentent brièvement le rôle de la commission, rappellent les principaux enjeux traités durant la législature 2020–2025, identifient les dossiers encore ouverts, et proposent quelques pistes de réflexion pour la suite.

L'ensemble de ces documents sera annexé au procès-verbal de cette séance et transmis aux membres du futur Conseil municipal. C'est un premier pas vers une meilleure mémoire collective de notre institution.

Comme le rapport fait plus d'une trentaine de pages, je ne vous épargne la lecture ce soir en direct, cependant j'invite les futurs élus à en prendre connaissance.

Je vous remercie. »

M. de Koning annonce au nom de son parti :

« Le PLR soutient pleinement l'initiative du président du Conseil municipal visant à préparer un rapport de transition entre les législatures, rédigé par les présidents de commission. Nous considérons cette proposition comme un excellent moyen de garantir la continuité et la transparence des travaux des commissions, tout en facilitant l'intégration des nouveaux présidents et des nouveaux commissaires.

Le PLR estime même qu'il est possible d'aller plus loin dans cette démarche. Nous proposons que les présidents de commission rédigent également un rapport annuel sur les activités et les réalisations de leur commission. Ce rapport annuel offrirait une vue d'ensemble des projets menés, des décisions prises et des enjeux abordés, et permettrait ainsi de renforcer la communication interne et externe du Conseil municipal.

De plus, nous estimons qu'il serait pertinent d'instaurer un rapport de transmission systématique lorsque les présidents de commission quittent leur fonction. Ce rapport permettrait de faciliter la prise de fonction des nouveaux présidents en leur fournissant toutes les informations nécessaires sur les dossiers en cours, les priorités et les défis à venir.

Le PLR reconnaît que ces démarches imposent une charge de travail supplémentaire pour les présidents de commission. Afin de compenser cette charge additionnelle, nous sommes ouverts à la discussion sur une possible augmentation des indemnités allouées aux présidents de commission, en vue de valoriser leur

engagement et d'assurer la qualité des rapports de transition et des rapports annuels.

Cette initiative vise à renforcer la transparence, l'efficacité et la cohésion au sein du Conseil municipal, et le PLR se tient prêt à contribuer activement à sa mise en œuvre. »

M. Clerc remercie M. de Koning pour sa proposition, dont la future commission de liaison pourra se saisir prochainement.

* * *

6. Rapport de la commission administration générale portant sur les pétitions n° 2024-08 et 2024-09, ainsi que sur la résolution n° 2024-06, relatives à la fermeture d'offices postaux à Meyrin. (H. Halimi, S).

M. Halimi procède à la lecture de son rapport de la commission du 27 mars 2025 : « L'objectif de la première partie de la 1ère commission a été l'audition de M. Luca Gamberini concernant la pétition n° 2024-08 « Ne touchez pas à nos offices postaux de Meyrin-Village et de l'Aéroport de Cointrin » et en deuxième partie celle de M. Jean-Philippe Hulliger pour la pétition n° 2024-09 « Halte, on ne ferme pas la poste de Meyrin-Village ».

M. Tremblet informe que le Conseil administratif a déjà reçu les représentants de La Poste et que ces derniers ont présenté leur projet comme étant une « transformation » et non une fermeture des deux offices postaux en question. Il indique par ailleurs que Meyrin a rejoint le comité des 45 communes romandes opposées aux fermetures des offices de postes.

Le Président fait entrer les deux premiers pétitionnaires, M. Gamberini accompagné de M. Girardet. Ces derniers s'étonnent d'avoir été invités cinq mois après le dépôt de leur pétition et vu que le Conseil des Etats s'est déjà prononcé en faveur de la restructuration du service postal, ils considèrent leur audition inutile.

Le Président répond que leur venue sert à avoir un échange avec la commission et de relayer leurs demandes aux représentants de la poste. Suite à cela, il ouvre un moment de questions. Une commissaire, habitante de Meyrin-Village, indique qu'elle n'a pas vu cette pétition circuler. Plus personne ne demandant la parole, le Président remercie les invités et prend congé.

Il fait ensuite entrer M. Hulliger et rappelle que l'objectif est d'entendre les arguments des pétitionnaires pour maintenir l'office postal de Meyrin-Village.

Dans son exposé de l'argumentaire, M. Hulliger relaye, entre autres, qu'une fermeture de la poste de Meyrin-Village risquerait de fortement péjorer le tissu villageois. Il indique également que les entreprises de la ZIMEYSA utilisent régulièrement ces services postaux et qu'enfin les habitants éprouvent un sentiment d'impuissance face à des décisions fédérales, peu sensibles aux réalités locales.

Une commissaire, habitante du village, remercie M. Hulliger pour son action et fait part de sa crainte de voir le village mourir avec l'annonce de fermeture de la poste.

Un autre commissaire demande si M. Hulliger souhaiterait transmettre des doléances aux représentants de La Poste, ce à quoi il répond que La Poste ne se soucie que très peu des effets de ses décisions sur la population.

M. Tremblet informe que les communes ont la possibilité de déposer un recours auprès de la commission fédérale des postes au moment où les fermetures seront actées, même si ces recours ont peu de chance d'aboutir. Mais que dans tous les cas, le Conseil administratif ne va pas baisser les bras bien que sa marge de manœuvre reste minime.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie M. Hulliger pour son témoignage et son apport et lève la séance.

L'objectif de la 2ème partie de commission a été l'audition des représentants de La Poste SA suite à la résolution n° 2024-06 du Conseil municipal « demandant au Conseil administratif de recourir contre la décision de fermeture par la Poste des offices de Meyrin 2 Village et de l'Aéroport de Cointrin ».

Pour cette séance, M. Cornuz, maire en fonction, s'est joint à la commission.

Le Président ouvre la séance et présente les invités. Il s'agit d'une spécialiste design du réseau, d'un responsable secteur Genève Rive droite et d'un responsable politique et communication pour les cantons de Genève, Fribourg et Valais.

Les invités procèdent à leur présentation, ils indiquent notamment que les paiements au guichet se font plus rares depuis le Covid et qu'il y a une augmentation exponentielle des transactions par Twint. Enfin, ils rappellent, en nuanciant, que La Poste ne « ferme pas » mais « transforme » ses offices.

Pour l'office de Meyrin-Village, la discussion porterait sur un modèle en partenariat, c'est-à-dire que La Poste accueillerait sa clientèle dans un commerce et le personnel du commerce s'occuperait du service postal.

Et pour l'office de l'Aéroport, deux modèles seraient en discussion, le premier consiste en une filiale automatique en libre-service et l'autre, en partenariat comme pour Meyrin-Village.

Après cette présentation, un commissaire demande si l'office de Meyrin-Village est déficitaire ou bénéficiaire. Il lui est répondu qu'il est légèrement déficitaire.

Le même commissaire demande comment la Poste envisage de conserver son niveau de service dans les filiales en partenariat où le personnel n'est pas forcément formé comme les apprentis de la Poste. Les représentants répondent que les partenaires sont formés et accompagnés au départ, puis suivis et accompagnés en continu.

Une commissaire, elle-même habitante de Meyrin-Village, a l'impression que La Poste se moque des habitants qui devront se déplacer à l'office de Meyrin centre, chose difficile pour plusieurs habitants. Elle craint que la disparition de cet office participe à la désertion du centre de Meyrin-Village. Les représentants de La Poste répondent, qu'à ce jour, ils ne ferment pas les offices, mais ils le transforment.

Un autre commissaire demande pourquoi plus La Poste fait de bénéfices, plus elle ferme des offices. Il est répondu que ces bénéfices servent à couvrir leurs investissements.

Un commissaire demande pourquoi La Poste a décidé de fermer l'office de Meyrin-village. Il lui est répondu qu'il y a une baisse de la fréquentation et qu'il existe déjà un office en filiale propre sur la commune, celui de Meyrin cité.

Enfin, une commissaire demande si La Poste a effectué un sondage auprès des Meyrinois vis-à-vis de ces transformations. Les représentants répondent que devant la satisfaction des clients des filiales en partenariat, ils ne voient pas pourquoi les Meyrinois n'en seraient pas satisfaits.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les invités et prend congé. Il passe ensuite la parole aux groupes politiques pour un rapide tour de table : tous les groupes s'accordent à dire que le mécontentement des habitants n'est pas pris en considération, qu'il y a une déshumanisation grandissante du service postal et qu'ils ne sont pas très optimistes sur la « transformation » des offices postaux. »

M. Bucher déclare:

« Monsieur le Président,
Bonsoir à toutes et à tous,

Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin s'opposent fermement à la fermeture des offices postaux de Meyrin-village et de Cointrin, et en particulier à celle de l'office du village, qui constitue un repère essentiel dans la vie quotidienne de nombreuses et nombreux habitants.

Contrairement à ce que prétend La Poste, il ne s'agit pas d'une simple transformation. Il s'agit d'un retrait, d'un abandon progressif du service public de proximité. Derrière la promesse de partenariats flous, La Poste se dégage de sa responsabilité en déléguant à d'autres le soin de rendre un service qui n'aura ni la même qualité, ni la même humanité.

La Poste affirme que la fréquentation baisse. Pourtant, aucune concertation réelle n'a été menée auprès de la population meyrinoise. Aucun sondage, aucune écoute, alors que les habitantes et habitants, à travers deux pétitions, ont clairement exprimé leur attachement à cet office. Des files d'attente persistent chaque jour. Et surtout, à Meyrin-village, cet office reste le seul lieu accessible pour effectuer un retrait d'argent, depuis la fermeture de la banque. Cela en dit long sur son rôle social et concret. Et comme l'a récemment mis en lumière un article de presse sur l'affaire des millions – en fait non, on parle de 400 millions par année sur 6 ans, ça fait 2.5 milliards – versés à des cabinets de conseils, cette fermeture soulève de sérieuses questions — voire un véritable scandale — quant aux priorités de La Poste.

Il faut le redire ici avec force :

- Fermer cet office, c'est aggraver la fracture numérique.
- C'est pénaliser les aînés, les personnes à mobilité réduite, les familles.
- C'est fragiliser encore un peu plus un centre-village déjà touché par des fermetures successives.
- C'est priver les entreprises de proximité d'un service logistique important.

On nous parle de stratégie, de modernité, de rationalisation. Mais nous, nous parlons de liens humains, de vie locale, de cohésion sociale.

Nous sommes très loin d'un simple débat d'infrastructures.

D'ailleurs nous pouvons nous demander quelles sont les vraies raisons de cette fermeture, une volonté de supprimer des postes de travail à l'occasion de départs

à la retraite non-remplacés ? Ou – clin d’œil – économiser de l’argent pour le verser aux cabinets de conseil ?

Les Vert.e.s refusent que les logiques de rentabilité pure viennent saper un service public qui appartient à toutes et tous.

Nous appelons le Conseil administratif à poursuivre sans relâche son action contre cette fermeture, y compris par la voie du recours.

Et nous soutiendrons les mouvements de citoyennes et citoyens qui se mobiliseront contre cette fermeture, et appelons les autres groupes à en faire de même. »

* * *

7. **Délibération n° 2025-11 relative à la prolongation du droit de superficie distinct et permanent en faveur de la Société coopérative Ecole d'équitation de Meyrin sur la parcelle communale n° 12'481 (DDP 12'888) jusqu'en 2034, et ceci faisant suite à l'acceptation par la population de l'initiative communale «Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin ».**

M. Tremblet rappelle que, selon la loi sur l'administration des communes à l'article 36, la Commune a six mois à partir de la votation de l'initiative pour présenter un projet de délibération qui soit conforme au résultat de la votation, en l'occurrence à l'initiative. Depuis début mars 2025, le Conseil administratif et l'administration ont tenté de réunir la Coopérative qui, à deux reprises, a annulé le rendez-vous. Quand on leur a expliqué le délai légal de six mois, il a été possible finalement de les recevoir le 9 avril pour leur expliquer ce projet de délibération. A ce stade, aucun accord n'a été trouvé, mais malgré tout, la décision a été de déposer ce projet afin d'être conforme à la loi. La délibération inclut l'extension du droit de superficie, car cela semble primordial dans un premier temps.

M. Tremblet rappelle également tout ce qui a été entrepris durant les 10 à 12 dernières années, et qui est précisé dans l'exposé des motifs, pour trouver un nouvel emplacement au manège. La priorité aujourd'hui est donc d'étendre le droit de superficie, car il est très complexe de trouver un lieu alternatif. Cette délibération a été soumise au Service des affaires communales (SAFCO) qui a confirmé que cette délibération respecte l'esprit de l'initiative. Contrairement à ce qu'affirment les représentants de la Coopérative ainsi que leur avocat conseil, qui prétendent que ce projet ressemble trait pour trait au contreprojet sur lequel la population avait pu se prononcer.

La délibération reprend les quatre changements principaux, qui sont introduits dans cette prolongation du droit de superficie, à savoir une prolongation limitée à 8 ans dans un premier temps, d'instituer une rente d'un peu moins de CHF 20'000.- par an ou de CHF 1'650.- par mois et elle fixe un certain nombre de conditions qui doivent être remplies pour que l'on puisse au bout des huit ans, envisager une prolongation supplémentaire de ce droit de superficie ou alors mettre un terme définitif au droit de superficie.

Les représentants de la Coopérative ont confirmé que selon eux, dans leur esprit et celui de la population qui a accepté l'initiative, la Commune devait trouver un lieu

pour permettre ce déménagement, mais aussi d'en assumer les frais de construction ainsi que le déménagement dans la nouvelle construction. Ce qui n'est pas tout à fait la même lecture que le Conseil administratif et l'administration en ont fait.

Il propose de renvoyer cette délibération en commission la plus adéquate de la prochaine législature, probablement la commission des sports.

M. Tremblet indique qu'il existe une marge de discussions et de négociations, et elle se fera en parallèle du dépôt de cette délibération. Le Conseil municipal a encore 6 mois supplémentaires pour voter cette délibération et devra la voter au plus tard en octobre prochain, au vu du délai légal à respecter.

M. Tremblet explique qu'à l'heure actuelle, les discussions sont difficiles, mais pas rompues. Il compte bien poursuivre dans cet esprit de discussions et négociations, en parallèle des travaux de la commission sur cette délibération et l'avenant au contrat de prolongation du droit de superficie, qui se trouve en annexe de cette délibération.

M. Clerc demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il annonce que le Bureau proposition de renvoi en **commission vie culturelle et sportive** ou autre commission similaire de la prochaine législature.

M. Clerc soumet au vote le **renvoi en commission**, qui est accepté par 31 voix.

* * *

8. **Délibération n° 2025-17 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2024 de la Fondation Nouveau Meyrin.**

M. de Koning, vice-président, reprend le fil et donne la parole à M. Tremblet pour la présentation de cette délibération.

M. Tremblet déclare qu'en l'absence de M. Cornuz, le Conseil municipal doit, à cette période de l'année, procéder au vote de l'approbation des comptes et du rapport de gestion pour l'exercice 2024. Ceci se fait en général par un vote immédiat, étant donné que l'ensemble des documents a été mis à disposition des membres du Conseil municipal. Il rappelle que chaque parti est représenté dans cette fondation et le Conseil de fondation a validé les comptes et ce rapport avant présentation à l'ensemble du Conseil municipal. Si des questions sont encore en suspens, il recommande qu'on les garde pour la fin en attendant l'arrivée de Monsieur le Maire.

M. de Koning demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il propose de mettre au vote le **vote immédiat**, ce qui est accepté par 29 oui, 0 abstention et 1 non.

M. Sanchez déclare au nom du parti socialiste de Meyrin-Cointrin :

« Après lecture du rapport du Conseil de Fondation à l'attention du Conseil municipal, nous apprenons qu'à la suite de graves manquements et

dysfonctionnements de la Régie Brolliet, en charge des immeubles aux Vergers, son mandat a été résilié au 30.5.2024.

Puis, dès le 1^{er} juin 2024, c'est une nouvelle régie, la Régie Burger SA qui gère les immeubles au quartier des Vergers.

En effet, il ressort que le transfert de la gérance s'avère particulièrement compliqué à ce jour, notamment en raison de l'incapacité de la Régie Brolliet à transmettre les informations utiles à une reprise de gérance efficace.

Au PS Meyrin-Cointrin, nous sommes particulièrement inquiets vis-à-vis des désagréments que cela pourrait causer aux locataires et par ricochet aux intérêts de la Fondation.

En effet, il apparaît clairement que des décomptes de chauffage et d'eau chaude n'ont pas été établis depuis maintenant plusieurs exercices. A noter que le délai de prescription est de 5 ans. Ce qui signifie que si ce délai devait être dépassé, les locataires pourraient se retourner contre la Régie Burger et, par conséquent, demander un dédommagement à la Fondation.

Le PS Meyrin-Cointrin préavisera favorablement la délibération 2025-17 et prie la Fondation de veiller scrupuleusement au suivi intensif de la problématique des décomptes en retard et de trouver une solution qui causera le moins de désagrément possibles aux locataires. »

M. Tremblet entend le souci exprimé par les Socialistes et que partage l'ensemble du Conseil de Fondation. La situation est assez complexe. Il a été confirmé que la régie Brolliet a fait un versement à la régie Burger et un grand travail de réconciliation est effectué depuis plusieurs mois afin de donner un décompte chauffage et eau aux locataires pour les deux dernières années.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **le président** soumet au vote la

Délibération n° 2025-17 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2024 de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation Nouveau Meyrin ;

Vu le rapport de l'organe de révision BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Bérard SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 24 avril 2025 ;

Conformément aux statuts de la Fondation Nouveau Meyrin du 4 avril 2003 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. I de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2025,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2024 de la Fondation Nouveau Meyrin.

* * *

9. **Délibération n° 2024-25c relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'940'000.- destiné à la requalification de l'avenue de Vaudagne et de la rue des Vernes. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (M. Amato, Ve).**

M. Amato procède à la lecture de son rapport de la commission qui a eu lieu le 9 avril 2025, sous la présidence de M. de Koning (ad interim).

En présence de M. Cornuz, conseiller administratif, ainsi que de MM. Debernard, responsable de projet à l'UTE et Blondet co-responsable du service de l'UTE.

1.1.1.1 l'Objet traité durant cette commission fut la délibération n° 2024-25 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'940'000.- destiné à la requalification de l'avenue de Vaudagne et de la rue des Vernes

Après deux remontées infructueuses en plénière, voici que cette délibération revient en commission. L'administration rappelle alors que ce projet d'envergure visait la pacification du secteur de Vaudagne – Vernes, notamment par une reconfiguration des flux de circulation, une amélioration des cheminements piétons et une gestion renouvelée des zones de stationnement. Le cœur des discussions a porté sur les régimes de stationnement autour de l'Auberge communale et du parc de la Comtesse de Saint-Bon.

1.1.1.2 Il est décidé de passer en revue la délibération et de commencer par le point 7 du décide, car les 6 premiers points n'appellent pas de demande de modification.

Il est décidé de le garder tel quel, ceci est alors mis au vote par le président :

Adopté à l'unanimité (10 voix, 3 PS, 3 Verts, 1 PLR, 1 MCG, 2 PDC-VL)

1.1.1.3 Nous passons ensuite au point 8, Parking de l'Auberge communale

Après de longues discussions, la commission a trouvé un consensus sur une solution hybride, conciliant les besoins de l'Auberge et ceux des riverains :

- *une zone dédiée à l'Auberge (gratuit pour ses utilisateurs),*
- *une zone publique avec un tarif dissuasif après 3h,*
- *la gratuité nocturne (19h–7h) pour tous et les dimanches et jours fériés.*

L'amendement exact : de mettre en place une installation de gestion avec un dispositif de contrôle d'accès, qui permet de donner droit à deux zones de stationnement, l'une dédiée à l'Auberge communale, et l'autre à l'ensemble des usagers. Avec comme régime de stationnement : gratuit pour les utilisateurs de l'Auberge communale, et pour le reste du parking : payant 3 heures maximum de 7h à 19h avec au-delà un tarif dissuasif, et gratuit le soir de 19h à 7h et les dimanches et jours fériés.

→ Adopté à l'unanimité (10 voix)

1.1.1.4 Durant la deuxième partie de séance, nous débutons avec le pour 9 du décide qui parle du parking de la Comtesse de Saint-Bon

Concernant le nombre de places à maintenir dans le parc :

- *Des divergences initiales ont opposé les partisans de 3, 4 ou 5 places.*
- *Le compromis s'est porté sur 3 places, dont une PMR, dans un souci de cohérence avec l'aménagement qualitatif du parc et la pacification de l'espace. Ceci après que la commission ait compris que l'ajout d'une ou deux places de parking changeait considérablement la qualité du projet.*
- *Cette proposition a permis de préserver l'esprit du projet tout en assurant un minimum de stationnement.*
- *Il est aussi proposé d'abaisser le temps possible de stationnement à 2h, afin de promouvoir le tournus sur ces places.*

Il est proposé deux amendements, le premier amendement comme suit :

9. de modifier le régime de stationnement du parking de la Comtesse de Saint-Bon selon le principe suivant : 2 heures maximum avec les 30 premières minutes gratuites.

→ Adopté à l'unanimité (10 voix)

Le deuxième amendement vise à supprimer le point 10, qui fixait les 4 places de stationnement comme différence du projet de base.

Celui-ci fut acceptée par 8 voix (3 PS, 3 Verts, 1 PLR, 1 MCG), 2 abstentions (PDC-VL)

La délibération finale, intégrant ces modifications, a également été préavisée à l'unanimité (10 voix) : 3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 1 PLR, 1 MCG.

Ces deux séances supplémentaires ont permis d'aboutir à un large consensus sur un projet complexe et structurant. La qualité des échanges, la recherche de solutions équilibrées entre intérêts parfois divergents, ainsi que l'implication constructive de toutes les parties, ont été soulignées par M. de Koning, et M. Cornuz.

Ce travail collaboratif a permis d'élaborer un projet respectueux de ses ambitions initiales tout en intégrant les sensibilités exprimées. Il offre désormais une base solide pour une adoption en plénière.

M. Clerc ouvre le débat.

M. de Koning déclare au nom du PLR :

« Mesdames et Messieurs,

Ce texte, qui est devant nous aujourd'hui, a déjà fait l'objet d'un aller-retour entre la plénière et la commission, avec même une séance de commission élargie. Autant dire que ce dossier a pris un certain nombre de tours et détours avant d'arriver à ce stade. À l'issue de ces débats, un point semble être le seul véritable frein : le nombre de places de parking pour le cimetière. Un sujet qui, bien que crucial, n'a pas l'ampleur de ceux qui concernent des enjeux vitaux pour notre commune, mais qui est néanmoins là, comme un grain de sable dans le moteur.

Je pense personnellement qu'il serait dommage, voire un peu triste, que l'ensemble de ce texte soit mis de côté à cause d'une question qui, pour rester dans le domaine de l'humour, pourrait être qualifiée d'épicerie fine. Fine, certes, mais pas suffisante pour saborder une délibération sur des enjeux bien plus larges et importants pour notre collectivité.

Je vous invite donc à ne pas perdre de vue l'essentiel et à prendre vos responsabilités. Si nous nous arrêtons à une question de places de parking, on risque de finir par parler de places de parking même pour les idées. Je vous invite donc à confirmer vos votes respectifs lors de cette dernière commission, afin que nous puissions enfin clore ce dossier dans l'intérêt de tous, et surtout dans l'intérêt de la commune, sans qu'un petit accroc ne devienne une montagne.

Merci à vous tous pour votre sens de la responsabilité et, espérons-le, pour un vote sage et constructif. »

M. Busset indique au nom du PDC-VL, que le grain de sable évoqué par son préopinant, lui semble plus important qu'un grain de sable justement. Son parti aimerait revenir sur le nombre de places de stationnement au parking de la Comtesse de St-Bon, ceci au nom de son parti et au nom du groupe Socialistes. Il propose donc un amendement qui remettrait le point 10 du décide « et de conserver quatre places de stationnement dont une PMR ».

M. Clerc rappelle que les amendements doivent être transmis par écrit afin de pouvoir voter sur cet amendement.

M. Loureiro déclare :

« Mesdames et Messieurs, Conseillères et conseillers municipaux, administratifs in corpore, public attentif, presse libre.

Mon Président, mon croque-mort.

Je préviens l'assemblée : ce soir, je suis en forme, j'ai mangé du cheval ! Enfin, c'était le début de la première prise de parole que j'avais préparée, et tant pis, mais au moins vous me voyez soulagé de pouvoir enfin m'exprimer.

Voici une délibération importante, dont je salue la cohérence. Cependant, un point minuscule sur la carte a concentré bien des débats : le nombre de places de parking à disposition de l'Auberge communale et du cimetière. Trois, ou quatre ?

Pour répondre à cette question, je vous propose de faire appel à l'œuvre de William Shakespeare. Oui, souvenez-vous de la scène 4 de l'acte 1 de sa pièce la plus célèbre, Hamlet. Au bord d'une tombe fraîchement fleurie, notre héros en collants noirs, le crâne de son défunt ami Yorick à la main, déclame avec intensité :

« Être ou ne pas être... telle est l'infraction ».

Car hélas ! notre pauvre Hamlet aperçoit derrière lui un agent de la police municipale, carnet à la main, qui glisse froidement un papillon sur le pare-brise de sa calèche mal garée.

Voyez-vous, c'est bien là que le bât blesse : trois places, c'est peu. Et quand l'une est occupée par la deux-chevaux d'un Richardet désespéré en quête d'un rôti du dimanche, une autre par un corbillard en pause déjeuner – oui, même la mort prend son sandwich à midi... eh bien, il ne reste plus grand-chose pour les familles endeuillées ou les convives affamés de l'Auberge communale.

C'est pourquoi je rejoins la proposition d'un amendement de bon sens : passer de trois à quatre places.

Ce n'est pas faire une fleur à la voiture, non. C'est une marge de manœuvre, un soupir de respiration dans un projet qui, par ailleurs, fait la part belle aux piétons, aux vélos, aux arbres, aux canopées et à tout ce qui rend la cité plus douce.

Et puis... l'usage et la fréquentation nous montreront bien si cette quatrième place est en surplus. Nous constatons que le parking à quatre places est aussi désert que la Campagne Charnaux un jour de pluie ? Pas de problème ! On décape l'asphalte et on y plante des chrysanthèmes et un acacia. L'inverse en revanche est bien plus difficile : retransformer un bosquet en bitume, c'est une tragédie en cinq actes, avec pétition, comité de quartier et délais référendaires.

Alors ne faisons pas de ce parking une farce à rebondissements. Quatre places. Juste une de plus, pour éviter que le théâtre du stationnement ne vire au vaudeville. »

M. Wrzosowski ne comprend pas que l'amendement soit proposé alors que ce sujet a été débattu trois fois en commission après de nombreuses heures de discussion. Il s'agit d'un compromis qu'il faut accepter. Il propose donc de refuser cet amendement et de se tenir au texte proposé par la commission et voté à l'unanimité.

M. Amato rejoint son préopinant. Cela le chagrine de voir le dépôt de cet amendement après 4 séances de commissions. Il rappelle que la quatrième place de parking ne peut être placée telle quelle et sa mise en place prêterait l'entrée du parc de la Comtesse de St-Bon. Pour maintenir l'ouverture de ce parc conformément au projet, il est nécessaire de supprimer une place de stationnement. Et c'est cet argument qui a fait changer l'avis de la majorité des commissaires. Il rappelle que le compromis à 4 places de stationnement avait été trouvé et finalement, il a été supprimé lorsque les commissaires ont compris le changement de physionomie du projet. Il trouverait fou qu'une place en moins fasse capoter tout le projet. Il s'agit de 20 mètres à marcher entre les places de stationnement et l'entrée du cimetière, rien de comparable avec le cimetière de Meyrin-village ou du cimetière de St-Georges. Il serait opportun de rester sur la proposition de 3 places de parking.

M. Trippel déclare :

« Je suis globalement favorable aux... »

Mme Tschudi Spiropulo intervient et demande une motion d'ordre pour que les groupes puissent s'entendre sur la demande d'amendement.

M. Clerc propose une suspension de séance de 5 minutes.

[Suspension de séance]

M. Trippel reprend sa prise de position :

« Je suis globalement favorable aux aménagements d'arbres et plantes permettant la diminution des îlots de chaleur, d'augmenter la qualité des déplacements des mobilités actives, réduire le nombre de places de stationnement dans une proportion raisonnable par rapport à la politique de mobilité, mais il est inconcevable d'instaurer une zone de rencontres avec une vitesse limitée à 20 km/h et priorité aux piétons sur un axe parcouru par plusieurs lignes de transports publics avec une fréquence en augmentation à l'avenir.

Lors de l'enquête public sur les zones 30 km/h, les TPG et la Communauté d'intérêts pour les transports publics se sont opposés à l'unanimité à ces zones sur les axes des transports publics, et en tant que secrétaire de la CITraP, ayant signé la lettre d'opposition, je ne peux pas voter de manière incohérente en politique. Raison pour laquelle je vais m'abstenir du vote de cette délibération. »

S'exprimant au sujet de l'amendement, **M. Fontanini** rappelle que le groupe Socialiste a des doutes sur ce projet. Plusieurs aspects leur posant problème. Le grain de sable n'en est pas un, apparemment. Le fait d'aller 10 fois discuter de la même chose lorsque l'on n'est pas entendu, le nombre de fois importe peu au final. Il travaille avec des jeunes et il doit parfois les voir plusieurs fois et cela ne suffit pas toujours. Il comprend aussi que parfois il n'est pas possible de voter les projets à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, **M. Clerc** passe au vote de **l'amendement** consistant à demander **la réintroduction du 10ème point** « *de conserver 4 places de stationnement, dont une PMR, dans le parc de la Comtesse de Saint-Bon* », qui est accepté par 15 oui, 6 abstentions, et 9 non.

M. Amato donne lecture de la position du parti des Verts :

« Pourquoi voter OUI à la délibération n° 2024-25c ?

1. **Ah, la sécurité, ce détail insignifiant !**

Certes, nous aurions pu continuer à faire semblant de nous préoccuper des piétons et des cyclistes en laissant l'avenue de Vaudagne et la rue des Vernes dans leur état actuel. Mais non ! Nous avons décidé de réellement améliorer la sécurité. Réduction de la vitesse, nouveaux aménagements pour les mobilités douces... Dommage pour ceux qui aimaient voir des voitures frôler les poussettes !

2. **Moins de bruit, moins de pollution... quelle idée saugrenue !**

Les riverains et les passants pourront bientôt respirer autre chose que du CO₂ et entendre autre chose que des klaxons et des moteurs rugissants. Quel scandale !

3. **De la verdure en ville, mais où va-t-on ?**

Qui a eu l'audace de penser qu'augmenter la canopée et désimperméabiliser les sols serait une bonne idée ? Sans parler de la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur. À ce rythme, Meyrin pourrait presque devenir agréable à vivre !

4. **Un projet, certes amputé, mais toujours d'excellente facture !**
Oui, certains amendements ont taillé dans la qualité du projet initial. Moins ambitieux que prévu, mais encore largement au-dessus de la moyenne. Ceux qui pensaient qu'on allait saboter l'ensemble seront déçus : il reste excellent.
5. **Un stationnement mieux organisé ? Quelle hérésie !**
Désolé pour les voitures ventouses qui squattent les places pendant des semaines. Nous avons osé favoriser une meilleure rotation et même intégrer des mesures pour les deux-roues motorisés. Quelle audace !
6. **Un projet financé intelligemment (eh oui, c'est possible !)**
Avec CHF 2'940'000.- de subventions espérées et une gestion financière maîtrisée, ce projet n'est pas juste utile, il est aussi raisonnable. Navré pour ceux qui espéraient crier au gaspillage !
7. **Une démarche participative... et en plus elle a servi !**
Un groupe d'habitants a participé aux réflexions. Et tenez-vous bien : leurs idées ont été prises en compte ! De quoi briser les rêves de ceux qui pensaient que la démocratie locale n'était qu'une façade.
8. **Un investissement durable, mais qui dérange les nostalgiques du tout-voiture**
Ce projet coche toutes les cases d'un aménagement moderne, cohérent et tourné vers l'avenir. C'est vrai que ça peut être frustrant pour ceux qui rêvaient d'un retour aux années 70 et aux autoroutes urbaines...

Bref, mes chers collègues, voter contre ce projet, ce serait une manière originale de dire qu'on préfère le bruit, la pollution et l'insécurité routière. Mais après tout, chacun ses goûts ! »

M. Fontanini déclare au nom du groupe socialiste :

« Nous sommes face à un projet ambitieux, pour lequel il faut prendre en considération plusieurs dimensions. Si sur le plan de la renaturation des espaces urbains et de la mobilité douce, le projet représente certainement une amélioration sensible par rapport à l'état actuel, sur le plan de l'intégration des transports publics, notamment à venir et sur le plan social, il présente des fragilités. Comment garantir une coexistence paisible entre piétons et TPG dans une zone à vitesse limitée ? Comment permettre à ceux qui fréquentent le cimetière de Meyrin-village, souvent des seniors, de continuer à le faire paisiblement ?

L'administration et le Conseil administratif nous garantissent que leur analyse de la situation permet d'aller de l'avant avec ce projet amendé en l'état. Bien que certains doutes subsistent, nous n'allons pas faire outre mesure barrage et nous allons donc voter favorablement cette délibération. Nous ne manquerons pas de suivre la mise en œuvre de cette requalification avec une attention particulière en intervenant si on se rend compte que ces garanties ne seront pas respectées. »

La parole n'étant plus demandée, **M. Clerc** soumet au vote la

Délibération n° 2024-25c relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'940'000.- destiné à la requalification de l'avenue de Vaudagne et de la rue des Vernes

**Séance du 20 mai 2025
tenue en séance ordinaire**

Vu la résolution n° 2009-16 adoptée le 15 septembre 2009, présentée par Mmes R. Ecuyer, J. Revillet et MM. M. Chambers, F. Haldemann, P. Iswala, Y. de Prévile, S. Ragavan, proposant de réduire la vitesse des véhicules sur certaines artères communales;

Vu la délibération n° 2010-57a, votée le 19 avril 2011, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 97'200.- destiné à l'étude de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) ainsi qu'à l'étude conjointe d'un réseau cyclable;

Vu la délibération n° 2012-54a, votée le 16 avril.2013, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 315'000.- destiné aux études de mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin;

Vu l'amendement du parti des Verts demandant d'ajouter à la liste des rues dans le lot Meyrin-Cité, la rue des Vernes, tronçon entre l'avenue Louis-Rendu et le rond-point au croisement de la rue de la Prulay et de l'avenue de Vaudagne, à la délibération n° 2012-54a;

Vu la pétition du 27 septembre 2014 adressée au Conseil municipal demandant "des aménagements routiers garantissant un maximum de sécurité au carrefour de Meyrin-Village, sur l'avenue Vaudagne et aux abords des écoles en général";

Vu la pétition du 2 octobre 2014 adressée au Conseil municipal demandant "des rues meyrinoises sûres, moins bruyantes et conviviales. Oui à la concrétisation du projet mise en zone 30 km/h";

Vu la délibération n° 2014-30a, votée le 16 décembre 2014, relative à l'octroi d'un crédit de construction d'un montant de CHF 2'390'000.- pour la réalisation d'un nouveau Jardin Robinson en surplomb du Lac des Vernes;

Vu la délibération n° 2014-32a, votée le 27 janvier 2014, relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 2'579'877.- destiné à la mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin;

Vu la délibération n° 2017-03a, votée le 7 mars 2017, relative au financement des travaux de réalisation de l'espace public (domaine public, privé communal et parcelle de dépendances) de l'écoquartier des Vergers d'un montant de CHF 42'114'736.52;

Vu la délibération n° 2018-04a, votée le 2 février 2021, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'460'000.- en vue de la rénovation de l'école de Meyrin-Village;

Vu la résolution n° 2020-03a, adoptée le 9 mars 2021, présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate Chrétien-Vert'libéraux, demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie »;

Vu la résolution n° 2020-04a, adoptée le 15 décembre 2020 relative à l'approbation du plan directeur communal (PDCoM) et du plan directeur communal des chemins

pour piétons (PDCP) de Meyrin;

Vu la délibération n° 2020-09a, votée le 23 juin 2020 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 9'000'000.- destiné à la rénovation et à l'extension du centre de loisirs de la Maison Vaudagne;

Vu la délibération n° 2021-10a, votée le 22 juin 2021 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 510'000.- destiné à l'élaboration d'un projet d'aménagement de l'espace public au niveau de l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson;

Vu la délibération n° 2023-04a, votée le 2 mai 2023 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'253'000.- en vue de substituer la totalité des productions de chaleur au mazout du patrimoine administratif et financier par des agents énergétiques provenant de sources renouvelables et de récupération;

Vu le grand nombre de plaintes parvenant en Mairie sur les vitesses excessives de véhicules sur certains axes et l'absence d'itinéraires protégés;

Vu la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée et sa feuille de route 2021-2023;

Vu l'ordonnance fédérale 41.213.3 sur les zones 30 et les zones de rencontres du 28 septembre 2001;

Vu la loi fédérale 741.01 sur la circulation routière du 19 décembre 1958;

Vu la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) H 1 05 du 18 décembre 1987;

Vu l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) du 5 septembre 1979;

Vu la loi sur les routes L 1 10 du 28 avril 1967;

Vu la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine L 1 07 du 03 avril 2024;

Vu le rapport de commission travaux publics et entretien des bâtiments;

Vu le plan des investissements 2023-2033;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2025,

D E C I D E

PAR 28 OUI, 1 ABSTENTION ET 2 NON

1. de réaliser les travaux de requalification de l'avenue de Vaudagne et de la rue des Vernes,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 8'940'000.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte que des demandes de subventions pour un montant estimatif de CHF 2'940'000.- seront déposées auprès :
 - du Fonds intercommunal d'équipement
 - du Fonds intercommunal d'assainissement
 - du canton de Genève
 - de la Confédération
4. de comptabiliser les dépenses de CHF 8'940'000.- et les recettes estimées de CHF 2'940'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique :
 - 61.14 : CHF 5'003'627.-
 - 72.14 : CHF 996'373.-
5. d'amortir la dépense nette de CHF 6'000'000.- dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2029, de la manière suivante :
 - sous rubrique 61.33 en 30 ans : CHF 5'003'627.-
 - sous rubrique 72.33 en 40 ans : CHF 996'373.-,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 8'940'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux,
7. de développer une offre de stationnement pour deux-roues motorisés qui doit être maximalisée au regard des enjeux du projet et située hors du parking de l'Auberge communale,
8. de mettre en place une installation de gestion avec un dispositif de contrôle d'accès qui permette de donner droit à deux zones de stationnement, l'une dédiée à l'Auberge communale, et l'autre à l'ensemble des usagers. Avec comme régime de stationnement : gratuit pour les utilisateurs de l'Auberge communale, et pour le reste du parking : payant 3 heures maximum de 7h à 19h avec au-delà un tarif dissuasif, et gratuit le soir de 19h à 7h et les dimanches et jours fériés,
9. de modifier le régime de stationnement du parking de la Comtesse de Saint-Bon selon le principe suivant : 2 heures maximum avec les 30 premières minutes gratuites,
10. de conserver 4 places de stationnement, dont une PMR, dans le parc de la Comtesse de Saint-Bon.

[Pause de 20h à 21h].

* * *

10. **Délibération n° 2025-06a relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 180'000.- destiné à la réalisation d'une étude programmatique pour la rénovation du Centre sportif des Vergers. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (P. Iswala, S).**

M. Iswala procède à la lecture de son rapport :

« Il est 18h30, le Président ad interim ouvre la séance après les salutations d'usage. La parole est donné en premier au conseiller administratif et en second lieu à l'administration pour la présentation. M. Schemel débute sa présentation par l'historique de la piscine et par l'état des lieux global en 2025. En effet, il y a 50 ans, la plaine du Nant d'Avril et le Bois Carré étaient des terres agricoles. En 1976, une surface y a été désignée pour accueillir le centre sportif. La piscine des Vergers est inaugurée en 1979.

S'agissant de l'état des lieux global en 2025, le centre sportif n'est plus une île au milieu des champs. Il est adjacent à un grand quartier d'habitation, proche du lac des Vernes, du Jardin Robinson. Il s'est développé (les stades, boulodrome, patinoires) alors que la piscine n'a pas évolué. En effet, la piscine, datant de 1979, présente à ce jour, des insuffisances techniques liées à l'âge des bâtiments et installations, ainsi que des locaux en partie inadaptée à l'usage quotidien. En conclusion, des réflexions sur une approche globale doivent être menées. D'où la délibération discutée ce soir qui vise à financer une pré-étude portant sur une étude de faisabilité comprenant un programme avec des variantes de rénovation/ développement/ adaptation, une comparaison des variantes en termes de frais d'investissement, d'exploitation, de rentabilité et des propositions de scénarios pour la vision 2050. A titre d'exemples, M. Schemel projette des photos de rénovations actuelles des piscines dans d'autres cantons. Et M. Tremblet évoque celle de Carouge, plus proche de nous. Pour les détails du budget, je vous renvoie au procès-verbal. Le Président ouvre le débat et donne la parole aux commissaires. Un commissaire veut connaître la durée de la pré-étude et le début de la rénovation. Un autre aimerait savoir si le manège pourrait avoir sa place sur l'actuel parking et s'il est envisagé de modifier l'accès à la piscine, qui aujourd'hui tourne le dos à la cité.

Une entrée et des locaux pourraient être mutualisés avec la patinoire. La durée prévue de la pré-étude est d'une année environ, répond M. Tremblet. Et on peut donc imaginer le début de la rénovation en 2028. Quant à la deuxième question, vous avez bien résumé, répondit M. Tremblet. Car, c'est bien le but de la pré-étude. C'est de repenser la configuration du centre sportif, aujourd'hui voisin d'un quartier. Pour le parking, un niveau hors sol peut être envisagé et nous pouvons, pourquoi pas, réfléchir à y installer le manège.

Un commissaire demande si les usagers seront consultés sur ces travaux. M. Schemel lui répond qu'une large consultation fait partie du cahier des charges. Le même commissaire souhaiterait aussi que le maintien de la patinoire extérieure et son usage soit vérifié avec chiffres précis ainsi que la pertinence de sa couverture durant quelques mois au regard du changement climatique. Peut-on remplacer la patinoire extérieure par un bassin en baignade en eaux naturelles ? demande-t-il

encore. S'agissant du maintien ou d'utilité, M. Tremblet lui fait remarquer qu'à ce jour, l'activité de patinage en pleine saison ne peut être conduite sans deux surfaces de glace. Quant à la deuxième question, M. Balsiger lui répond que cette réflexion est prévue dans le cahier des charges. L'adaptation de ce site au changement climatique fait aussi partie du mandat. Toutes les questions des commissaires étant épuisées, le Président met au vote la délibération n° 2025-06 qui est acceptée à l'unanimité par les 11 commissaires présents : 3 PS, 3 Verts, 2 PDC -VL, 2 PLR, 1 MCG.

La séance est levée à 19h45. »

Mme Heiniger déclare au nom du parti des Verts :

« Avant toute chose merci au rapporteur pour son retour précis et détaillé.

Il est étrange de rédiger une prise de position sur un projet, dont on ne verra certainement pas le résultat final.

En effet, nous allons voter un crédit pour une étude programmatique de la rénovation et de l'extension du centre sportif des Vergers, j'ai failli écrire du Bois Carré, excusez-moi, à l'horizon 2050.

Alors, si vous inaugurez la nouvelle piscine aux alentours de 2050, et si je suis encore de ce monde, j'aurai environ 102 ans, merci de penser à m'inviter pour couper le ruban!

Mais soyons plus sérieux, notre centre sportif, n'est plus dans le coup, installations vétustes ne répondant plus aux critères énergétiques, ni à l'accueil du public, restaurant ne permettant pas un travail correct avec de bonnes conditions d'hygiène, espaces inadaptés pour le personnel et la maintenance, bref des travaux sont urgemment nécessaires.

Et faire une étude intégrant un avenir plus large semble une évidence.

Les commissaires ont pu rêver devant la photo de la piscine naturelle de Riehen, et on ne pourrait que soutenir un tel projet à l'avenir, de même que la diminution ou la mise en souterrain du parking pour redonner un peu de vert à cet espace, et l'arborisation des espaces encore trop exposés au rayonnement solaire.

Nous soutenons donc ce crédit d'étude en espérant que toutes les précautions seront prises pour préserver la biodiversité, le cadre naturel du site, la convivialité du centre, et vous encourageons à faire de même. »

Mme Deluermoz donne lecture de la position du parti DC-VL :

« Après 46 ans de bons et loyaux services, le centre sportif des Vergers peut enfin espérer connaître une nouvelle jeunesse. Avec cette délibération, CHF 180'000.- destiné à une étude programmatique en faveur de sa rénovation, le 20 mai 2025 marquera le début d'un important projet pour notre commune. Ce dernier donnera ainsi l'opportunité au Conseil municipal d'y apposer sa patte et de compter sur les retours de consultation des concitoyens en lien avec de potentielles nouvelles installations à l'instar de la couverture de la patinoire extérieure, demandé par notre parti.

Ce projet, le groupe PDC-VL l'attend avec impatience, car une fois encore, le futur Conseil municipal aura la possibilité d'accompagner, orienter, conseiller, recadrer ou encourager les équipes dédiées au sein de notre administration pour imaginer, élaborer, dessiner et suivre ce projet destiné à la population. Une formidable opportunité, presque 50 ans après, de débiter un projet qui sera destiné à notre

commune et d'offrir un centre sportif des Vergers, 2, 3, 4 ou 5.0 d'ici là, le tout repensé dans sa globalité, intégré à son environnement et optimisé dans sa performance énergétique. Du point de vue personnel sur cette structure-là, que dis-je, sur cette institution meyrinoise, la boucle sera bouclée.

En effet, ma classe au Livron avait participé à la réalisation des espèces de sculpture-poteries qui se trouvent sur les murs des vestiaires. Sachez toutefois que je ne tiendrai rigueur à personne si cela devait disparaître ne sachant même plus laquelle avait pu profiter à l'époque de mon presque talent du haut de mes 10 ans.

Vous l'aurez compris, notre parti soutient cette délibération et encourage les autres partis à en faire de même. »

M. Iswala déclare :

« La délibération de ce soir permettra l'approche globale des réflexions portant sur la piscine inaugurée en 1979, ses bassins, ses bâtiments d'accueil et d'exploitation d'une part, mais aussi sur les abords directs que sont la patinoire extérieure, les accès et le parking du Bois-Carré. L'objectif principal est de développer différents scénarios permettant l'évolution et la rénovation du centre sportif des Vergers, en intégrant une vision de la piscine à l'horizon 2050.

En conclusion, la délibération permettra de faire une étude de faisabilité comprenant un programme avec plusieurs variantes de rénovation/développement/adaptation aux changements climatiques, une comparaison des variantes en termes de frais d'investissement, d'exploitation, et des propositions de scénarios pour la vision 2050.

C'est la raison pour laquelle le parti Socialiste soutiendra ladite délibération. »

La parole n'étant plus demandée, **M. Clerc** passe au vote de la

Délibération n° 2025-06a relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 180'000.- destiné à la réalisation d'une étude programmatique pour la rénovation du Centre sportif des Vergers

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu les performances de l'enveloppe thermique des bâtiments de la piscine des Vergers datant de 1979 et ne correspondant plus aux normes actuellement en vigueur;

Vu l'évolution de la norme sur la construction des piscines publiques (SIA 385);

Vu l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD);

Vu l'obsolescence technique des installations de ventilation de la buvette;

Vu le manque de locaux adaptés pour les techniciens de la piscine des Vergers;

Vu la volonté politique d'intégrer sur le site du Centre sportif des Vergers un restaurant public qui puisse fonctionner à la fois pour les utilisateurs de la piscine et pour ceux de la patinoire;

Vu la motion n° 2024-03 présentée par M. Tobias Clerc, au nom du parti DC-VL, demandant une couverture de la patinoire extérieure du Centre sportif des Vergers;

Vu l'étude de profil et de satisfaction des clients de la piscine des Vergers faite en 2019;

Vu l'évolution démographique de la commune de Meyrin et des tendances en matière de loisirs aquatiques;

Vu les engagements pris par la Commune pour réduire la consommation énergétique des bâtiments qui font partie de son patrimoine administratif;

Vu la « Charte climatique et énergétique des villes et des communes » de l'Alliance pour le climat Suisse à laquelle la Commune a adhéré en 2024;

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEn – L 2 30) et son règlement d'application (REn – L 2 30.01);

Vu le plan des investissements 2024-2034;

Vu le rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2025,

D E C I D E

PAR 30 OUI ET 1 NON

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour l'année 2025 de **CHF 180'000.-** destiné à la réalisation d'une étude programmatique pour la rénovation du Centre sportif des Vergers,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2025 sur le compte 34.31,
3. de couvrir ce crédit budgétaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

* * *

11. **Délibération n° 2025-07a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 2'940'000.- en vue de la rénovation et de l'agrandissement de l'école des Champs-Fréchets. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (J.-B. Busset, DCVL).**

M. Busset procède à la lecture du rapport de la commission :

La séance s'est déroulée sous la présidence de M. de Koning, en présence de M. Tremblet, conseiller administratif et de MM. Balsiger et Terracol pour l'administration.

Dans son introduction, M. Tremblet déclare que l'école des Champs-Fréchets ne suffit plus à couvrir les besoins actuels en nombre de classes, locaux scolaires supplémentaires et parascolaires. La présentation par l'administration porte sur l'âge de l'école, construite en 1976, et sur sa nature : elle se compose de blocs en croix, avec une double salle de gymnastique et une piscine en sous-sol. Elle comprend 20 classes, un logement de concierge, un abri PC pour des associations, à proximité d'un espace de vie enfantine (EVE) et d'un stade d'athlétisme.

Un audit, réalisé en 2016, révèle un besoin important de travaux, en raison d'une faible performance énergétique, d'une dépense énergétique élevée et d'un fort potentiel d'économies. Cette école a le plus gros effectif des écoles de la Commune, elle souffre d'un manque de locaux pour assurer convenablement le programme du DIP. Les besoins supplémentaires identifiés comprennent trois classes d'enseignement, deux salles d'activités et trois salles parascolaires. Le programme de rénovation comprend quatre volets distincts : 1) les locaux scolaires et parascolaires, 2) le bâtiment lui-même, 3) les équipements sportifs, 4) les espaces extérieurs. Le planning de l'étude s'étalera sur une période allant de juillet prochain à une délibération sur le crédit de construction qui interviendra en octobre 2027 pour une entrée en phase de chantier dès mars 2029. De lourdes rénovations sont prévues, aboutissant au crédit d'étude demandé de CHF 2'940'000.-.

Une question de commissaire porte d'abord sur la qualité des sols des espaces sportifs. Il est répondu que les revêtements seront renouvelés, mais que l'anneau du stade ne sera pas porté à 400 m. Pour le bâtiment lui-même, l'ajout de classes correspond bien aux besoins constatés. Il sera tenu compte de l'harmonisation du projet avec l'étude en cours sur l'image du quartier. Quant au maintien des entrées publiques, il y est répondu favorablement, ainsi que la question liée aux prévisions démographiques qui, elles, dépendent des services de l'Etat et ne sont pas toujours fiables. L'appartement du concierge sera maintenu et l'école ne sera pas fermée durant les travaux. Durant les travaux, des transferts d'écoles seront cependant organisés, comme cela sera le cas pour l'école de Vaudagne. La structure modulaire du Village a été achetée et pourra, le cas échéant, être utilisée. La question du parking pour les enseignants a été évoquée. Elle ne devrait pas évoluer beaucoup, sachant que la tendance va vers une réduction de ces disponibilités. Il s'en suit quelques échanges relatifs à l'occupation des abris PC, au manque de places dans les EVE, notamment celle de Champs-Fréchets, qui ne fera pas partie de la rénovation prévue. La récupération des eaux, les honoraires d'architectes, la consultation des usagers et les matériaux récupérés sont encore évoqués.

La délibération est en fin de séance mise au vote : elle est acceptée à l'unanimité, 11 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 1 MCG).

Mme Heiniger donne la position du parti des Verts :

« Merci au rapporteur pour son travail précis qui permet à chacun de comprendre les enjeux de cette délibération.

Performance énergétique catastrophique, manque de place, dégradation des façades, dire que l'école des Champs-Frêchets est en crise est un euphémisme.

Ce crédit d'étude va permettre de cerner tous les besoins et de comprendre comment y répondre au mieux.

Dégrapper, végétaliser, redonner de l'espace, c'est donner de l'air pour toutes les activités scolaires et parascolaires: classes, bibliothèque, ateliers, équipements sportifs, restaurant scolaire, lieux de vie accueillants pour les enfants, parfois à peine âgés de 4 ans, contraints de rester de 8 heures à 18 heures à l'école, (parenthèse, quel adulte accepte sans autre de rester 10 heures sur son lieu de travail ?)

Les Vert.e.s de Meyrin Cointrin se réjouissent donc que soit entreprise cette réflexion. Ils soutiennent ce crédit d'étude avec enthousiasme et vous encouragent à en faire autant!

Merci pour votre attention et c'est de l'extérieur que je suivrai l'avancement de ce projet.

Tous mes vœux pour les nouveaux élus. »

M. Sanchez lit la position du parti Socialiste :

« Aujourd'hui, le manque de locaux à l'école des Champs-Frêchets pour accueillir les 409 élèves dans de bonnes conditions en respectant le programme du Département de l'instruction publique est une réalité, car il s'agit du plus gros établissement scolaire de la ville de Meyrin.

Cette nécessité impacte par ricochet le parascolaire qui peine également à satisfaire l'accueil dans de bonnes conditions.

En 2023, l'administration avait été interpellée par une motion pour analyser les locaux et les classes disponibles sur la Commune pour assurer l'accueil des écoliers dans de bonnes conditions.

Des solutions provisoires ont été trouvées pour pallier ce manque de locaux dans l'école, par exemple en délocalisant ailleurs le parascolaire ou bien en supprimant l'aula au profit d'une salle de classe supplémentaire.

C'est une nécessité pour Meyrin de rénover l'école des Champs-Frêchets pour offrir des conditions d'accueil adaptées aux besoins de ses écoliers et de mettre à disposition les espaces scolaires et parascolaires réglementaires.

Le PS Meyrin-Cointrin préavisera favorablement la rénovation et l'agrandissement de l'école, qui sera un modèle exemplaire en matière d'efficacité énergétique, en intégrant la végétalisation des préaux et en créant de nouvelles classes pour répondre aux besoins et encourage les autres partis à en faire de même. »

Au nom du PDC-VL, **M. Busset** déclare :

« Comme je l'ai mentionné dans mon rapport, cette rénovation et cet agrandissement sont vraiment nécessaires en raison de la vétusté de cette école. La mise aux normes actuelles et la croissance démographique de la commune impliquent des travaux d'envergure. Il sera intéressant de connaître les formes qui

pourront être proposées par cette étude en partant de la situation actuelle et, notamment, de la réutilisation des matériaux.

Le groupe PDC-VL soutiendra donc ce crédit et propose à tous les groupes de ce conseil à en faire de même. »

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Clerc** soumet au vote la

Délibération n° 2025-07a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 2'940'000.- en vue de la rénovation et de l'agrandissement de l'école des Champs-Fréchets

Vu l'exposé des motifs ci-après ;

Vu la délibération n° 2009-26b relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 160'000.- afin de financer la mise en route immédiate de 8 audits sur les bâtiments communaux présentant de fortes déperditions énergétiques ou devant être assainis, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 15 septembre 2009;

Vu le rapport d'expertise de l'atelier d'architecture ATBA établi en juin 2010;

Vu la délibération n° 2016-14a relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 230'000.- afin de réaliser un diagnostic du parc immobilier communal selon la méthode EPIQR+ et Investimmo, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 21 juin 2016;

Vu l'importance des travaux classés en priorité I (travaux à réaliser dans moins de 5 ans) et le degré d'urgence mentionnés dans le rapport de l'analyse EPIQR+ établi par EPIQR Rénovation et ESTIA en juillet 2016;

Vu l'analyse Investimmo du parc immobilier administratif de la commune de Meyrin établie par ESTIA en février 2017, dans laquelle l'école des Champs-Fréchets fait partie du groupe de bâtiments à rénover en priorité;

Vu l'obligation légale d'assainir les embrasures en façade au 31 janvier 2016 conformément à l'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses;

Vu la dérogation accordée par l'OCEN jusqu'au 31 décembre 2021 pour honorer cette obligation;

Vu le Plan climat cantonal 2030, deuxième génération, adopté par le Conseil d'Etat le 14 avril 2021;

Vu le label Cité de l'énergie Gold obtenu par la ville de Meyrin en septembre 2014 et reconduit en septembre 2022;

Vu la résolution n° 2020-03a demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie » adoptée par le Conseil municipal le 9 mars 2021;

**Séance du 20 mai 2025
tenue en séance ordinaire**

Vu la motion n° 2021-07 demandant une végétalisation des préaux des écoles et des EVE de la Commune, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 12 octobre 2021;

Vu la résolution n° 2022-05a relative à l'approbation du plan directeur communal de l'énergie 2020-2030 (PDComE 2020-2030) de Meyrin, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 13 septembre 2022;

Vu la délibération n° 2023-04a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'253'000.- en vue de substituer la totalité des productions de chaleur au mazout du patrimoine administratif et financier par des agents énergétiques provenant de sources renouvelables et de récupération;

Vu la motion n° 2023-02, présentée par M. Maurice Amato, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, et de M. Michel Fabre, au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin, demandant une analyse des locaux et classes actuellement disponibles sur la Commune et des propositions pour assurer l'accueil des futurs écoliers dans de bonnes conditions;

Vu le manque de locaux à l'école des Champs-Fréchets pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions en respectant le programme du Département de l'instruction publique;

Vu la solution d'urgence trouvée pour accueillir le parascolaire dans les locaux de l'ancien fitness, en raison du manque de locaux dans l'école;

Vu la prévision localisée des effectifs d'élèves de l'enseignement primaire pour la période 2024-2027;

Vu le programme de législature 2020-2025 de la ville de Meyrin qui promeut d'« améliorer la qualité de vie dans les quartiers »;

Vu le plan des investissements 2024-2034;

Vu le rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif dans sa séance du 20 mai 2025,

D E C I D E

PAR 32 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de procéder à une étude pour la rénovation et l'extension de l'école des Champs-Fréchets,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 2'940'000.-** destiné à cette étude,
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, sous rubrique 21.14,
4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
5. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité sous la rubrique 21.33, dès l'année de son abandon,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'940'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

* * *

12. **Délibération n° 2025-12a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024. Rapport de la commission des finances (E. Hartmann, Ve).**
13. **Délibération n° 2025-13a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir. Rapport de la commission des finances (E. Hartmann, Ve).**

et

14. **Délibération n° 2025-15a relative au transfert des parcelles n° 10054 et n° 11283, du patrimoine administratif au patrimoine financier. Rapport de la commission des finances (E. Hartmann, Ve).**

Rapport de **Mme Hartmann** :

« Rapport de la commission des finances, tenue sous forme élargie le 6 mai 2025 sous la présidence de M. Maurice Amato et en présence de M. Laurent Tremblat, conseiller administratif, de M. Jean-Marc Solai, secrétaire général et de Mme Sandra Favre de Oliveira, secrétaire générale adjointe et responsable du service des finances. Le procès-verbal a été réalisé par Mme Ariane Hentsch. Nous la remercions pour la précision de la retranscription des débats.

En préambule, il est rappelé que la présentation des comptes communaux est encadrée par la Loi sur l'administration des communes (LAC), des règlements d'application et le Manuel MCH2 du Service des affaires communales (SAFCO). Les comptes annuels incluent divers documents comme le message du Conseil administratif, le bilan au 31.12, le compte de résultat, le compte des

investissements, le tableau des flux de trésorerie, des tableaux divers, des indicateurs financiers et le rapport de l'organe de contrôle. L'administration meyrinoise a ajouté des documents de travail pour faciliter l'analyse, tels que l'évolution des comptes de 2017 à 2024 et des tableaux détaillés. L'objectif de ces documents et de la présentation des comptes était de préparer les délibérations n° 2025-12a (approbation des comptes 2024), 2025-13 (approbation des crédits d'engagement complémentaires) et 2025-15a (transferts de parcelles du patrimoine administratif au patrimoine financier).

Situation financière 2024 en chiffres clés

Les finances de la commune de Meyrin pour l'année 2024 présentent les caractéristiques suivantes:

- Recettes totales: 199 millions de francs : 90% provenant des finances et impôts, 3% de la prévoyance sociale (principalement petite enfance), 2% de la culture, du sport et des loisirs, 5% répartis entre les autres fonctions
- Charges totales: 164 millions de francs : 21% pour la culture, le sport et les loisirs (pour un total de 34 millions), 20% pour l'administration générale (33 millions), 18% pour la prévoyance sociale (31 millions), 16% pour les finances et impôts, 11% pour la formation, 14% répartis entre les autres fonctions.

Points essentiels du compte de résultat et des investissements

L'examen des comptes municipaux a mis en avant plusieurs éléments clés concernant la gestion financière et les investissements de la commune :

- **Écarts budgétaires** : Des écarts importants sont constatés, principalement liés à des provisions exceptionnelles (ex. rattrapage CAP), à des ajustements sur les charges de personnel (postes vacants, indemnités de fin de fonction), et à des recettes supérieures aux prévisions dans certains secteurs (amendes, taxes).
- **Investissements** : La majorité des crédits d'investissement ouverts sont en cours d'exécution, certains projets étant retardés pour des raisons techniques, administratives ou juridiques (ex. recours, problèmes techniques sur des véhicules électriques). Il est important de noter des investissements importants dans des projets majeurs qui structurent la planification communale, notamment la nouvelle mairie (Cœur de cité pour un investissement de CHF 87'473'186.-, l'agrandissement d'écoles, la transition énergétique (remplacement de chaudières, véhicules électriques) et la mobilité (aménagement BHNS, voies vertes)).
- **Délibérations clôturées** : Plusieurs projets terminés présentent des soldes non dépensés parfois importants comme pour l'écoquartier des Vergers avec CHF 1'952'877, d'autres affichent des dépassements tels que pour les locaux d'exploitation centre sportif des Vergers (CHF 84'390).

Questions des commissaires et réponses apportées

Plusieurs questions ont été posées par les commissaires, portant sur des aspects financiers, techniques et juridiques. Les réponses apportées sont synthétisées ci-dessous. Par confort, le genre féminin a été élargi à l'ensemble des commissaires qui ont posé des questions.

Questions sur les charges, recettes et fonctionnement

- *Les locaux de l'Etang. : Une commissaire s'est renseigné sur le montant du loyer annuel des locaux de l'Etang (CHF 27'839, soit environ CHF 2'000 par mois). Il a été confirmé que ce montant est exact.*
Une question a porté sur la prestation liée à l'occupation de ces locaux. Il a été précisé qu'il s'agit de locaux partagés, destinés à de nouvelles prérogatives judiciaires (cellules de détention, etc.), que la commune ne peut actuellement pas déployer.
- *Personnel de la police municipale : Une commissaire a demandé si le personnel mis à pied avait été remplacé, ce qui impliquerait une redistribution du travail. Il a été répondu que les postes non pourvus ne donnent pas lieu à versement de salaire, et que les priorités du service sont ajustées en conséquence, les tâches régaliennes restant prioritaires.*
- *Repas de l'école Voie lactée : Une commissaire a demandé pourquoi les charges de confection des repas étaient supérieures aux recettes. Il a été répondu que le prix des repas est identique à celui des écoles publiques, sans marge. Il a été rappelé que cette politique avait été votée par la population. Il a également été souligné que l'école, bien que non publique, bénéficie ainsi d'une subvention communale. Une proposition de suppression de cette subvention, en raison de l'augmentation des coûts, n'a pas été retenue par le Conseil administratif.*
- *Vacances non payées (Meyrin Ensemble) : Une commissaire a demandé à quoi correspondaient les « vacances non payées ». Il a été répondu qu'il s'agissait d'heures supplémentaires payées à du personnel lié au journal communal.*
- *Entretien des routes : Une commissaire a demandé qui réalise l'entretien des routes et si cela coûterait plus cher de le faire en interne. Il a été répondu que les travaux de génie civil sont confiés à des entreprises spécialisées, le personnel communal n'étant pas habilité à les réaliser. Il a également été précisé que l'entretien par des tiers a coûté moins cher en 2024 qu'en 2023.*
- *Parkings du personnel : Une commissaire a demandé si la commune paie les parkings du personnel. Il a été répondu que les employés paient leur place de parking. Les « externes » (IMAD, employés des écoles) paient également. Une baisse continue des revenus de parkings a été observée, expliquée par la politique de mobilité de la commune et la diminution de la demande. À partir de 2025, les places seront louées directement par Meyrincentre au personnel.*
- *Vente de cartes CFF : Une commissaire a demandé l'incidence budgétaire de la vente de cartes CFF. Il a été répondu que le budget était aligné sur l'ancienne méthode, mais qu'il est désormais préférable d'acheter des billets dégriffés. La commune n'achète que ce qu'elle revend, percevant une commission de quelques milliers de francs.*

Gestion des litiges et provisions

- *Litige sur l'écoquartier des Vergers : Une commissaire a demandé des précisions sur la créance de près de 2 millions de francs. Il a été répondu que le litige n'est pas encore réglé mais que le montant figure au bilan communal, avec un règlement attendu prochainement.*

- *Provision pour indemnités du Conseil administratif : Une commissaire s'est enquis du périmètre de la provision. Il a été confirmé que la provision est calculée annuellement et individuellement pour chaque membre du Conseil administratif.*

Gestion patrimoniale et comptable

- *Répartition des parts de la banque cantonale : Une commissaire a interrogé la distinction entre patrimoine administratif et financier. Il a été précisé que les parts obligatoires sont classées en patrimoine administratif, les parts supplémentaires en patrimoine financier.*
- *Caution pour la ferme des Vergers : Une commissaire a demandé où figurait la caution. Il a été répondu qu'elle sera intégrée dans les comptes de l'exercice suivant.*

Financement et gestion des investissements

- *Recours au leasing : Une commissaire a questionné le choix du leasing pour certains équipements. Il a été répondu que cette solution est économiquement avantageuse, notamment car elle inclut l'entretien et évite des investissements initiaux importants.*
- *Taux d'emprunt actuel : Une commissaire a demandé quel taux la commune pourrait obtenir pour un emprunt. Il a été répondu qu'un taux très bas (environ 0,2% sur deux ans) serait possible actuellement, et que la commune pourrait éviter tout nouvel emprunt avant 2026 si la situation reste stable.*

Suivi technique des projets

Signalétique du centre de loisirs (Maison Vaudagne) : Un point a été soulevé sur la nécessité de remplacer une signalétique inadaptée, avec un coût estimé à 5'000 francs.

La présentation des comptes, les questions et réponses fournies durant ces deux commissions ont permis traiter l'ensemble des comptes en commission. Le président de la commission a pu ainsi soumettre au vote et de préavis les délibérations qui y ont été traitées.

Préavis concernant les délibérations :

- *la délibération n° 2025-12a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024 est acceptée à la majorité avec 10 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR) et 1 abstention (1 MCG)*
- *la délibération n° 2025-13a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir est acceptée à la majorité avec 10 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR) et 1 abstention (1 MCG)*
- *Le Président soumet donc enfin au préavis de la commission la délibération n° 2025-15a relative au transfert des parcelles n° 10054 et n° 11283, du patrimoine administratif au patrimoine financier. Celle-ci est acceptée à la majorité : 10 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR) et 1 abstention (1 MCG)*

Avant d'en conclure, j'aimerais ce soir remercier M. Amato qui a présidé avec patience, rigueur et compétence la commission des finances. Ce soir est son dernier

Conseil municipal et à cette occasion, j'aimerais lui dire merci pour ton implication en tant que président mais aussi, pendant plus de quatre ans, notre chef de groupe.

De même, merci Mme Heiniger, aussi ancienne cheffe de groupe, et Alejandra Tschudi, Mme Jenny Bettancourt pour tout ce que vous avez apporté à notre groupe.

Voilà j'en ai terminé pour ce dernier rapport concernant les comptes de cette législature. Je vous remercie pour votre attention, et je me tais. »

[Applaudissements].

M. Loureiro déclare :

« Mesdames et Messieurs, Conseillères et conseillers municipaux, administratifs in corpore, public attentif – et accessoirement, contribuables attentifs, presse libre.

Mon Président, mon oncle Picsou.

Nous sommes ici réunis pour approuver les comptes 2024 de notre bonne commune. Et quels comptes ! Une fresque budgétaire digne d'une commedia dell'arte.

Je remercie Madame Hartmann pour son excellent rapport, et je renchéris pour rendre un hommage appuyé – et un brin théâtral – à celle qui règne en coulisse sur les colonnes Excel comme d'autres régissent les alexandrins : Madame Favre de Oliveira. Madame Favre de Oliveira n'est pas Harpagon. Là où le vieil avare de Molière serrait ses écus dans un coffre poussiéreux, notre responsable financière les place, les classe, et leur fait produire des intérêts. On murmure même qu'elle pourrait citer de mémoire l'amortissement cumulé des tireuses à bière de la piscine municipale, exercice 2022.

Madame Favre de Oliveira est le Figaro des finances. « Je me presse de rire de tout, de peur d'en pleurer » disait le Barbier de Séville ; elle, elle se presse de vérifier la ligne 312_041 des crédits supplémentaires, de peur qu'un centime ne s'en échappe.

Quoi qu'il en soit, les coffres-forts de la commune sont aujourd'hui aussi remplis que celui de la bande à Picsou. A l'image du célèbre canard sans culotte, nous nageons presque dans l'or. Quant à savoir si nous gardons notre culotte, je vous donne rendez-vous à ma prise de position sur la motion relative au règlement de la piscine municipale.

Tout cela étant dit, nous restons lucides. Ces résultats sont aussi le fruit d'imprévus fiscaux, de rentrées exceptionnelles, et d'une conjoncture qui peut changer plus vite qu'un taux directeur de la BNS ou un tweet de Donald Trump. Il nous appartient donc, en tant qu'organe délibérant, de garder la tête froide, et de penser à la suite : investissements, prestations, équité.

Mais ce soir, sans réserve, je vous propose de jouer la scène comme elle a été écrite : Oui, à l'unanimité. »

M. Amato donne la position du groupe des Verts :

« Les comptes 2024 de la ville de Meyrin affichent un résultat très positif, avec un boni de près de 35 millions de francs. Cette situation financière solide est réjouissante et elle s'inscrit dans une tendance désormais récurrente pour notre commune.

Ces excellents résultats sont en grande partie liés à des recettes fiscales issues du secteur du négoce international, particulièrement actif ces dernières années dans le contexte géopolitique tendu de la guerre en Ukraine. Il est important de rappeler que ces activités, bien qu'elles génèrent des retombées fiscales locales, sont aussi profondément liées à des réalités mondiales préoccupantes : des conflits armés, des drames humains et de lourdes conséquences écologiques.

Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de transformer cette richesse en levier pour accélérer la transition écologique et sociale à Meyrin.

Nous proposons donc que ces moyens soient réinvestis :

- dans l'assainissement énergétique du parc bâti communal, notamment la rénovation des écoles et autres bâtiments communaux,
- dans la biodiversité et la nature en ville,
- dans les mobilités douces,
- et dans des projets sociaux durables et inclusifs.

Ce boni ne doit pas devenir un simple indicateur comptable : il doit servir une vision de long terme pour une commune résiliente, écologique et solidaire.

La situation budgétaire actuelle est saine et il n'y a pas de raison de prévoir un déficit à court ou moyen terme. Toutefois, cela ne doit pas nous faire oublier que les recettes fiscales restent, pour partie, soumises à des dynamiques économiques internationales incertaines, il est donc important d'investir maintenant pour économiser dans l'avenir.

Le contexte mondial reste volatil, notamment avec les tensions géopolitiques et les incertitudes liées au retour de Donald Trump sur la scène internationale. Les impacts de ces facteurs ne sont pas immédiats, mais ils pourraient se faire sentir dans les prochaines années.

Enfin, « J'y vais, j'y paie » a été refusé, cela nous enlève un poids, qui aurait pesé lourd sur nos finances pour l'avenir. Il est important de noter encore la suppression de la taxe professionnelle qui va peser dans le futur dans nos comptes.

Les Vert.e.s souhaitent que ce boni budgétaire profite à toutes et tous, aujourd'hui et demain, à travers des investissements responsables au service de l'environnement et de la population.

Nous voterons favorablement ces comptes et nous vous invitons à en faire de même. »

M. Deiana demande l'indulgence de l'assemblée pour sa prise de position brouillon, étant donné qu'il a été prévenu peu avant qu'il était chargé de cette mission :

Il déclare que ce soir, il va quitter la politique meyrinoise comme il l'avait commencé, c'est-à-dire de manière mémorable.

Le groupe PDC-VL fait part de son optimisme à gogo et votera trois fois favorablement les délibérations liées aux comptes 2024.

Concernant les comptes, les réponses données par l'administration ont été transparentes, suffisantes et honnêtes, lesquelles s'ajoutent à un bilan financier déjà mentionné de 34 millions de francs.

Quant aux crédits de dépassement, le PDC-VL constate que cela se chiffre à 2% des budgets initialement prévus, ce qui est deux fois moins élevés que la moyenne genevoise et concernant les passerelles, il constate que le fait de valoriser de

manière financière le patrimoine agricole municipal, ne porte pas préjudice à l'accomplissement de tâches publiques.

Pour toutes ces raisons, son groupe appelle à soutenir le vote favorable de ces trois délibérations.

M. Clerc le félicite pour sa prise de position au vu des circonstances.

M. Fontanini donne lecture de la position du groupe Socialiste :

« Horace, dans son Art poétique disait "bis repetita placent", "ce qui est répété plaît". Mais est-ce toujours vrai ? Si nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir depuis plusieurs années des finances saines, qui nous permettent de garantir des prestations de qualité à la population et d'autofinancer des projets importants, il y a des aspects de cette situation qui nous laissent pour le moins songeurs :

- Passer des heures à nous confronter entre groupes politiques sur des lignes comptables pour présenter un budget à l'équilibre en pensant à des résultats excédentaires de plusieurs dizaines de millions les années précédentes.
- Répéter année après année que les règles budgétaires imposées par le Canton ne sont plus adaptées à notre situation, mais faire comme si...
- Devoir présenter des plans de redressement si on décide de présenter un budget déficitaire, tout en se disant qu'il ne le sera probablement pas.
- Devoir (ou vouloir) traiter plusieurs objets politiques « hors budget » durant l'année de législature, qu'on aurait pu intégrer au budget.
- Et je m'arrête ici avec l'énumération de nos perplexités.

Le futur est certes difficile à prévoir, notamment à cause de la situation géopolitique dans un monde globalisé en mutation. Qu'est-ce qui est vraiment structurel ? Qu'est-ce qui est conjoncturel ? Face à cette condition d'imprévisibilité, quelle attitude faut-il adopter ? Nous sommes confrontés à un risque : celui de glisser progressivement vers des positions politiques dogmatiques, quand il faudrait toujours rester bien ancrés dans la réalité.

Nous indiquons trois chemins pour aller de l'avant plus sereinement :

1. Premièrement, ne pas accepter cette situation comme une fatalité que nous devons subir face à des compétences cantonales et exiger l'utilisation par le Canton d'outils de prévision fiscale plus adaptés à la réalité actuelle. Cela nous évitera peut-être d'être constamment sous l'attaque de ceux qui proposent des solutions simplistes et trompeuses qui mettent en danger les équilibres de notre système fiscal.
2. Deuxièmement, continuer à travailler à des projets ambitieux, sur le long terme, en faisant en sorte que la rigueur, y compris dans la maîtrise des coûts, ne soit pas une fin en soi, mais un outil pour réussir des réalisations importantes au service de la population.
3. Troisièmement, mettre à disposition du Conseil municipal, à côté des documents dit « classiques », des budgets et des comptes organisés par politiques publiques, au moins en forme résumée. Cela nous permettra de mieux naviguer dans cette mer d'imprévisibilité, avec une carte et une boussole propices à la planification à moyen-long terme.

En conclusion, les Socialistes de Meyrin-Cointrin, n'expriment pas de griefs sur la tenue des comptes de la Commune, que nous allons voter favorablement, mais nous insistons sur la nécessité de ne pas rester passifs face à une situation qui, en définitive, n'a de structurelle et répétitive qu'une incertitude qui freine l'action politique à moyen et long terme. »

La parole n'étant plus demandée, **M. Clerc** passe au vote des différentes délibérations.

Délibération n° 2025-12a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

Vu que, conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres d et f (LAC), le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC);

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal;

Vu le rapport de la commission des finances;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'art. 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2025,

D E C I D E

PAR 32 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération,
2. d'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de CHF 164'361'847.97 (dont à déduire les imputations internes de CHF 915'592.93, soit net CHF 163'446'255.04) aux charges et de CHF 198'913'673.92 (dont à déduire les imputations internes de CHF 915'592.93, soit net CHF 197'998'080.99) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 34'551'825.95. Cet excédent de revenus est lié en sa totalité au résultat opérationnel,

**Séance du 20 mai 2025
tenue en séance ordinaire**

3. d'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de CHF 17'495'114.10 aux dépenses et de CHF 1'181'093.65 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 16'314'020.45,
4. d'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 494'326'299.32,
5. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de CHF 17'307'364.49 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes,
6. que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Délibération n° 2025-13a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le tableau ci-dessous qui résume les dépassements des crédits d'engagement clôturés au 31.12.2024 :

N° Délib.	Objet	Commentaires 2024 + explications dépassement/économie	Date délib.	Crédit brut voté	Dépassement / économie	Dépenses cumulées au 31.12.2024
D-2019-18a	Crédit de construction de CHF 5'593'000 destiné à la réalisation des vestiaires et autres équipements compris dans la 6e étape du centre sportif des Vergers	Des compléments et corrections ont été réalisés. Annonce de dépassement lors de la commission du 24 août 2022. Subvention FIDU logements 2022 : CHF 1'008'000. Les factures finales ont été reçues en 2024. Terminée, à clôturer au 31.12.2024.	10.12.2019	5'593'000	-57'480	5'650'480
D-2019-08a	Crédit de construction de CHF 1'845'000.- destiné à la réalisation de locaux d'exploitation pour l'entretien des terrains du centre sportif des Vergers	Factures finales reçues en 2024. Dépassement final de 4.57% annoncé en commission le 24.08.2022 (estimatif de 7.6%). Terminée, à clôturer au 31.12.2024.	17.09.2019	1'845'000	-84'390	1'929'390
D-2019-01a	Ouverture d'un crédit de construction de CHF 830'000.- destiné à la réalisation d'équipements prévus dans la 2ème phase du projet de valorisation du Jardin botanique alpin	Des compléments et corrections ont été réalisés. Annonce de dépassement lors de la commission du 24 août 2022. Subvention FIDU logements 2022 : CHF 1'008'000. Les factures finales ont été reçues en 2024. Terminée, à clôturer au 31.12.2024.	12.03.2019	830'000	-22'411	852'411
				8'268'000	-164'281	8'432'281

Vu le rapport de la commission des finances;

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2025,

D E C I D E

PAR 32 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 164'281 pour couvrir les dépassements,
2. d'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.

Délibération n° 2025-15a relative au transfert des parcelles n° 10054 et n° 11283, du patrimoine administratif au patrimoine financier

Vu l'affectation des parcelles concernées;

Vu la nécessité de transférer ces parcelles figurant au patrimoine administratif au patrimoine financier en raison de leur nouvelle affectation;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2025,

D E C I D E

PAR 32 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 2 représentant la valeur comptable des parcelles soit :

- parcelle n° 10054 (valeur comptable de CHF 1)
- parcelle n° 11283 (valeur comptable de CHF 1).

* * *

1. **Résolution n° 2025-02 présenté par M. Martin Trippel, hors parti, Mme Adriana Schweizer, hors parti, M. Tobias Clerc, au nom du PDC-VL, M. Francisco Sanchez, au nom des Socialistes, M. Denis Bucher, au nom des Verts, Mme Isabelle Billet, au nom du MCG, et M. Cyril Nobs, au nom de l'UDC, demandant un PDCom mobilité à Meyrin pour connaître la situation actuelle de l'ensemble des moyens de mobilité et pouvoir déterminer les infrastructures et services publics futurs adaptés aux besoins de la population, de l'économie et aux impératifs climatiques.**

M. Trippel déclare que, suite au travail collaboratif avec l'administration, on lui a conseillé de présenter un plan communal des mobilités plutôt qu'un PDcom mobilité.

Il fait part de son amendement qui se divisent en plusieurs parties *[en gras ci-dessous]*:

Résolution n° 2025-02 présentée par M. Martin Trippel, hors parti, Mme Adriana Schweizer, hors parti, M. Tobias Clerc, au nom du PDC-VL, M. Francisco Sanchez, au nom des Socialistes, M. Denis Bucher, au nom des Verts, Mme Isabelle Billet, au nom du MCG, et M. Cyril Nobs, au nom de l'UDC, **demandant l'établissement d'un Plan communal des mobilités à Meyrin, permettant le recensement et le développement de l'ensemble des moyens et services de mobilité, de manière à répondre aux besoins de la population, de l'économie et aux impératifs climatiques**

Il ajoute : ajouter un « VU » en lien avec le PDCom pour conserver l'esprit de la proposition initiale :

Vu la résolution n° 2020-04a relative à l'approbation du plan directeur communal (PDCom) et du plan directeur communal des chemins pour piétons (PDCP) de Meyrin adoptée à l'unanimité le 15 décembre 2020 ;

Vu que certains développements tant pour le trafic individuel, les transports publics que pour la mobilité active prévus dans la partie mobilité du PDCom pour la décennie passée n'ont pas encore été activés ;

Vu que malgré le fait qu'un grand nombre de projets de mobilité dépasse les compétences et décisions communales, les demandes d'améliorations des interconnexions au-delà des frontières communales doivent venir des communes pour s'intégrer dans un schéma d'ensemble ;

M. Trippel demande donc également d'adapter le dispositif :

de réunir la commission concernée pour élaborer un Plan communal des mobilités à Meyrin, permettant le recensement et le développement de l'ensemble des moyens et services de mobilité, de manière à répondre aux besoins de la population, de l'économie et aux impératifs climatiques.

Il souhaite modifier le dernier paragraphe :

Certaines de ces actions nécessiteront de la concertation avec d'autres communes des deux côtés de la frontière du canton de Genève et indirectement avec les instances au niveau supérieur qui détiennent la compétence décisionnelle.

M. Trippel ajoute que le travail issu des discussions avec ses co-motionnaires de la motion n° 2023-04 a débouché sur le souhait de développer le propos de cette motion, en faisant un recensement. Or, élaborer un PDCom semble trop compliqué et restrictif, et du coup, il est plus simple de présenter un plan des mobilités.

M. Clerc demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

Mme Murciano ne s'oppose pas à cet objet, mais elle trouve qu'il y a beaucoup de matière avec ces amendements. Elle se demande s'il ne serait pas judicieux de renvoyer cet objet en commission, car elle n'aime pas voter sur des objets qu'elle ne comprend pas. Elle propose un renvoi en commission développement urbain ou

autre. La proposition est excellente, mais beaucoup trop dense pour le voter sur le siège.

M. Bucher déclare que son parti souhaitait renvoyer ce projet en commission au vu de l'appellation de plan directeur communal, mais suite à la commission de développement urbain, il a été conseillé de parler d'un plan communal des mobilités, moins contraignant avec une consultation citoyenne, avec des recours possibles, etc.

Il estime que les amendements ont vraiment du sens. Il résume le contenu de l'amendement à l'intention de ceux qui n'ont pas reçu les amendements par écrit. Son groupe renonce au renvoi en commission et préfère voter sur le siège. Car de toute façon ces sujets seront retravaillés en commission sur le fond. Il encourage donc les autres partis à voter cet objet.

M. Cornuz intervient en rappelant qu'en votant cette résolution, la commission devra se réunir pour mettre en place ce plan des mobilités. Tout comme la délibération sur l'aménagement de l'avenue de Vaudagne et rue des Vernes, qui intègre aussi des enjeux de mobilité, vise un apaisement, de réduction des nuisances et de facilitation du trafic, il s'agit d'envisager un plan des mobilités sur l'ensemble de la Commune. Les enjeux sont variés et différents en fonction des axes. Cette planification communale, qui ne doit pas être considérée comme une planification directrice communale, et qui est l'enjeu majeur dans ce changement de dénomination. Il pense qu'il s'agit d'un chantier majeur à mener pour la prochaine législature. La mobilité reste une préoccupation de la population meyrinoise.

Il rappelle que le dispositif demande de réunir la commission concernée pour élaborer ce plan communal des mobilités. Il est important de préciser que dès que le Conseil votera cette résolution, la commission devra se charger de traiter les différentes propositions en lien avec la mobilité. L'avantage est que ce document n'aura pas la nécessité d'être approuvé par le Conseil d'Etat et d'éviter les recours. Il s'agit donc d'élaborer un guide pour se déplacer et qui tiendra compte de tous les enjeux possibles.

Il conclut en précisant que les amendements proposés par M. Trippel ont été travaillés avec l'appui de l'administration.

M. Clerc demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il rappelle que le Bureau propose un vote immédiat. Il demande s'il y a des propositions alternatives.

M. Fontanini annonce que les Socialistes préfèrent le vote immédiat, mais il ne s'opposera pas à un renvoi en commission si certains l'estiment nécessaire.

Ayant eu le temps de lire les amendements par écrit, **Mme Murciano** propose de soutenir le vote immédiat et elle remercie M. Trippel pour sa proposition.

M. Clerc soumet au vote le **vote immédiat**, qui est accepté par 30 oui et 2 abstentions. Il ouvre les débats.

M. Bucher rappelle l'historique de ce projet, à savoir les membres de différents partis qui ont travaillé sur différents sujets il y a une année environ. L'idée a émergé du fait des nombreux sujets liés à la mobilité et pas uniquement les transports

publics. L'avantage de cette résolution est qu'elle permettra de discuter en commission sur ces sujets. Il ajoute que l'administration dispose d'une spécialiste des mobilités et il sera très intéressant de travailler ensemble sur ces sujets et d'apporter des solutions.

M. Clerc soumet au **vote les amendements** de M. Trippel, qui sont acceptés par 26 oui et 5 abstentions.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Clerc** met aux voix la

Résolution n° 2025-02 présenté par M. Martin Trippel, hors parti, Mme Adriana Schweizer, hors parti, M. Tobias Clerc, au nom du PDC-VL, M. Francisco Sanchez, au nom des Socialistes, M. Denis Bucher, au nom des Verts, Mme Isabelle Billet, au nom du MCG, et M. Cyril Nobs, au nom de l'UDC, demandant l'établissement d'un Plan communal des mobilités à Meyrin permettant le recensement et le développement de l'ensemble des moyens et services de mobilité, de manière à répondre aux besoins de la population, de l'économie et aux impératifs climatiques

Vu la résolution no. 2020-04a relative à l'approbation du plan directeur communal (PDCom) et du plan directeur communal des chemins pour piétons (PDCP) de Meyrin adopté à l'unanimité le 15 décembre 2020 ;

Vu que certains développements tant pour le trafic individuel, les transports publics que pour la mobilité active prévus dans la partie mobilité du PDCom pour la décennie passée n'ont pas encore été activés ;

Vu que malgré le fait qu'un grand nombre de projets de mobilité dépasse les compétences et décisions communales, les demandes d'améliorations des interconnexions au-delà des frontières communales doivent venir des communes pour s'intégrer dans un schéma d'ensemble ;

Vu la motion n° 2023-04 en discussion entre notre commune et les instances concernées, dont les résultats concrets laissent attendre;

Vu le projet d'agglomération du Grand Genève no. 6 2033 – 2036 pour lequel les projets souhaités à réaliser doivent être reçus par la Confédération jusqu'en 2029;

Vu la volonté de la Commune de réaliser un comptage du stationnement sur terrain privé et du nombre de véhicules possédés par les résidents et travailleurs venant de l'extérieur;

Vu la volonté de la Commune de réduire le nombre de places de stationnement sur voie publique pour améliorer la fluidité et la sécurité de la mobilité active ainsi que verdir le pourtour des rues pour diminuer les îlots de chaleur;

Vu le trafic individuel motorisé transfrontalier en constante augmentation avec l'augmentation du nombre de frontaliers, bouchant les axes meyrinois au détriment des besoins des déplacements internes et de la fluidité des transports collectifs;

Vu l'exposé des motifs du projet de résolution 2024-xx concernant la requalification de l'avenue de Mategnin, abandonné suite aux explications et arguments de l'Office Cantonal des Transports en matière de développement envisagé aux environs de 2030;

Vu le Projet d'Actions TC 2024 – 2028 dont les améliorations sont insuffisantes par rapport aux problématiques de la mobilité sur notre commune, tant sur le plan des déplacements intérieurs que des relations de transit, en particulier d'origine transfrontalière;

Vu les statistiques de développement de la population, des places de travail et de la mobilité des communes françaises entourant les postes frontières suisses du secteur lac – Rhône;

Vu l'évolution de la population et des places de travail sur notre commune, des deux côtés de l'autoroute de contournement, y compris le secteur des zones industrielles touchant aussi les communes de Satigny et Vernier ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 20 mai 2025,

D E C I D E

PAR 27 OUI ET 5 ABSTENTIONS

de réunir la commission concernée pour élaborer un Plan communal des mobilités à Meyrin permettant le recensement et le développement de l'ensemble des moyens et services de mobilité, de manière à répondre aux besoins de la population, de l'économie et aux impératifs climatiques.

* * *

2. **Motion n° 2025-05 présentée par Esther Um, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, Marco Fontanini, au nom du groupe Socialistes de Meyrin-Cointrin, demandant la révision du règlement des piscines municipales dans une perspective d'inclusion, de santé et de sport pour toutes et tous.**

Mme Um déclare :

« Voici un projet qui vous suit depuis longtemps, qui vous colle au corps, et on ne peut pas en dire autant de tous nos objets politiques, mais de ceux-là seulement qui s'intéressent réellement aux gens, aux problématiques qui les touchent dans leur être. Pour moi, c'est la seule politique qui vaille. Celle qui nous met en lien, et j'espère que pour vous aussi.

Vendredi dernier, j'ai rencontré une dame qui avait entendu dire qu'au Conseil municipal on s'intéressait aux personnes exclues des piscines et elle voulait me partager son témoignage. Cette dame avait un cancer et suivait un traitement en chimiothérapie pour lequel elle avait besoin de drainage. La piscine était donc une bonne activité pour elle et elle se réjouissait de la partager avec ses enfants. Or, quand elle est arrivée au bassin, on lui a interdit l'accès à l'eau, parce qu'elle portait un maillot de bain couvrant. Elle a dû raconter sa vie au surveillant qui l'a laissé entrer de manière exceptionnelle parce qu'elle avait fait tout le chemin. Plus tard, elle a obtenu une attestation de son médecin et s'est rendu au service administratif

en charge des piscines pour expliquer son cas et la réponse a été non ou peut-être juste cet été, mais uniquement dans le bassin non-nageurs avec ses enfants. Devenu photosensible à cause de la maladie, elle est tout simplement refoulée. Malheureusement, d'autres Meyrinoises et Meyrinois ont une expérience similaire et les cas révélés sont divers comme le signale l'enquête de l'association Petits Pas que je vous recommande vraiment. Jeune femme babysitter avec son legging pour cacher une brûlure, un important maillot de bain manches longues contre le soleil, une personne trans qui a dû obtenir l'autorisation de nager en T-shirt, une mère musulmane empêchée, donc son enfant aussi, une femme ayant des problèmes de vitiligo et une personne grosse, gênée des regards grossophobes. Mme Um poursuit :

« Cela pourrait être des gens présents dans cette assemblée, cela pourrait être moi et peut-être que chacun peut rallonger la liste des exclus. C'est quand-même un peu beaucoup, voire trop, dans une commune où il fait bon vivre comme elle l'a entendu encore dans un discours samedi dernier, ou pour la ville en santé pour une vie en santé, comme on l'a aussi entendu. Et pour exclure, on évoque souvent l'hygiène ou la sécurité, mais les institutions qui encadrent les piscines, elles ne disent qu'une chose : il faut venir à la piscine avec une tenue dédiée uniquement au bain. Quant à la sécurité, regardez autour de nous, nous portons des tenues diverses, mais s'il arrivait un accident à l'un d'entre nous et qu'il fallait nous secourir, qui aurait l'idée de nous dire : Mais Madame, Monsieur, vous auriez dû mieux vous habiller pour que les secours puissent intervenir rapidement et atteindre votre cœur facilement !

Ce sont un peu des arguments qui ne tiennent pas la route que celui de brandir la sécurité pour des maillots de bain couvrants.

Il est temps de trouver d'autres manières de gérer la diversité des situations des personnes qui utilisent les piscines. Nous, on veut des solutions et non l'exclusion. Comment peut-on accueillir des personnes, toutes celles qui veulent nager dans nos piscines locales en respectant l'hygiène et la sécurité ? Voilà ce qu'il faut résoudre. D'autres communes se sont bien débrouillées, citons Vernier par exemple, et son attention aux besoins des nageurs, nous citons également Yverdon dont le règlement est très inspirant, car on n'y parle pas du corps des femmes avec certains mots : on parle par exemple du haut du corps pour tout le monde et l'on accepte qu'il soit ouvert ou non. On ne sexualise pas le corps des femmes. Donc la révision du règlement sera l'occasion de faire disparaître certaines de ces remarques et peut-être améliorer les choses. »

Elle ajoute que les membres du Conseil municipal représentent tous les habitants de la Commune. Ils ont été élus pour cela. Et donc lorsqu'ils sont interpellés, ils ne peuvent pas juste détourner le regard. L'idée est donc de travailler tous ensemble pour le bien de la Commune.

M. Fontanini constate effectivement qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas à la piscine et il est temps de revoir les règlements afin de s'adapter à l'évolution de la société et de le faire de la manière la plus inclusive possible.

M. Clerc demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Personne ne s'opposant au vote immédiat, **le président** soumet au voix le **vote immédiat**, qui est accepté par 20 voix pour, 5 abstentions et 7 non.

M. Loureiro donne lecture de sa prise de position :

« Mesdames et Messieurs, Conseillères et conseillers municipaux, administratifs in corpore, public attentif, presse libre.

Mon Président, mon requin-marteau.

Je remercie Madame Um pour sa présentation touchante et pleine d'humanité, et je lui prie de me pardonner pour ma prise de parole qui va suivre un autre registre langagier, mais ma foi, c'est aujourd'hui ma dernière représentation ici et je n'ai pas le temps de changer de script.

Il est des débats où l'on plonge tête la première... et d'autres où l'on hésite à se mouiller.

Cette motion, qui nous propose de revoir le règlement des piscines meyrinoises, m'a inspiré dans un premier temps un brin de perplexité. Car enfin, de quoi s'agit-il ?

De maillots.

De tissus.

De peaux qu'on veut cacher.

Ou montrer.

Ou cacher *pour pouvoir montrer qu'on ne veut pas montrer.*

Et puis, il est beaucoup question du choix des mots. Il faut dire que sur ce sujet, la langue française nous donne du fil à retordre et du tissu à découdre ; et ce même lorsqu'il n'y a justement aucun fil ou tissu, par exemple pour l'expression « seins nus », que les motionnaires jugent discriminante. Peut-être ont-ils raison, et d'ailleurs, puisque ne dit-on pas que la langue française est la langue de Molière, ouvrons une parenthèse culturelle pour rappeler que Molière lui-même avait déjà souligné le caractère par trop coquin du mot « sein ».

En effet, l'année de grâce 1664 a été le théâtre de la création de deux chefs d'œuvre de l'humanité : d'une part, la fondation de la brasserie Kronenbourg ; d'autre part, la première représentation de la pièce de théâtre de Jean-Baptiste Poquelin dit Molière, « Tartuffe ou l'imposteur ».

Je nous renvoie donc à la scène 2 de l'acte III de cette pièce, que Madame Claudine Murciano, ma voisine de droite, même si elle est de gauche, va m'aider à illustrer, si elle signe le contrat de consentement, en jouant le rôle de Dorine.

TARTUFFE, apercevant Dorine.

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline,

Et priez que toujours le Ciel vous illumine.

Si l'on vient pour me voir, je vais aux prisonniers

Des aumônes que j'ai partagé les deniers.

DORINE.

Que d'affectation et de forfanterie !

TARTUFFE.

Que voulez-vous ?

DORINE.

Vous dire...

TARTUFFE. *Il tire un mouchoir de sa poche.*

Ah ! mon Dieu, je vous prie,

Avant que de parler prenez-moi ce mouchoir.

DORINE.

Comment ?

TARTUFFE.

Couvrez ce sein que je ne saurais voir :

Par de pareils objets les âmes sont blessées,

Et cela fait venir de coupables pensées.

DORINE.

Vous êtes donc bien tendre à la tentation,

Et la chair sur vos sens fait grande impression ?

Certes je ne sais pas quelle chaleur vous monte :

Mais à convoiter, moi, je ne suis point si prompte,

Et je vous verrais nu du haut jusques en bas,

Que toute votre peau ne me tenterait pas.

Merci Dorine ! euh pardon, Claudine... Madame Murciano !

Oui, c'est du théâtre, mes chères et chers collègues ! Un théâtre aquatique où les règlements font mine d'être neutres, mais où chaque ligne de texte devient un rideau qu'on tire sur les corps. C'est une tragédie des apparences, où chaque centimètre de tissu devient une prise de position morale. C'est un tribunal d'honneur flottant, où l'on demande au personnel de la piscine de devenir prophète textile, et de juger l'indécence des étoffes comme un biérologue examine un canon de Kronenbourg : lycra ou pas lycra ? Bonnet ou pas bonnet ? Bonnet blanc, blanc bonnet ? Mousse ou pas mousse ? Burkini ou bikini ? Daiquiri ou Dry Martini ? T-shirt ou topless ? String ou syncope ?

Faut-il vraiment qu'un employé communal se demande, chaque matin, s'il a bien révisé les critères d'acceptabilité du lycra sous UV, ou s'il saura faire la différence entre un legging thérapeutique et une atteinte à la neutralité culturelle ? Moi, en ce qui me concerne, si j'étais maître-nageur, je ne saurais à quel saint me vouer.

Alors, oui, j'éprouve quelque sympathie envers cette motion, même si j'ai quand même failli me noyer en lisant l'argumentaire. Que l'on fasse preuve de bon sens et de souplesse, oui ; que l'on rappelle quelques éléments concernant la sécurité et la santé, deux fois oui ; mais que l'on ne tombe pas dans un nouveau catéchisme moral, où l'inclusion devient injonction, et où les règlements se transforment en manifestes militants à la terminologie finalement pas très inclusive. Tout le monde

ne maîtrise pas la langue de Molière comme Molière lui-même, pour qui d'ailleurs un sein était un sein. Par quoi remplacer ce mot ? Une zone pectorale d'expression identitaire adaptative ? Un espace potentiellement sexualisé à géométrie variable ? À force de vouloir tout dire sans jamais nommer, on finit par flotter dans une soupe lexicale froide — et l'eau des piscines meyrinoises mérite mieux. A trop vouloir neutraliser les mots pour ne blesser personne, on court parfois le risque d'aseptiser la parole elle-même — et ce n'est pas ainsi qu'on crée du lien, de la confiance ou de la liberté.

Et puis, convenons-en : aucun règlement ne sera jamais parfait. Car les corps sont multiples. Les sensibilités, diverses. Les usages, parfois surprenants. C'est une question de tissu tout court, mais aussi de tissu social. Que l'on clarifie un règlement pour en éliminer les ambiguïtés et lever les exclusions injustes, c'est une bonne initiative, mais croire qu'un règlement suffira à abolir toute appréciation subjective, c'est rêver d'une piscine sans vagues. Le personnel restera confronté à des situations floues, à des maillots ambigus, à des sensibilités fripées par la météo ou les réseaux sociaux. Et c'est très bien ainsi — car la richesse et la souplesse humaines valent mieux qu'un bréviaire vestimentaire en douze strophes.

En conclusion, puisse le Conseil administratif se saisir de ce règlement à deux mains, et nous revenir avec une nouvelle mouture d'ici l'an 2664. »

M. Fontanini fait part de la position du groupe Socialiste :

« *L'inclusion, la santé et le sport pour toutes et tous* sont des principes qui ont été maintes fois confirmés comme des piliers de notre action politique. Cette motion propose de les appliquer dans la vie réelle des Meyrinoises et des Meyrinois dans des lieux connus et à la disposition de toutes et tous : les piscines publiques meyrinoises.

Aujourd'hui, des femmes, des personnes souffrant de pathologies, des enfants, mais aussi des sportifs accomplis, en sont, dans les faits, exclus et ils doivent se tourner vers des structures présentes dans les communes voisines, voire y renoncer. Nous ne demandons pas de faire une révolution, mais de s'inspirer d'autres communes suisses, qui arrivent à faire coexister tout le monde dans un climat apaisé et dans le respect des normes d'hygiène en vigueur.

Il faudra certes compléter la formation des gardiens pour qu'ils fassent respecter le nouveau règlement, mais en dehors de cela, il s'agit d'une proposition qui ne représente pas de dépenses liées à des infrastructures coûteuses ou compliquées. Il ne s'agit pas de « coûts », mais de volonté politique.

L'établissement des règlements des piscines communales sont la responsabilité du Conseil administratif ; il ne s'agit donc pas ici de vous priver de vos prérogatives, mais de vous transmettre des besoins qui ont été exprimés par nos administrés. A vous de voir si vous avez l'intention de les entendre ou pas, nous sommes évidemment disponibles à faire notre part du travail, pour analyser avec vous ce dossier et trouver des solutions réalisables et adéquates, afin, au moins, de réduire les inégalités.

Pour toutes ces raisons, nous allons voter favorablement cette motion et nous invitons les autres groupes politiques à en faire de même. »

Mme Schweizer tient à faire part de sa position :

« Je me permets de m'exprimer, sur le texte qui a été écrit par Madame Um, groupe des Verts Meyrin-Cointrin, et Monsieur Fontanini, groupe des Socialistes Meyrin-Cointrin.

Une femme seins nus n'est absolument pas discriminante, mais peut être gênante pour les autres personnes dans les alentours, donc problématique.

Alors qu'en effet, pour un homme torse nu, cela ne pose aucun problème. Ceux qu'on aperçoit souvent en été, mais les femmes ne sont jamais seins nus dans les rues... Heureusement...

Quand même, ça va trop loin, je ne verrais pas un homme avec un soutien-gorge ? N'est-ce pas ?

Dire que l'exclusion des piscines touche trop de personnes, j'aimerais connaître les statistiques, les raisons et surtout, leur culture !!!

Je comprends bien que des gens qui ont des brûlures ou d'autres problèmes ne désirent pas se montrer. Meilleur exemple : moi-même, trop grosse, donc je ne vais pas dans les piscines. J'irais plutôt au lac, où on ne me connaît pas.

Si je désire aller à la piscine, j'assume tous les problèmes et les regards indésirables.

Oui, il y a bien des gens avec des cicatrices ou d'autres problèmes, parfois même au visage, et ils ne peuvent pas couvrir leur visage. Et les gens avec des membres en moins dans leur corps, et j'en passe ? Bien sûr, ceci est malheureux.

Les gens avec des problèmes de vitiligo ont en général les taches non seulement sur leur corps, mais souvent aussi au visage et aux mains, donc ça ne sert à rien de vouloir se cacher.

Concernant les maillots à manches longues contre le soleil, il y a des costumes de bain spéciaux près du corps, et il existe de la crème solaire pour pouvoir se protéger contre le soleil. Comme ça, ils peuvent se baigner sans souci. En sortant de l'eau, personne ne les empêche de remettre leur maillot.

Concernant le burkini : une mère musulmane empêche son enfant de se baigner !!!! Non, ce n'est pas vrai, mais si la maman ne veut pas respecter nos règles, alors il ne faut pas venir avec ses enfants, qui ne peuvent pas rentrer dans les piscines sans surveillance. Ce n'est pas nous qui punissons l'enfant, mais uniquement la mère, car elle fait tout pour donner envie à son enfant, comme ça elle peut se justifier auprès de notre commune en disant qu'on fait de la discrimination.

Notre règlement dit bien : le port d'un maillot de bain est obligatoire. Les vêtements spéciaux, longs ou courts, marquant une différence culturelle ou religieuse, sont interdits dans les bassins et à l'intérieur du périmètre de la zone des bassins.

Non, nos habitants de Meyrin ne sont pas exclus de notre piscine, comme vous l'expliquez dans votre motion. Non, il y a un règlement tout à fait correct qu'il faut tout simplement respecter.

Oui, se baigner avec des vêtements non prévus, ce n'est tout simplement pas hygiénique et pas acceptable, donc interdit.

Imaginez-vous juste une seconde, que tout le monde mette ce qu'il veut pour aller nager ! Ce n'est pas possible, il faut avoir une directive claire et nette pour pouvoir

gérer ces problèmes. Trop de vêtements différents, ça devient trop compliqué pour gérer les directives.

J'ai analysé notre règlement et je suis venue à la conclusion que nous devrions rien changer, à part donner la possibilité de faire de la nage sportive en utilisant du matériel adéquat ; c'est d'ailleurs ce que j'ai personnellement demandé en 2024 au Municipal, munie de photos.

Je vais m'arrêter là, sinon la discussion prendrait trop de temps.

Enfin, j'aimerais qu'on ne prenne pas toujours les exemples des autres cantons, villes ou pays, comme : Yverdon, Tessin, Grenoble (France). Nous sommes à Meyrin et faisons comme nous pensons pour le meilleur de la population meyrinoise. »

M. Rheiner comprend que ce débat est très polarisant. Il fait référence à une étude d'une association des chimistes cantonaux, qui ont déclaré que la moitié des piscines respectaient les normes d'hygiène. Il ose espérer que celle de Meyrin était du bon côté de la barrière. Il ne s'agit pas d'être discriminant par rapport à la taille du tissu couvrant ou pas, il s'agit plutôt de la nature du tissu. En effet, transpirer dans du coton n'est pas hygiénique pour se baigner avec ce même T-shirt.

Le MCG n'a pas trouvé l'unanimité par rapport à cette proposition, il y aura donc une liberté de vote. Le texte de la motion ne l'a pas convaincu, parce qu'il a un relent d'idéologie derrière : que se cache-t-il derrière le mot *inclusion* ? Le risque est qu'il va falloir arbitrer entre intégration, tolérance et liberté. La révision du règlement lui paraît nécessaire, en particulier sur le fait que l'accès aux piscines soit laissé au bon vouloir du personnel.

Mme Billet partage l'opinion de son co-partisan pour certaines choses, mais elle comprend que certains éléments de la motion sont appropriés. Elle a pris le règlement de la piscine et elle trouve qu'il est dur. Beaucoup d'exemples de maladies ont été cités : il est interdit aux personnes souffrant de plaies ouvertes ou atteintes de maladies contagieuses n'ont pas le droit d'aller à la piscine, ce qui semble aller de soi. De pénétrer à l'intérieur du périmètre de la zone des bassins sans avoir au préalable tremper les pieds dans le pédiluve. C'est logique, mais cela ne semble pas nécessaire de le mentionner dans le règlement.

M. Clerc l'interrompt car il ne s'agit pas de relire le règlement de la piscine. Il lui demande de faire part de sa position.

Mme Billet est d'accord avec l'article 5, alinéa a, du règlement des piscines. Le port du maillot de bain est obligatoire, les vêtements spéciaux, longs, courts, marquant une différence culturelle ou religieuse sont interdits dans les bassins et à l'intérieur du périmètre des bassins.

M. Bucher constate qu'il est nécessaire d'être factuel autour de ce sujet. En ce qui concerne les arguments de Mme Schweizer, il y voit typiquement l'exemple de l'exclusion : « au pire je vais au lac ». Or, il y a des gens pour qui la crème solaire ne suffit pas et ce n'est pas une raison pour leur interdire de nager et d'autant plus que l'on parle des matériaux. En effet, il existe des T-shirt de nage professionnelle, et cela ne pose aucune question d'hygiène et ils sont adaptés à la natation. Donc, lorsque l'on parle d'inclusion versus l'exclusion, c'est de cela dont on parle. On ne

veut juste pas exclure les gens. Il ne s'agit pas de voter sur ce qui va être mentionné dans le règlement étant donné que c'est une prérogative du Conseil administratif. Il s'agit juste de voter pour une révision de ce règlement et que l'on inclue le Conseil municipal dans cette discussion.

Quant à l'accès au bassin, selon le bon vouloir du personnel, il y a eu passablement d'exemples où des gens ont été autorisés à se baigner avec un certain type de protection et lors du changement de gardien, 20 minutes plus tard, on les a sortis du bassin, car le nouveau gardien avait une autre lecture. Il faut que les règles soient précises pour tout le monde.

Mme Tschudi-Spiropulo est d'accord avec les propos de Mme Schweizer et elle n'aimerait pas du tout que quelqu'un se baigne avec un T-shirt en coton ou avec un pantalon ou avec n'importe quel tissu qui ne soit pas celui avec lequel on fait des maillots de bain. Il existe aujourd'hui des maillots avec des manches, car les personnes subissant une chimiothérapie ont l'interdiction de se mettre au soleil, et il ne s'agit pas de personnes ayant des mycoses, mais qui ne peuvent pas s'exposer au soleil. Elle-même était à la piscine l'année dernière avec son petit-fils, dont le pédiatre a déconseillé aux parents de l'exposer au soleil. Un gardien est venu lui dire qu'il ne pouvait pas être là, mais quand il a vu son regard, il lui a répondu qu'elle n'avait qu'à retrousser les manches de son petit-fils. Elle lui a répondu que le seul qui allait devoir se retrousser les manches, c'était lui, et si cette situation venait à se reproduire cette année, on va entendre parler d'elle, car elle finira certainement en prison ou avec la police municipale.

En outre, une maîtresse de l'école de Livron n'a pas pu aller se baigner avec ses élèves, car l'un d'entre eux avait un problème d'allergie au soleil. Or, il avait un T-shirt adapté à la piscine. Peu importe sa confession. Et donc quand certains parlent du règlement à l'article 5, alinéa a, elle aimerait elle parler de l'alinéa b : *les strings sont tolérés. S'ils sont jugés trop provocants, le personnel peut être amené à les interdire sans en justifier le motif.*

Mme Tschudi- Spiropulo annonce d'ores et déjà qu'elle se mettra en string cette année pour voir qui aura le courage de venir lui dire que son string est plus provocant qu'un autre. Elle trouve qu'il y a des choses inadmissibles et il est temps de se mettre à la page.

M. Clerc la remercie et attend l'invitation pour aller se baigner ensemble. *[Rires]*. Pour essayer le toboggan lui dit le conseiller administratif, car cela va plus vite en string.

Mme Hartmann trouve la discussion très intéressante. Elle a toujours été investie pour la piscine. Elle sait que la natation est un des sports les plus sains et les plus doux y compris pour les personnes ayant des physiques atypiques et que derrière tout ça, il peut y avoir un enjeu de santé publique, pour pouvoir aller tout simplement nager. Elle a envie de réagir, car elle a trouvé fascinant l'argumentaire de Mme Schweizer avec laquelle elle partage au moins un point commun : le surpoids et l'obésité, et la discussion sur la grossophobie, dont elles sont ou peuvent être victimes. De plus, ayant des gênes albinos, elle a elle-même une sensibilité au soleil tout à fait marquée. Elle peut donc ressembler à une grosse patate rouge quand elle va trop longtemps au soleil et avec des enjeux liés au cancer. Mais ce n'est pas le plus intéressant. Quelqu'un en situation similaire ne va pas aller à la piscine à cause des regards des autres, parce qu'elle ne peut pas se cacher et elle va préférer

aller ailleurs, où elle va être confrontée aux mêmes regards, aux mêmes remarques, au même humour plus ou moins convenant, mais au moins ce seront des personnes inconnues. Elle va donc éviter d'aller à la piscine, parce qu'elle sera victime d'un jugement et parce qu'elle n'aura pas les moyens de se protéger et de mettre un vêtement qui lui permette d'être moins attaquée par les regards ou remarques des autres. Elle trouve cette thématique d'acceptation du rejet absolument passionnante. Ceci signifie que l'on a tellement accepté le rejet et l'exclusion que l'on va l'intérioriser et l'on va épargner aux autres le regard de son indignité. Pour **Mme Hartmann**, c'est quelque chose qui la touche profondément, car elle pense à toutes les formes d'indignité que l'on projette sur des personnes comme elle. Elle remercie tous ceux qui ont insisté sur ce règlement, car il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet et la gauche ne voulait pas que cela soit de la récupération politique. L'argumentation consistant à prôner le regard local, de rester dans son bocal à poissons, un peu fermenté, et ne regardons pas des situations où d'autres communes ont pris de l'avance et se sont adaptées aux changements climatiques, aux enjeux de santé. Il y a 20 ans, on ne voyait pas du tout le soleil de la même manière, on ne se préservait pas de la même façon, on ne disposait pas des mêmes tissus pour se protéger. De même il y a 5 ans, on ne se posait pas la question des écrans totaux, et des dégâts infligés pour la peau et pour l'environnement. Pour toutes ces raisons, elle pense que cela vaut la peine que le Conseil administratif se pose et prenne un regard distancié, moderne de la situation pour que l'on puisse disposer d'un règlement qui correspond à 2025, voire à 2030.

M. Fontanini souhaite conclure en précisant que la proposition de cette motion est de pousser le Conseil administratif de s'occuper de ces questions avec un certain regard en évitant d'axer sur les aspects culturels des vêtements. Ils ont cherché à inclure plusieurs éléments. Ce qui le dérangerait, est que l'on refuse cette proposition en raison du refus de certaines personnes d'utiliser certains tissus spécifiques pour la nage, pour des raisons de confession ou de culture. On s'est occupé des sportifs, qui doivent aller s'entraîner à Vernier, ... Si l'assemblée y tient tellement, elle n'a qu'à voter un règlement qui accepte tout le monde sauf les Musulmans ! Il ne peut tolérer qu'on les taxe de pro-Musulmans si, en fait, ce sont d'autres dans cet hémicycle qui prônent un règlement visant l'exclusion. L'objectif des motionnaires est d'intégrer tout le monde et d'envoyer au Conseil administratif des pistes de réflexion. S'ils ne souhaitent pas l'adopter, ils n'ont qu'à pas le faire.

M. Kindu déclare qu'il a suivi une émission une fois où étaient présents un vieux sage et d'autres invités. Et le débat partait dans tous les sens. Mais le vieux sage était très calme et les a écoutés avec attention et à la fin, il leur a demandé : j'aimerais vous poser une question : lorsque vous voyez un homme et une femme enfermés dans une chambre avec une bougie allumée, qu'est-ce qu'ils font ? Tout le monde s'est mis à répondre dans tous les sens, sauf que personne n'avait trouvé la réponse à sa question. Le sage répondit alors : vous avez tous mal répondu, car vous ne m'avez pas écouté. J'ai dit : qu'est-ce qui fond et non qu'est-ce qu'ils font. Je parlais du verbe fondre et non du verbe faire. Vous avez donc répondu à côté. Or, je ne pouvais évoquer la bougie si celle-ci n'était pas importante.

M. Kindu comprend que l'on ne sait pas s'écouter et on part dans tous les sens, peu importe si l'on est d'accord ou pas. Il faut bien analyser et prendre le temps de bien écouter avant d'agir, ce qui éviterait de faire des divergences, une convergence.

Par conséquent, sur cette motion, il est important d'écouter comme il faut pour éviter des interventions qui partent dans tous les sens.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Clerc** soumet au vote la

Motion n° 2025-05 présentée par Esther Um, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, Marco Fontanini, au nom du groupe Socialiste de Meyrin-Cointrin, demandant la révision du règlement des piscines municipales dans une perspective d'inclusion, de santé et de sport pour toutes et tous

Vu la Constitution fédérale établissant dans son article 8, alinéa 2, que « Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique » ;

Vu l'article 15 de la Constitution genevoise stipulant dans les alinéas 1 et 2 que :

1. « Toutes les personnes sont égales en droit,
2. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience »;

Vu la [LED- L13279](#), loi générale sur l'égalité et contre toutes les discriminations, du 23 mars 2023 ;

Vu la [LED-Genre \(L12843\)](#) loi sectorielle qui a pour buts de :

- a. promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, quelle que soit leur orientation sexuelle ;
- b. lutter contre les violences et les discriminations fondées sur le sexe, l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et l'intersexuation ;

Vu les dangers du soleil pour la peau, et l'effet du réchauffement climatique ;

Vu les démarches « Sport pour toutes et tous» à Meyrin ;

Vu la présence de nageurs et nageuses qui utilisent les piscines publiques pour s'entraîner ;

Vu l'article 3, paragraphe 4 du Règlement du Conseil Municipal stipulant que « Le Conseil municipal peut adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes » ;

Vu l'article 32, alinéa 1 du Règlement du Conseil Municipal précisant que « La motion invite le Conseil administratif : c) à déposer un projet de délibération visant un but déterminé » ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 20 mai 2025,

D E C I D E

PAR 17 VOIX, 10 ABSTENTIONS ET 5 NON

d'inviter le Conseil administratif :

1. à déposer un projet de délibération pour la révision du règlement des piscines municipales en veillant à ce que cette révision puisse, entre autres :
 - a. garantir un accès équitable à la natation,
 - b. proposer un dispositif propice à l'entraînement comme le rajout de lignes de nage adaptées à la nage sportive, la possibilité d'utiliser du matériel adéquat, l'augmentation de la température de l'eau et dans les vestiaires, etc.,
 - c. assurer l'accès de tous costumes de bain adéquats à la piscine avec pour seul critère le respect des conditions de sécurité et d'hygiène,
 - d. éliminer tout propos stigmatisant du texte,
 - e. privilégier le langage inclusif dans la rédaction dudit règlement,
2. à bien vouloir auditionner, parmi les acteurs et actrices pertinentes :
 - a. l'association *Petits pas de société* qui a mené une campagne pour des piscines inclusives à Meyrin,
 - b. les communes ayant modifié leur règlement des piscines en faveur des costumes de bain et de la nage sportive.

M. Clerc constate qu'il est déjà 23h00. Le Bureau propose de reporter les objets restants à la séance du mois de juin.

M. Bucher estime que les rapports peuvent être validés étant donné qu'ils ne sont pas lus en plénière.

M. Clerc rappelle que les rapports n'ont pas besoin d'être validés, mais sont portés uniquement à la connaissance du public. Ils sont ajoutés au procès-verbal. Bien sûr, il peut toujours y avoir des questions.

M. Bucher demande, dans ce cas, si on peut les considérer comme traités.

M. Clerc demande si des personnes s'opposent à ce traitement, à savoir de prendre en compte les points 18, 19, 20 et de reporter les autres.

M. Trippel estime qu'il faut encore traiter le point 17 et qui pourrait être intégré en commission avec la résolution sur le plan des mobilités.

M. Clerc en prend note.

Mme Heiniger trouverait désagréable que sa proposition individuelle ou ses questions soient traitées en dehors de sa présence, étant donné que son mandat de conseillère municipale échoit dans quelques jours.

Mme Schweizer ne comprend pas, car il s'agit du dernier municipal dans cette configuration et se demande pourquoi il n'y a pas eu une séance de réserve. Elle ne trouve pas ça normal.

M. Clerc propose dans ce cas de rallonger la séance et de terminer aux alentours de 23h45. Pour information, la séance de réserve est fixée fin juin. Il soumet au vote la première proposition, à savoir de **poursuivre la séance jusqu'à ce que mort s'ensuive**. *[Rires]*. Cette proposition est acceptée 16 oui, 6 abstentions et 10 non.

* * *

17. Motion n° 2025-06 présentée par Jenny Bettancourt, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin demandant une analyse-évaluation des zones 20-30 km/h sur tout le territoire meyrinois.

M. Bucher déclare que depuis plusieurs années à Meyrin, on a créé des zones 20 et 30km/h avec leurs avantages et leurs inconvénients. Des citoyens se plaignent de certaines choses dans ces zones. La motionnaire a relevé plusieurs questionnements, notamment à Cointrin, des problèmes de priorité également, de visibilité, etc. L'idée donc de cette motion est d'analyser ce qui a été bien fait et ce qui comporte des améliorations à effectuer en toute connaissance de cause.

M. Cornuz estime que sur le principe, cette proposition est tout à fait adéquate. Il est important d'effectuer ce bilan, puisqu'il s'agit d'une obligation légale. Il rappelle que le Conseil vient de voter une résolution relative à un plan communal des mobilités ainsi qu'un réaménagement de l'avenue de Vaudagne et de la rue des Vernes, qui intègre des zones 20 et 30km/h. Du coup, cette analyse globale se fera en plusieurs temps. A son avis, sur le fond, cette motion est justifiée, mais au niveau de la temporalité, il estime que la temporalité n'est pas adaptée.

M. Clerc déclare que le Bureau propose un vote immédiat.

Mme Murciano pense également que cette motion est redondante, même si le fond est justifié. Le Conseil est dans une phase d'analyse des mobilités et elle trouverait judicieux de mettre ces différents objets, traitant de la même problématique, ensemble pour les analyser plutôt que de les traiter séparément.

M. Clerc soumet au vote le **vote immédiat**, qui est accepté par 27 oui, 3 abstentions et 1 non.

M. Bucher remercie le Conseil administratif pour sa position, mais il estime que cette motion ne fait pas référence au plan futur des mobilités, mais plutôt d'effectuer

un bilan de ce qui existe : les problèmes de visibilité et de priorité à la rue de la Prulay. En votant cette motion, il s'agit de donner un signal au Conseil administratif pour leur demander une analyse de la situation de ces différentes zones. Inutile de dépenser 100'000.- pour la faire ni de se prendre la tête. Le parti des Verts propose donc de soutenir cette motion.

Personne ne souhaitant s'exprimer davantage, **M. Clerc** soumet au vote la

Motion n° 2025-06 présentée par Jenny Bettancourt, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin demandant une analyse-évaluation des zones 20-30 km/h dans tout le territoire meyrinois

Vu le comportement de certains conducteurs et conductrices souvent oublieux du code de la route ;

Vu l'augmentation de la population meyrinoise ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 20 mai 2025,

D E C I D E

PAR 25 OUI ET 7 NON

de demander au Conseil administratif :

1. d'effectuer, dans un délai raisonnable, une analyse-évaluation des zones 20-30 km/h du territoire meyrinois,
2. de présenter au Conseil municipal un rapport comprenant :
 - a) un état des lieux,
 - b) des propositions d'actions concrètes de renforcement de la sécurité dans les zones 20-30 km/h, ainsi qu'une estimation des coûts et des impacts de ces mesures :
 - la mise en place ou l'extension de dispositifs de contrôle de vitesse, y compris des radars préventifs ou pédagogiques ;
 - une meilleure sécurisation des passages piétons, en particulier aux abords des écoles, parcs et arrêts de transports publics,
 - des actions de sensibilisation ciblées auprès des conducteurs et conductrices circulant dans les zones concernées,
3. d'effectuer, dès que possible des campagnes de sensibilisation dans les endroits dangereux :
 - a. mettre l'accent sur (notamment) les priorités : en zone 20-30 (piéton),
 - b. Priorité de droite, souvent oubliée par les conducteurs et conductrices.

* * *

18. Rapport de la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité pour les années 2022, 2023 et 2024.
(D. Bucher, Ve).

2022

Introduction

Cette année a vu l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de l'évolution du « Fonds communal énergie » vers un « Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité » (FECB) à la suite du travail intense du Comité consultatif sur l'année 2021.

Depuis 2022, le FECB est alimenté par le budget de fonctionnement annuel à hauteur maximale de 1'000'000.- CHF (cf. art. 2 du Règlement du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité de la Commune de Meyrin).

Le Comité est un organe consultatif du Conseil administratif, dont la mission est d'analyser et de donner un préavis sur les modifications du Catalogue de subventions, sur les demandes reçues qui ne font pas l'objet d'un barème spécifique décrit dans le Catalogue ainsi que de proposer des actions pouvant faire l'objet d'une subvention par le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité.

En 2022, le Comité se compose des personnes suivantes :

- BUCHER Denis
- CORNUZ Eric (président)
- FERATI Bektesh (membre suppléant), dès le 22 mars 2022
- GAETANINO Marco (membre suppléant), jusqu'au 22 mars 2022
- GROGNUZ Fabien
- HALIMI Hysri
- SEEGER Pascal

M. Dario POROLI, membre du personnel de l'administration en tant que responsable de projets énergie, participe aux séances sans droit de vote.

Bilan général

Durant l'exercice 2022, la commission consultative du FECB s'est réunie cinq fois, soit le 1er février, le 7 juin, le 21 juin, le 30 août et le 11 octobre. Ses actions ont consisté pour l'essentiel à proposer et préavisier les modifications du Catalogue ainsi qu'à évaluer et préavisier les demandes reçues qui ne font pas l'objet d'un barème spécifique décrit dans le Catalogue.

Site web du FECB : https://www.meyrin.ch/fr/fonds_energie_climat_biodiversite

Au total, sur l'année 2022 :

- 901 requêtes TPG ont été utilisées pour un montant de CHF 90'100.-
- 124 subventions pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) ont été validées pour un montant de CHF 59'750.-
- 33 demandes liées à l'énergie et au climat ont été approuvées, dont 5 hors catalogue, pour un montant total de CHF 315'314.00.-. Le détail des demandes hors catalogue sont disponibles en annexe. Elles incluent la réalisation d'un film sur l'énergie, le soutien à la création d'une bibliothèque d'objets et le financement d'actions de sensibilisation dans les écoles de la commune.

- 2 porteurs de projets ont fait l'objet d'une audition par le Comité.



Evolution des principales mesures octroyées du catalogue de subventions

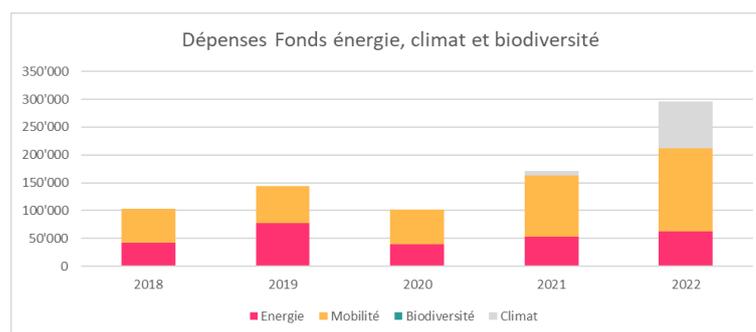


Figure 1: Répartition des dépenses par thématique y compris les subventions mobilité antérieures à 2022 qui n'était pas encore inclus dans le fonds énergie, climat et biodiversité

Bilan financier

Le Fonds est alimenté par le budget de fonctionnement annuel approuvé par délibération du Conseil municipal pour autant que le Fonds présente un solde inférieur à CHF 1'000'000.-. Autrement dit, le Fonds est réalimenté à hauteur de CHF 1'000'000.-. Le solde au 31.12.2022 est donc de CHF 1'000'000.

Les dépenses du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité (FECB) sont divisées en 2 parties :

- Dépenses d'investissement : concernent principalement les soutiens financiers octroyés aux privés (ménages, entreprises) pour des investissements (pompes à chaleur, installations solaires, etc.). Une délibération (D-2021-23a) d'un montant de CHF 1'825'000.- a été votée par le Conseil municipal en date du 16 novembre 2021 pour couvrir ces dépenses durant la période courant du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026. Au 31 décembre 2022, la situation financière en lien avec cette délibération était la suivante :
 - Total facturé : CHF 12'655.-
 - Reste sur la délibération : CHF 1'812'345.-
- Dépenses de fonctionnement : concernent principalement les actions liées à la mobilité (soutien à l'abonnement TPG, etc.) et à la sensibilisation à l'énergie (opérations Robin des Watts dans les écoles, opération éco-sociales dans les quartiers, etc.) non-liées à des investissements. Ces dépenses sont couvertes par le budget de fonctionnement. Pour l'année 2022 :
 - Montant au budget : CHF 277'000.- (hors charges de personnel, jetons et amortissements)
 - Montant dépensé : CHF 260'010.- (hors charges de personnel, jetons et amortissements)

2023

Introduction

Depuis 2022, le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité (FECB) est alimenté par le budget de fonctionnement annuel à hauteur maximale de CHF 1'000'000.- (cf. art. 2 du Règlement du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité de la Commune de Meyrin).

Le Comité est un organe consultatif du Conseil administratif, dont la mission est d'analyser et de donner un préavis sur les modifications du Catalogue de subventions, sur les demandes reçues qui ne font pas l'objet d'un barème spécifique décrit dans le Catalogue ainsi que de proposer des actions pouvant faire l'objet d'une subvention par le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité.

En 2023, le Comité se compose des personnes suivantes :

- BUCHER Denis
- CORNUZ Eric (président)
- FERATI Bektesh (membre suppléant)
- GROGNUZ Fabien
- HALIMI Hysri
- SEEGER Pascal

M. Dario POROLI, membre du personnel de l'administration en tant que responsable de projets énergie, participe aux séances sans droit de vote. D'autres ressources de l'administration sont également conviées en fonction des thématiques traitées.

Bilan général

Durant l'exercice 2023, la commission consultative du FECB s'est réunie cinq fois, soit le 17 janvier, le 20 juin, le 5 septembre, le 10 octobre et le 20 novembre. Ses actions ont consisté pour l'essentiel à proposer et préavisier les modifications du Catalogue ainsi qu'à

Séance du 20 mai 2025 tenue en séance ordinaire

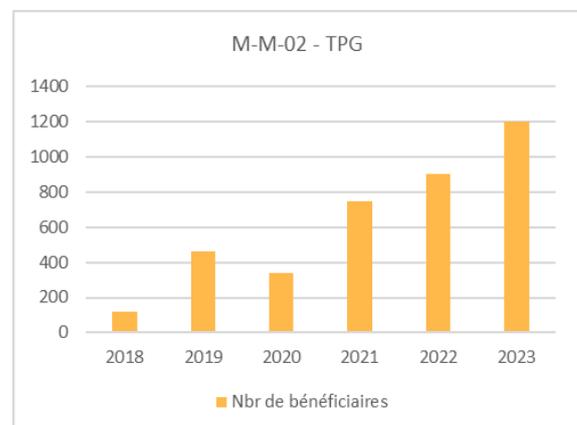
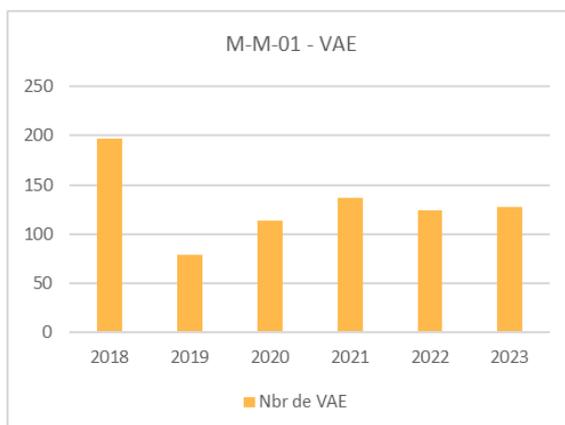
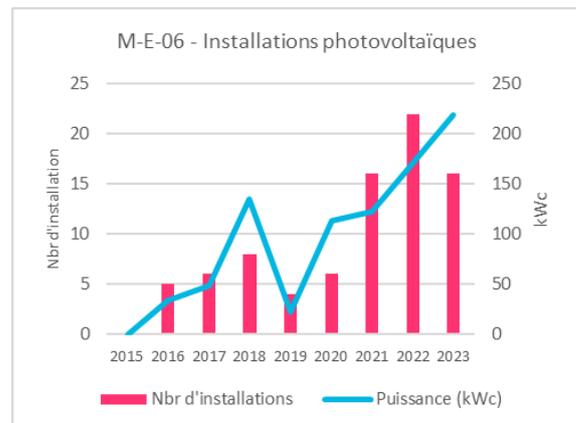
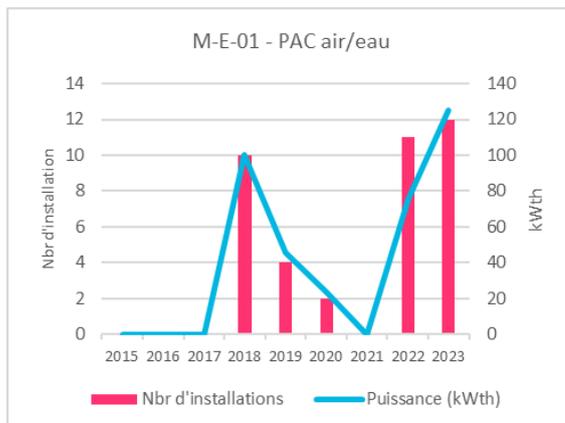
évaluer et préavisier les demandes reçues qui ne font pas l'objet d'un barème spécifique décrit dans le Catalogue.

Site web du FECB : https://www.meyrin.ch/fr/fonds_energie_climat_biodiversite

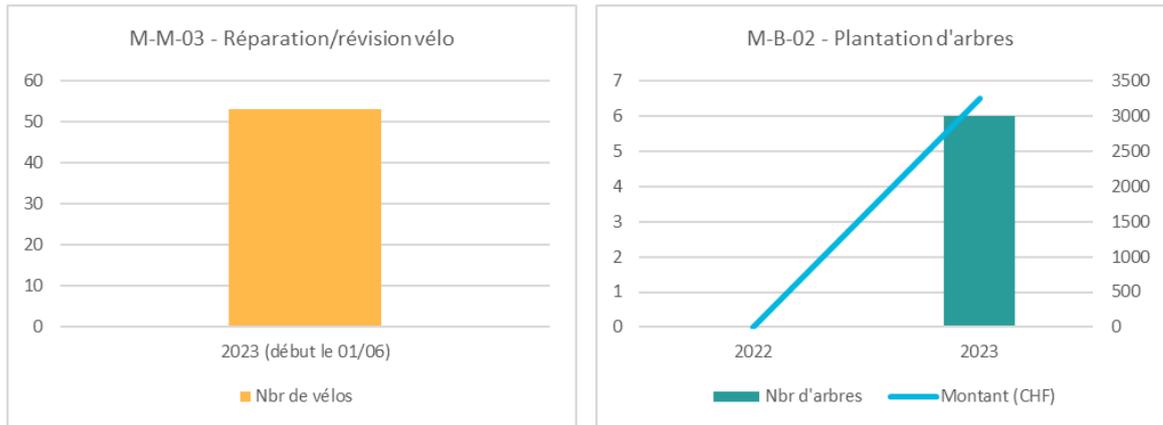
L'année 2023 a été marquée par l'introduction d'une nouvelle mesure M-M-03 en lien avec la réparation et la révision des vélos mécaniques. Cette mesure est destinée à soutenir les personnes faisant le choix d'une mobilité ayant un impact encore plus faible que les vélos à assistance électrique. La mesure M-B-02 pour la plantation d'arbres est également soutenue de façon plus conséquente à 50% des coûts du projet en lieu et place des 30% initialement décidés.

Au total, sur l'année 2023 :

- 1201 requêtes TPG ont été utilisées pour un montant de CHF 120'100.-
- 128 subventions pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) ont été validées pour un montant de CHF 64'000.-
- 27 demandes liées à l'énergie et au climat ont été approuvées, dont 5 hors catalogue, pour un montant total de CHF 148'623.05.-. Le détail des demandes hors catalogue sont disponibles en annexe. Elles incluent une participation à la démarche Communes Rénovent, un soutien à la construction de la Tour de Chouilly et le financement d'actions complémentaires de sensibilisation dans les écoles de la commune.
- Les TPG ont fait l'objet d'une audition par le Comité.



Séance du 20 mai 2025 tenue en séance ordinaire



Evolution des principales mesures octroyées du catalogue de subventions

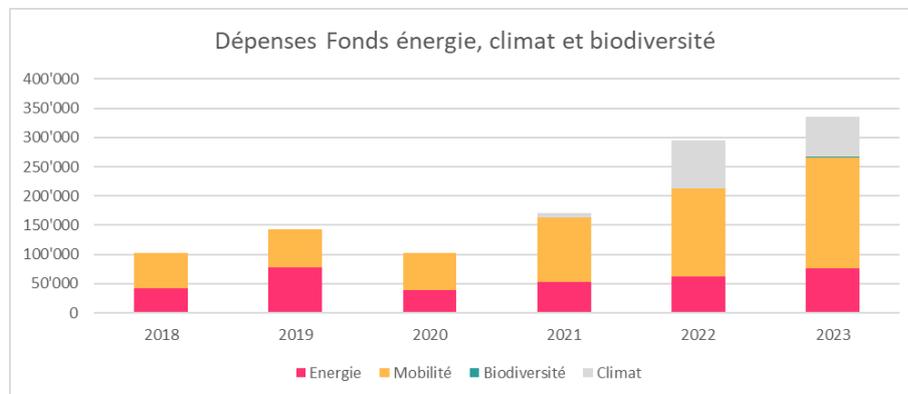


Figure 2: Répartition des dépenses par thématique y compris les subventions mobilité antérieures à 2022 qui n'était pas encore inclus dans le fonds énergie, climat et biodiversité

Bilan financier

Le Fonds est alimenté par le budget de fonctionnement annuel approuvé par délibération du Conseil municipal pour autant que le Fonds présente un solde inférieur à CHF 1'000'000.-. Autrement dit, le Fonds est réalimenté à hauteur de CHF 1'000'000.-. Le solde au 31.12.2023 est donc de CHF 1'000'000.

Les dépenses du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité (FECB) sont divisées en 2 parties :

- Dépenses d'investissement : concernent principalement les soutiens financiers octroyés aux privés (ménages, entreprises) pour des investissements (pompes à chaleur, installations solaires, etc.). Une délibération (D-2021-23a) d'un montant de CHF 1'825'000.- a été votée par le Conseil municipal en date du 16 novembre 2021 pour couvrir ces dépenses durant la période courant du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026. Au 31 décembre 2023, la situation financière en lien avec cette délibération était la suivante :
 - Total facturé : CHF 58'804.80
 - Reste sur la délibération : CHF 1'753'520.20
- Dépenses de fonctionnement : concernent principalement les actions liées à la mobilité (soutien à l'abonnement tpg, etc.) et à la sensibilisation à l'énergie

Séance du 20 mai 2025 tenue en séance ordinaire

(opérations Robin des Watts dans les écoles, opération éco-sociales dans les quartiers, etc.) non-liées à des investissements. Ces dépenses sont couvertes par le budget de fonctionnement. Pour l'année 2023 :

- Montant au budget : CHF 262'260.- (hors charges de personnel, jetons et amortissements)
- Montant dépensé : CHF 291'654.- (hors charges de personnel, jetons et amortissements)

Annexe

Lors de sa séance du 17 janvier 2023, le Comité consultatif a préavisé favorablement plusieurs évolutions du catalogue et le dossier hors catalogue suivant :

1. Requête n°159 – Services Industriels de Genève – Démarche « Commune Rénove » avec éco21

Financement du projet à hauteur de CHF 30'000.- sur un montant de CHF 49'373.- destiné à financer une partie de la démarche visant à renforcer les dynamiques de rénovation des bâtiments résidentiels collectifs sur le territoire

Lors de sa séance du 20 juin 2023, outre l'audition des TPG liée à l'évolution des subventions mobilité, le Comité consultatif a préavisé favorablement le dossier hors catalogue suivant :

1. Requête n°172 – La Tour de Chouilly

Financement du projet à hauteur de CHF 5'000.- destinée au projet d'édification d'une tour en bois qui remplacera l'actuel château d'eau de Chouilly

Lors de sa séance du 5 septembre 2023, le Comité consultatif a préavisé favorablement les demandes de compléments suivants :

1. Requête n°138 – Opération Robin des Watts : Alimentation 2022-2024

Complément du financement du projet à hauteur de CHF 9'500.- destiné au volet alimentation

2. Requête n°140 - Opération Robin des Watts : énergie 2022-2024

Complément du financement du projet à hauteur de CHF 10'000.- destiné au volet énergie

Lors de sa séance du 10 octobre 2023, il n'y a pas eu de nouvelle requête hors catalogue à traiter. La séance a porté sur les aspects en lien avec la communication du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité

Lors de sa séance du 20 novembre 2023, il n'y a pas eu de nouvelle requête hors catalogue à traiter. La séance a porté sur les aspects en lien avec la communication du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité. Ainsi, le Comité a confirmé un montant de CHF 34'000.- supplémentaire à amender au budget 2024 ayant pour but de mieux faire connaître le FECB.

2024

Introduction

Depuis 2022, le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité (FECB) est alimenté par le budget de fonctionnement annuel à hauteur maximale de CHF 1'000'000.- (cf. art. 2 du Règlement du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité de la commune de Meyrin).

Séance du 20 mai 2025 tenue en séance ordinaire

Le Comité est un organe consultatif du Conseil administratif, dont la mission est d'analyser et de donner un préavis sur les modifications du Catalogue de subventions, sur les demandes reçues qui ne font pas l'objet d'un barème spécifique décrit dans le Catalogue ainsi que de proposer des actions pouvant faire l'objet d'une subvention par le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité.

En 2024, le Comité se compose des personnes suivantes :

- BUCHER Denis
- CORNUZ Eric (président)
- FERATI Bektesh (membre suppléant), jusqu'au 10 septembre 2024
- GROGNUZ Fabien, jusqu'au 1^{er} octobre 2024
- HALIMI Hysri
- NOBS Cyril (membre suppléant), dès le 10 septembre 2024
- SEEGER Pascal, jusqu'au 1^{er} septembre 2024
- DEIANA Ivan, dès le 10 septembre 2024
- EDINGER WRZOSOWSKI Anna, dès le 15 octobre 2024

M. Dario POROLI, membre du personnel de l'administration en tant que responsable de projets énergie, participe aux séances sans droit de vote. D'autres ressources de l'administration sont également conviées en fonction des thématiques traitées.

Bilan général

Durant l'exercice 2024, la commission consultative du FECB s'est réunie six fois, soit le 6 février, le 27 février, le 30 avril, le 11 juin, le 27 août et le 29 octobre. Ses actions ont consisté pour l'essentiel à proposer et préavisier les modifications du Catalogue ainsi qu'à évaluer et préavisier les demandes reçues qui ne font pas l'objet d'un barème spécifique décrit dans le Catalogue.

Site web du FECB : <https://meyrin.ch/fr/agir-pour-demain> (nouvelle adresse)

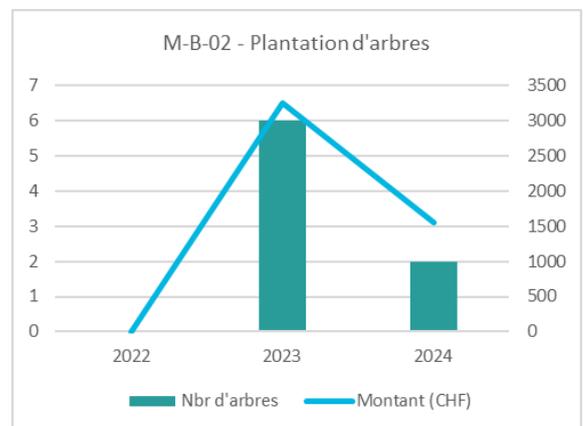
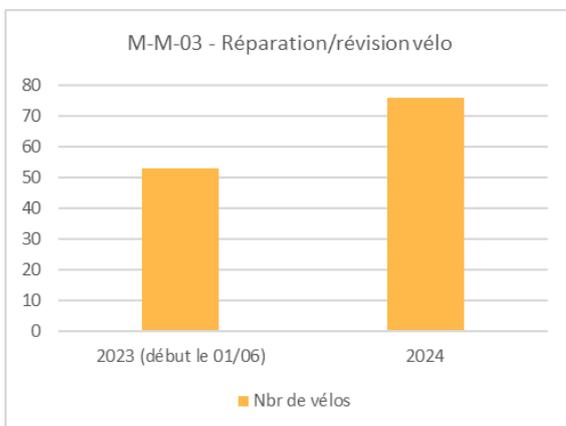
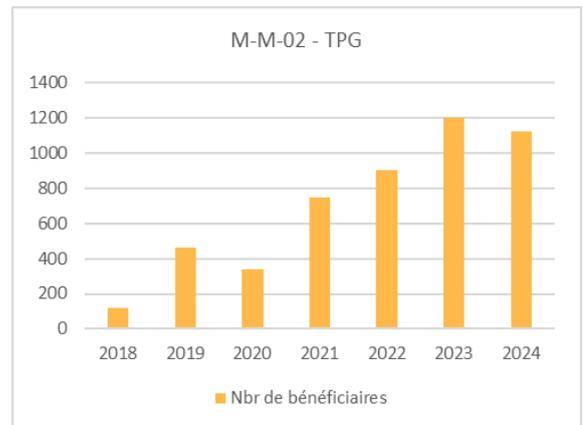
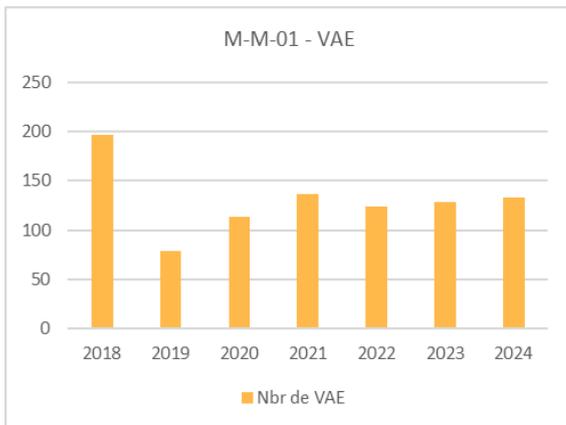
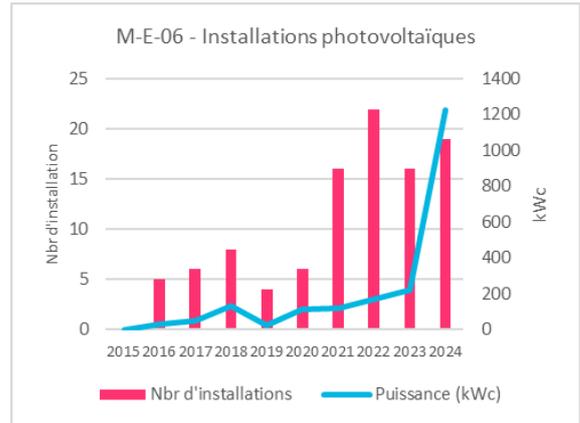
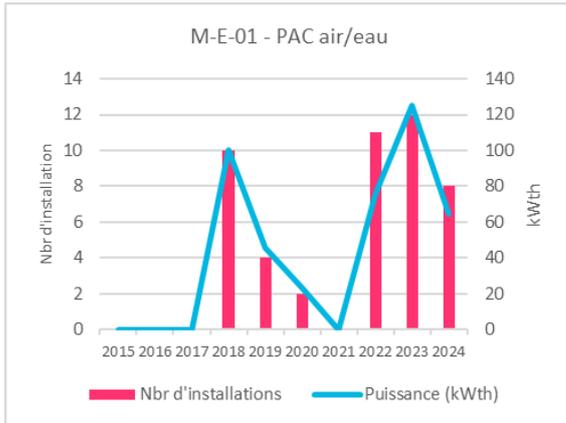
L'année 2024 a été marquée par l'introduction de deux nouvelles mesures :

- M-B-04 en lien avec l'entretien du patrimoine arboré. Cette mesure est destinée à soutenir les travaux d'entretien des arbres considérés comme marqueur paysager.
- M-B-05 pour la perméabilisation des surfaces minérales.

Au total, sur l'année 2024 :

- 1121 requêtes TPG ont été utilisées pour un montant de CHF 112'100.-
- 133 subventions pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) ont été validées pour un montant de CHF 66'500.-
- Au total, 38 requêtes en lien avec l'énergie, la biodiversité et plus généralement le climat ont été validées, dont 8 hors catalogue. Le montant total des subventions accordées s'élève à CHF 457'807.90.-. Le détail des demandes hors catalogue est disponible en annexe. Elles incluent la subvention à une installation photovoltaïque pour les jardins familiaux du Renard, le soutien pour la création d'un espace de fraîcheur sous forme d'ombrière à Champs-Frêchets, le financement d'actions de sensibilisation dans les écoles de la commune, le soutien au projet de génératrice vapeur aux pellets pour une brasserie et l'amélioration de la végétalisation dans une cour du quartier des Vergers.
- Un porteur de projet a été auditionné.

Séance du 20 mai 2025 tenue en séance ordinaire



Evolution des principales mesures octroyées du catalogue de subventions

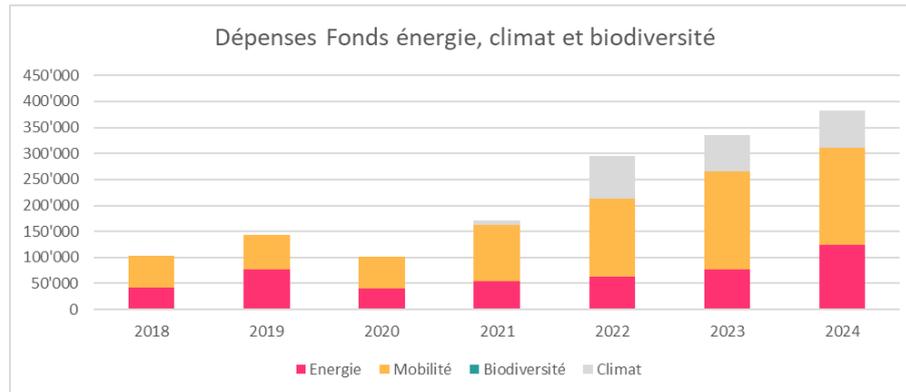


Figure 3: Répartition des dépenses par thématique y compris les subventions mobilité antérieurs à 2022 qui n'était pas encore inclus dans le fonds énergie, climat et biodiversité

Bilan financier

Le Fonds est alimenté par le budget de fonctionnement annuel approuvé par délibération du Conseil municipal pour autant que le Fonds présente un solde inférieur à CHF 1'000'000.-. Autrement dit, le Fonds est réalimenté à hauteur de CHF 1'000'000.-. Le solde au 31.12.2024 est donc de CHF 1'000'000.

Les dépenses du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité (FECB) sont divisées en 2 parties :

- Dépenses d'investissement : concernent principalement les soutiens financiers octroyés aux privés (ménages, entreprises) pour des investissements (pompes à chaleur, installations solaires, etc.). Une délibération (D-2021-23a) d'un montant de CHF 1'825'000.- a été votée par le Conseil municipal en date du 16 novembre 2021 pour couvrir ces dépenses durant la période courant du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026. Au 31 décembre 2024, la situation financière en lien avec cette délibération était la suivante :
 - Total facturé : CHF 190'184.53
 - Reste sur la délibération : CHF 1'634'815.47
- Dépenses de fonctionnement : concernent principalement les actions liées à la mobilité (soutien à l'abonnement TPG, etc.) et à la sensibilisation à l'énergie (opérations Robin des Watts dans les écoles, opération éco-sociales dans les quartiers, etc.) non-liées à des investissements. Ces dépenses sont couvertes par le budget de fonctionnement. Pour l'année 2024 :
 - Montant au budget : CHF 364'000.- (hors charges de personnel, jetons et amortissements)
 - Montant dépensé : CHF 254'124.- (hors charges de personnel, jetons et amortissements).

* * *

19. Rapport de la déléguée du Conseil municipal au Comité de la Maison Vaudagne pour les années 2023 et 2024. (C. Murciano, HP).

Le comité est composé de 8 membres que nous pouvons féliciter et remercier pour leurs investissements et l'énergie sans faille dont ils font preuve :

Daniel DEMMOU, Présidente

Jean-Marc KATCHELEWA, Vice-président

Ruth JOY, Trésorière

Elisa BARONA GARCES, Membre

Ralph GEHRINGER, Membre

Placide ISWALA, Membre

Jean-Jacques KOHLER, Membre

Luc KOTTELAT, Membre

Durant cette période, le comité de la Maison Vaudagne s'est réuni à 18 reprises.

Secteur Enfants (2023-2024)

Le début de l'année 2023 a marqué un retour important pour la maison de quartier avec la réinstallation dans ses nouveaux murs et son ancienne maison magnifiquement rénovée.

Cependant, les espaces extérieurs n'étant pas encore entièrement praticables, cela a suscité une certaine frustration, notamment en raison de la route peu sécurisée, source d'angoisse pour les adultes encadrants. Heureusement, ces espaces ont pu être optimisés au printemps 2023, permettant d'envisager de nouvelles activités.

L'un des objectifs était d'emmener les enfants à l'aventure en organisant des sorties nature, renforçant ainsi leur lien avec l'environnement. La période de ski, malheureusement, n'a pas été à la hauteur des attentes en raison d'un hiver peu enneigé, ce qui a conduit à repenser le programme et à proposer de nombreuses autres activités, qui ont toutes rencontré un franc succès auprès des enfants.

L'année a également été riche en collaborations avec le Jardin de l'Amitié, Les Incroyables Comestibles, la ludothèque, le yoga et le service culturel, permettant d'offrir un panel varié d'expériences enrichissantes pour les jeunes.

SBK (2023-2024)

Une réflexion a été menée pour renforcer la dynamique du groupe SBK en augmentant la présence de filles, qui restent minoritaires et impactent la cohésion. L'intégration de six nouvelles préadolescentes a été très bénéfique, apportant un nouvel élan au groupe.

Cependant, des problèmes de respect du matériel et des règles de fonctionnement ont nécessité un rappel à l'ordre, avec la mise en place de sanctions et une limitation de l'accès au matériel pour garantir un cadre serein.

Côté activités, le printemps a été marqué par une thématique sportive, avec des sorties à Walibi, une journée entre filles à Aqua Parc, ainsi qu'une sortie accrobranche, toutes très appréciées. Une initiation à la science, en partenariat avec une association, a également rencontré un vif succès auprès des jeunes.

Pour l'avenir, plusieurs perspectives sont envisagées pour 2024-2025 : créer des collaborations avec l'association de tennis de table de Meyrin.

Quartier Libre (2023-2024)

Ces deux années ont été marquées par de nombreuses nouveautés pour le Quartier Libre. Un nouveau local a été aménagé dans le quartier de la Golette, permettant de renforcer le lien avec notre public sur place. L'objectif est de pérenniser cette relation et d'ancrer durablement nos activités dans le quartier.

Par ailleurs, un nouveau quartier à investir s'est présenté aux Champs-Frêchets, un secteur où les besoins en animation socioculturelle sont importants. La nécessité de trouver rapidement un local adapté est devenue une priorité.

Le succès a été immédiat dans ce nouveau quartier : chaque jour, entre 60 et 70 enfants ont participé aux activités, ce qui a nécessité de revoir nos ambitions pour proposer des activités simples, accessibles et adaptées à cette forte demande. La réponse positive du public a confirmé l'importance de cette démarche et l'impact positif de nos actions dans ces quartiers.

Grâce à Transit et la ville de Meyrin, nous avons pu bénéficier de l'ancien local de Graffiti. Bien que ce local présente plusieurs points négatifs — il est situé en sous-sol, sans fenêtres, bruyant, petit, avec un couloir d'accès peu accueillant et peu fonctionnel, et des toilettes en ruines — il possède également des points forts qu'il ne faut pas négliger. La proximité avec notre terrain d'animation facilite grandement la mise en place d'activités et la grande liberté d'action offerte par nos partenaires facilite l'organisation de nos projets.

Cependant, la nécessité de réaliser des travaux s'est rapidement imposée pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. La gestion du nombre d'enfants a également été un défi, avec l'instauration de quotas pour réguler la fréquentation.

Pour l'avenir, plusieurs perspectives sont envisagées : finaliser les travaux du local Graffiti, réintroduire des sorties comme des Escape Game ou des visites à Walibi, et renforcer nos collaborations avec des partenaires tels que l'association « Ça joue ou bien » et Anima Sciences. Nous souhaitons également investir dans du matériel de jeux et d'animation pour enrichir encore davantage nos activités.

Secteur Ados : L'Entre2

Après une rentrée marquée par des situations complexes, l'équipe a pu compter sur le soutien d'organismes externes, d'une équipe solidaire et d'un secrétaire général pour faire face aux défis. La période a mis en lumière l'importance de maintenir une posture équilibrée, de prendre des décisions de sanction adaptées et de garder un contact constructif avec les familles.

Malheureusement, cette période a été aussi marquée par de nombreuses tensions et actes de violence. Il est essentiel de rappeler le cadre et les limites à respecter pour garantir un environnement sécurisé et respectueux.

Malgré ces difficultés, de belles collaborations ont été nouées, notamment avec Transit, qui a apporté un soutien précieux lors des accueils et pour les jeunes en questionnement. La disco de l'Escalade a permis d'apaiser certaines tensions et de renforcer la collaboration entre les différentes institutions.

Un groupe de jeunes de l'Entre 2 a remporté avec grande fierté un concours lancé par la ville de Meyrin. Avec l'accompagnement de l'équipe, ils ont concrétisé leur projet de mise en place d'une fan zone pour le Mondial de football en été 2024, un succès qui leur a permis de réaliser une belle expérience collective.

Pour l'avenir, plusieurs perspectives sont envisagées : engager un assistant socio-éducatif pour soutenir l'équipe, et travailler davantage avec les familles, car certains

enfants de 14-15 ans se trouvent dans une situation d'abandon. L'objectif est aussi de retrouver une stabilité en accueillant de nouveaux jeunes et en proposant un accompagnement adapté.

K'Fête (2023-2024)

La K'Fête continue d'être un grand succès, avec une fréquentation en constante augmentation. Certains jours, jusqu'à 130 jeunes ont participé, ce qui témoigne de l'engouement et de l'intérêt qu'elle suscite. L'équipe, parfois un peu submergée, malgré l'aide de renforts pour la vaisselle, reste performante et engagée pour offrir un espace convivial et dynamique.

Cependant, il y a quelques points à améliorer. La communication concernant les inscriptions via le Cycle et l'Hospice est peu claire, ce qui complique la gestion des présences et la facturation. De plus, certains jeunes montrent peu d'enthousiasme pour les menus peu élaborés d'ELDORA. La réévaluation des tarifs a été nécessaire : après avoir posé les chiffres et effectué des calculs, nous avons proposé des tarifs qui couvrent mieux les dépenses.

L'activité jeu d'échecs, quant à elle, continue de rencontrer un vif succès. Lors de la K'Fête, quatre rencontres ont été organisées pour créer des espaces d'échange autour du thème des « relations amoureuses ». Ces moments ont permis aux jeunes de discuter, d'échanger sur la prévention des violences dans les couples, de sensibiliser aux stéréotypes de genre, et de promouvoir des compétences sociales et de communication. Bien que ces discussions aient été courtes, le bilan auprès des jeunes est très positif.

Tout public (2023-2024)

Ces deux années ont été riches en activités et en événements pour tous, avec des dimanches bien rodés qui rencontrent un vif succès auprès de la population. Parmi les moments forts, on peut citer les spectacles, le week-end cadeaux en décembre, ainsi que deux sorties à Saint Cergue, une après-midi jeux, un repas karaoké et une sortie au lac de Joux.

L'année 2023 a été ponctuée par l'ouverture d'un accueil les mardis soir, entre 16h et 19h. Ces accueils ont été créés dans l'objectif de susciter l'intérêt et l'envie de projets émanant des habitants. Cependant, la fréquentation étant timide, cette initiative n'a pas pu être pérennisée.

En 2023, une très belle fête sur deux jours, organisée à l'occasion de l'inauguration de la Maison Vaudagne en octobre, a rencontré un énorme succès, renforçant le lien avec les habitants.

En 2024, l'ouverture des cafés rencontres du jeudi matin pour les familles avec enfants non scolarisés a également rencontré un vif succès, apportant plus de mouvement et de convivialité à la Maison.

Les dimanches animés restent un besoin essentiel et continuent de rassembler un large public, confirmant leur place comme un rendez-vous incontournable pour tous.

C'est formidable de voir une équipe aussi dévouée et dynamique ! La célébration du 60ème anniversaire de la Maison Vaudagne, combinée avec le 20ème anniversaire de la K-Fête, ont été des événements exceptionnels. La fresque extérieure avec la participation du public a créé un moment mémorable, renforçant le lien entre la communauté et le lieu.

Administration et RH (2023-2024)

L'entretien et le service après-vente du bâtiment ont représenté un défi important, avec de nombreuses tâches encore à finaliser. La collaboration avec les architectes et la commune a été progressive, nécessitant patience et persévérance. Néanmoins, la réception des bâtiments n'a jamais été organisée entre le service de gérance et entretien des bâtiments de la commune et le comité de la Maison Vaudagne.

Sur le plan administratif, la fin d'année 2023 a été source de stress, notamment concernant le poste comptabilité. Heureusement, le retour de notre ancienne comptable a apporté un soulagement précieux, permettant au trio administratif de retrouver sérénité et stabilité.

Les deux éditions du rallye Ethnopoly 2023-2024 ont été très appréciées. Ces journées riches en découvertes ont offert aux élèves de 7P une expérience ludique et éducative mémorable.

Je remercie le comité et l'ensemble des collaborateurs de l'association Maison Vaudagne pour leur excellent accueil et pour la réalisation de toutes les animations, les fêtes et les manifestations proposées.

* * *

20. Rapport de la visite à SOS Méditerranée par la délégation de la commission de coopération et solidarité internationales. (P. De Koning, LR).

A bord de l'Océan Viking – Une humanité qui résiste en mer Visite officielle à Syracuse, 14 avril 2025

Contexte

Le 7 janvier 2025, la commission Coopération et solidarité internationale de la Ville de Meyrin a voté une subvention de CHF 50'000 en faveur de SOS Méditerranée pour son action en mer durant l'année. En réponse à cette collaboration, le directeur général de l'organisation humanitaire, Elliot Guy, a convié les membres de ladite commission à visiter l'Océan Viking entre le 13 et le 16 avril 2025.

La commission a accepté l'invitation lors de sa séance du 12 mars, et un voyage a été organisé en conséquence. La délégation comprenait : Nathalie Leuenberger (CA, HP), Jenny Bettencourt (CM, Ve), Philippus de Koning (CM, PLR), Placide Iswala (CM, So), Francisco Sanchez (CM, So).

Journal de bord

Dimanche 13 avril 2025

Départ de Genève à 12h50 par vol direct EasyJet. Arrivée à Catane à 14h35. Le groupe est accueilli par Elliot Guy, avant un transfert en bus jusqu'à Syracuse (1h10 de route), puis à pied jusqu'à l'hôtel Domus Mariae Benessere, situé dans la vieille ville d'Ortigia. Repas de groupe en soirée.

Lundi 14 avril 2025

Rendez-vous fixé à 8h50 à l'entrée du port. Aucun contrôle de sécurité n'a été effectué à l'arrivée. Une fois les consignes de sécurité à bord énoncées, la visite de l'Ocean Viking commence à 9h15, dirigée par Elliot Guy. Avant de monter à bord, un hommage aux personnes disparues en mer est rendu par un jet de fleurs.

A bord de l'Ocean Viking

1. Présentation générale du navire et des espaces de vie

L'Ocean Viking est un navire humanitaire équipé pour porter secours aux personnes migrantes en détresse en mer Méditerranée. À bord, les espaces sont répartis selon les catégories de personnes secourues : hommes, femmes, enfants, et mineurs non accompagnés. Une attention particulière est donnée à la sécurité, l'intimité et la dignité. Un espace fumeur permet la détente et les échanges. L'équipe favorise la reconstruction de la dignité à travers des gestes simples : coiffure, rasage, jeux, discussions. On insiste également sur la valeur symbolique de l'espace d'accueil : des jeux peints au sol, une marelle, une corde de sécurité à bord.

2. Organisation de la vie à bord après les sauvetages

Les personnes secourues sont orientées selon leur profil. Un "welcome speech" leur explique leur situation et la suite des événements. On leur remet un sac contenant eau, nourriture, vêtements de rechange, brosse à dents et sous-vêtements. La distribution des repas se fait le long d'une ligne jaune. La nourriture servie couvre les besoins caloriques de 24 heures. L'organisation vise à offrir du confort minimal, de la stabilité et un début de réconfort après un parcours souvent traumatique.

3. Méthodologie de sauvetage et équipements

SOS Méditerranée dispose de trois bateaux rapides (RIBs) ultra-performants. Chaque opération de sauvetage est précédée d'un repérage via jumelles, radio ou l'ONG Alarm Phone. L'équipement comprend 1'500 gilets de sauvetage, des bouées, des radeaux gonflables d'urgence (LSE), des bananes flottantes. Tous les membres d'équipage sont formés aux gestes de premier secours, y compris en santé mentale. Le processus de sauvetage suit une procédure rigoureusement documentée. Les situations de foules à la mer ou les bateaux à double fond sont les plus critiques.

4. Prise en charge médicale et logistique

L'Ocean Viking dispose d'une clinique de campagne avec trois zones : triage, consultation, et maternité. Les blessures soignées sont souvent dues à des brûlures au carburant, aussi appelée brûlure d'une épaisseur totale (toutes les couches de la peau sont détruites) particulièrement fréquentes chez les femmes et les enfants qui se trouvent souvent au milieu des embarcations en détresse, où le carburant s'est répandu sur le plancher et s'est mélangé à l'eau de mer salée, violences physiques, pathologies chroniques non traitées (diabète, etc.). En cas de situation grave, des évacuations médicales par hélicoptère peuvent être organisées. Des femmes enceintes ont accouché à bord. Des soins d'hygiène basiques sont assurés via des douches partagées. La gestion de l'eau est stricte : pas de cabines fermées pour éviter les gaspillages.

5. Récupération des liens familiaux

En partenariat avec la Croix-Rouge, SOS Méditerranée participe à deux dispositifs : “Restaurer les liens familiaux” et “Salamat” (via SMS). Cela permet de notifier les familles qu’un proche est en sécurité. Des photos peuvent aussi être utilisées pour la diffusion dans les réseaux de recherche.

6. Contraintes légales et politiques

Le droit maritime impose l’assistance en mer. Toutefois, depuis le 2 janvier 2023, un décret-loi (Décret Piantedosi) a été introduit en Italie, appelant à des dispositions urgentes pour la gestion des flux migratoires, celui-ci oblige SOS à rejoindre immédiatement un port après un sauvetage, limitant les capacités d’intervention multiples concernant la recherche et le sauvetage en mer. Une plainte est en cours pour anticonstitutionnalité, car ce décret compromet le cadre juridique maritime international. L’Ocean Viking peut accueillir officiellement 417 personnes, mais il est parfois monté à plus de 1’000 par nécessité humanitaire. Le bateau a déjà été visé par des tirs de garde-côtes libyens.

7. Défis financiers et organisationnels

L’ONG fonctionne avec un budget annuel d’environ 9 millions d’euros. La perte de soutien de l’IFRC (Fédération internationale des Croix-Rouge) a entraîné un manque de 1 million. Cela a obligé à couper des projets comme la surveillance aérienne. SOS s’appuie sur des fondations et des dons privés. Une part importante du budget est consacrée à la gestion des déchets à bord (jusqu’à 60’000 €/an).

8. Formation de l’équipage

Les membres de l’équipage suivent une formation intensive de plusieurs jours : modules théoriques, simulations pratiques, maniement des équipements. L’équipe de sauvetage comprend 23 personnes fixes réparties en trois pôles : sauvetage, soins, coordination/logistique. Certains sont bénévoles, d’autres salariés à long terme. Le travail s’organise en rotations de 8 semaines.

9. Partenariats et soutien humanitaire

Le bateau collabore avec la Croix-Rouge, l’IOM, Alarm Phone, et d’autres ONG. L’Union européenne a un rôle controversé, notamment pour son soutien à certaines milices libyennes. L’équipe insiste sur la neutralité humanitaire de SOS. L’action en mer vise à combler le vide laissé par les politiques étatiques.

10. Positionnement et vision de SOS Méditerranée

SOS Méditerranée se définit comme une “ambulance en mer”. L’organisation refuse de se positionner politiquement. Elle défend un principe : aucun humain ne doit mourir en mer. Avec plus de 42’000 personnes secourues depuis 2016, l’action reste strictement humanitaire. Les accusations de “pull factor” ont été réfutées par trois études universitaires. Le véritable facteur de départ reste la météo, non la présence de bateaux de sauvetage.

Conclusion

La visite de l’Ocean Viking illustre l’ampleur, la rigueur et l’humanité de l’action de SOS Méditerranée. Entre sauvetage, soins, dignité, témoignage et contraintes logistiques, le navire est un symbole vivant de la solidarité en mer, mais aussi des tensions politiques et humanitaires qui traversent l’espace méditerranéen.

Réponses aux questions

Thème 1 : Impact de l'action en mer

1. **Effet d'appel** : Trois études (Bologne, Londres, Oxford) ont démontré l'absence d'effet d'appel. Les départs dépendent des conditions locales et météo.
2. **Données empiriques** : Ces études montrent que les flux migratoires se poursuivent, qu'il y ait ou non des navires humanitaires.
3. **Passeurs** : Aucune communication sur les départs, aucune coordination. Une enquête OTAN (2021) blanchit SOS Méditerranée.

Thème 2 : Relations avec les États côtiers et l'UE

4. **Coopération locale** : Aucune collaboration avec les garde-côtes libyens ou tunisiens en raison de violations des droits humains.
5. **Ports sûrs** : Refus de débarquer en Libye ou Tunisie car non reconnus comme "ports sûrs" au regard du droit maritime international.

Thème 3 : Choix logistiques et géopolitiques

6. **Choix des ports européens** : Les autorités décident du port d'arrivée. Depuis 2023, les ports imposés sont de plus en plus au nord de l'Italie.
7. **Neutralité humanitaire** : SOS se positionne en tant qu'ambulance en mer, sans posture politique.

Thème 4 : Transparence, financement et redevabilité

8. **Modèle économique** : Financement mixte. Difficultés budgétaires actuelles. Contrôles internes et transparence assurés.
9. **Bilan d'impact** : Tous les sauvetages sont documentés sur onboard.sos-mediterranee.org.
10. **Redevabilité publique** : Logbooks publics, enregistrements 24h/24, rapports financiers disponibles.

Thème 5 : Vision à long terme

11. **Durabilité de l'action** : L'action est un palliatif humanitaire, pas une solution structurelle.
12. **Engagement politique** : Refus d'un engagement politique direct pour préserver leur crédibilité humanitaire.

Mardi 15 avril 2025

Retour à Genève. Départ en bus à 11h30 pour Catane, vol retour à 15h50, arrivée à 17h50.

Le mot de la fin :

La délégation a eu l'honneur de porter le message de soutien officiel de la ville de Meyrin à l'équipe de SOS Méditerranée. Elle tient à remercier sincèrement l'organisation pour l'accueil qui lui a été réservé et pour l'opportunité qui lui a été offerte de se rendre sur place. Cette rencontre a permis de réaffirmer l'importance du partenariat engagé, fondé sur des valeurs de solidarité et de dignité humaine, qui revêt une portée symbolique forte pour la commune de Meyrin.

M. de Koning invite l'assemblée et le public à lire le rapport et la présentation PowerPoint qui apporteront déjà beaucoup de réponses aux questions. Il espère

que ses successeurs aborderont ce sujet durant la commission correspondant durant la prochaine législature.

* * *

21. Annonces de projets.

Néant.

* * *

22. Propositions individuelles.

Mme Heiniger rappelle qu'il a déjà été question de bancs dans cette assemblée. Sa proposition est un peu différente. Chaque année, elle passe plusieurs semaines dans une petite commune bretonne du nom de Saint-Coulomb, située entre Saint-Malo et Cancale.

Au mois d'avril, en arrivant à la boulangerie, elle voit sur le petit parc lui faisant face un banc rouge. Son attention est donc forcément attirée, d'autant qu'une petite plaque en laiton brille sur le dossier. En s'approchant, elle peut lire : « *A la mémoire des femmes victimes de violence et de féminicides en témoignage du soutien de la commune de Saint-Coulomb et de l'association Femmes solidaires.* » En voyant ce banc, en lisant cette inscription, elle s'est dit que si une petite commune de moins de 3'000 habitants peut offrir cet hommage, une grande commune comme Meyrin pourrait en faire autant, par exemple, avec un banc rouge dans le parc de Cœur de Cité, ou celui de la future école Noëlla Rouget.

Elle espère vivement dans les prochains mois pouvoir s'asseoir sur un tel banc à Meyrin, avec une plaque explicitant sa présence.

* * *

23. Questions.

Mme Schweizer rappelle qu'elle avait déjà évoqué le vélo avec une roue voilée au parking pour vélos à la rue des Boudines, qui se trouve à cet endroit depuis plusieurs mois. Elle demande quand est-ce que la Commune peut veiller à s'en débarrasser.

Sa deuxième question se réfère à sa demande effectuée le 27 avril 2024, concernant la mise en place d'un tableau avec le nom des personnes occupant les tombes du cimetière de Feuillasse afin que les personnes qui viennent se recueillir puissent trouver les tombes recherchées plus facilement.

En date du 30 avril 2024, le Conseil administratif avait annoncé que le service gérance et entretien des bâtiments s'est renseigné auprès de différentes communes genevoises notamment celle de Vernier, qui utilise un système d'affichage papier, renouvelé une fois par an.

Pour des raisons évidentes, il a été décidé d'opter pour une version plus moderne avec un panneau digital connecté au logiciel de gestion des cimetières utilisé par le service de la gérance et entretien des bâtiments comme c'est déjà le cas dans d'autres communes genevoises comme Lancy et Carouge.

Le but visé est d'équiper les deux cimetières meyrinois (Meyrin-village et Feuillasse) d'un panneau digital et connecté. Il avait été dit que ce projet serait mis au budget 2025.

Mme Schweizer attend donc des nouvelles rapidement car 13 mois se sont déjà écoulés.

M. Trippel déclare que, malgré des demandes répétées aux TPG, des personnes qui approchent le terminus Gravière de la ligne 14 depuis l'avenue Sainte-Cécile ou la rue des Vernes se plaignent qu'il n'y a toujours pas d'écran indiquant sur quel quai a lieu le prochain départ, lorsque deux trams se trouvent à l'arrêt. Il demande si la Commune pourrait demander aux TPG d'installer entre les deux voies sur le trottoir un écran bifaces, permettant aux personnes provenant des arrêts lignes 64, 67 et 57 de voir sur quel quai aura lieu le prochain départ ?

Sa deuxième question porte sur l'avenue de Vaudagne où il n'y a aucun banc entre les arrêts de tram Gravière et Vaudagne. Il demande s'il serait possible d'installer des bancs sur cet axe en légère pente, par exemple à hauteur de l'école Bellavista. Il ajoute qu'à droite du chemin d'accès au préau supérieur, il y a une fontaine et il trouve qu'il serait agréable d'avoir un banc avec vue sur la fontaine à l'ombre sous le grand arbre à gauche du chemin et à droite du chemin, un autre banc avec vue sur le préau.

M. Cornuz confirme que la Commune prendra contact avec les TPG pour la solution de l'écran biface, bien que la demande ait déjà été effectuée, et il espère que, cette fois, la réponse sera différente.

En ce qui concerne les bancs, l'administration va étudier la question et le Conseil reviendra avec une réponse à ce sujet.

M. Fontanini, au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin, se demande si le Conseil administratif est déjà intervenu auprès de m3 pour demander un réajustement des prix du parking, alignés avec les prix pratiqués dans les parkings des centres commerciaux environnants (par exemple Balexert) afin de lutter contre la diminution de la fréquentation de Meyrin centre, qui met en danger les petits commerçants, lesquels ont vu leur activité diminuer sensiblement depuis la mise en service dudit parking. Si ce n'est pas encore fait, il souhaite savoir si le Conseil administratif a l'intention de le faire.

Mme Hartmann demande quelles sont les relations entre l'exploitant et les autorités communales. Depuis plusieurs mois, on peut lire des réactions, frustrations, d'habitants meyrinois ainsi que d'exploitants de petits commerces. Actuellement, des magasins ferment avec des licenciements d'équipe entière comme au restaurant Home.

De plus, l'exploitation du parking et les prix pratiqués suscitent grogne tant des habitants que des commerçants. Ceux-ci se plaignent de la baisse de fréquentation des commerces.

Mme Hartmann se demande ce que peut faire la Commune et quel est son rôle ? Est-il possible de soutenir les commerces mis à mal et sous quelles conditions ? Est-il possible de soutenir les équipes licenciées ? Pour autant que l'information soit vérifiée.

M. Frehner demande si l'on peut ajouter des bancs autour du lac des Vernes pour les promeneurs. Pour le moment, il n'y a qu'un seul banc, qui est toujours occupé lors des beaux jours.

Mme Heiniger aimerait savoir pour la fête des écoles si l'on peut répondre à sa question posée en mars 2025, à savoir où se déroulera la réception cette année et où se situent les places réservées sur la place de fête ?

* * *

Mme Heiniger revient sur l'expédition en Sicile sur l'Ocean Viking, car M. de Koning a fait de photos et elle trouve dommage de ne pouvoir les voir, vu qu'elle n'aura plus accès à CMnet à partir de début juin.

M. Clerc précise que la population aura accès aux photos, puisque la présentation sera intégrée au présent procès-verbal.

M. Fontanini tient à remercier ses collègues du parti Socialiste, qui vivent leur dernier Conseil municipal. Il remercie très chaleureusement Harmut, Eric, Placide et Trésor, dont certains d'entre eux ont servi la population depuis de nombreuses années. Il remercie également les personnes des autres partis politiques, qui soit ont décidé d'arrêter leur action politique, soit pour d'autres raisons, pour la collaboration, pour les beaux échanges, en dépit de certains désaccords. Il leur souhaite de s'épanouir de mille et une manière et rappelle qu'il y a d'autres moyens de servir la population.

Il remercie également les conseillers administratifs sortants qui ont également servi depuis plusieurs années et leur souhaite un bel avenir, épanoui et plein de succès.
[Applaudissements].

M. Iswala déclare que les années passent, les choses changent et il faut accepter que l'on puisse être remplacé dans la continuité. Il ne peut que remercier l'ensemble du Conseil municipal, du Conseil administratif, qui l'ont accepté comme il est, mais pas comme eux voulaient qu'il soit. *[Rires]*. Et puis aussi, ceux qui l'ont supporté. En conclusion, il reste sans cesse et sans honte au service de l'amour du prochain. *[Applaudissements]*.

M. Cornuz déclare :

« C'est sans doute la dernière fois que j'ai l'occasion de diffuser mes mots dans un micro de cette salle, et j'espère utiliser cette ultime opportunité avec justesse. J'aimerais en effet réserver mes derniers mots dans cet hémicycle pour toutes les personnes qui comptent à nos yeux et qui le méritent. Et comme il y en a beaucoup, je vous remercie par avance pour votre écoute et votre patience, et je vous rassure ça ne devrait pas être trop long (du moins je l'espère...)

Je me suis assis pour la première fois dans un siège de cette salle il y a 22 ans. C'était le lundi 2 juin 2003, et du haut de mes 25 ans, je mesurais la chance qui était la mienne d'assumer pour la première fois un mandat d'élu municipal, dans cette commune qui m'a vu naître et grandir. Et j'ai effectivement très vite pu prendre conscience que nous sommes ici dans un lieu où la parole compte. Où elle déploie toute l'étendue de son pouvoir et de sa diversité. Quel que soit le sujet, la question ou l'enjeu politique, les mots qui sont utilisés ici doivent toujours faire l'objet d'une immense attention, tant pour les personnes qui les prononcent, que pour les personnes qui les entendent, et parfois les écoutent.

Parmi celles et ceux qui parlent, il y en a qui utilisent beaucoup de mots, et d'autres trop peu. Il y a des mots qui résonnent, des mots qui sonnent creux, des mots qui fâchent, des mots qui font rire, et parfois des mots qui font pleurer. Mais quelle que soit la nature des mots, ou l'identité de leur auteur-e, les mots réveillent toujours des émotions.

J'aimerais donc réserver mes derniers mots d'élu municipal, avec émotion, pour toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné dans les virages doux ou en épingles à cheveux, sur les routes et les chemins, parfois parsemés d'obstacles, de mon voyage politique à Meyrin.

Des mots teintés de gratitude que je porte en direction de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de notre administration, et tout particulièrement en direction de Belén, Nolan, Sébastien, Sandra et Jean-Marc, qui n'ont pas le titre ou la fonction d'assistants personnels, mais qui ont été d'une aide précieuse et hautement appréciée durant ces 5 dernières années, et même avant 2020 parfois.

Des mots colorés de soutien et d'encouragement pour les élu-e-s qui vont poursuivre, ou celles et ceux qui vont découvrir ce monde magique de la politique communale. Un monde magique, oui, mais dans lequel on doit évoluer et s'adapter sans aucune baguette, ni sortilège, avec pour seuls outils des aptitudes à l'enchantement et au charme qu'il faut réussir à opérer sur les autres pour tenter de les convaincre.

Des mots de solidarité et de soutien pour celles et ceux qui tout comme moi vont se lever dans quelques minutes pour la dernière fois de ce siège plus ou moins confortable, et le laisser à d'autres, mais aussi des mots pour nos proches qui nous ont attendu, qui nous ont soutenu pendant nos mandats et qui, je l'espère,

désormais sont bien conscients, et pas trop désorientés aussi, à la perspective de nous voir très bientôt bien plus souvent le soir ou le week-end dans nos foyers.

Enfin, en gardant en tête que nos difficultés sont parfois bien relatives au regard de celles qui occupent le quotidien d'êtres humains dans d'autres régions et pays à travers le monde, des mots sans fin et débordant de force pour les enfants, les femmes et les hommes qui subissent au moment même où nous sommes ici, les effets révoltants de l'injustice et de la violence de leurs agresseurs, et de l'indifférence du reste du monde. Des mots et des pensées forcément tournés vers les peuples qui disparaissent sous les bombes au Soudan, en Ukraine, en Syrie ou en Cisjordanie. Et mes mots les plus forts, je les réserve à toutes les victimes de la région de Gaza, pour rappeler ici, et c'est bien peu de chose, qu'elles comptent, et que nous ne les oublions pas. Merci. »

* * *

M. Clerc remercie le maire pour son discours et conclut la séance par un discours de fin d'année de présidence :

« Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Ce soir marque la fin d'un chapitre : la fin d'une législature... et aussi la fin de mon année de présidence. Avant de clore définitivement cette séance, j'aimerais vous adresser quelques mots — sincères, reconnaissants, et peut-être un peu taquins.

Présider le Conseil municipal de Meyrin a été un honneur. Un vrai. Une mission que j'ai acceptée avec enthousiasme et humilité. J'ai essayé de conduire cette année du mieux que je le pouvais. Parfois avec assurance, parfois avec prudence, souvent avec passion, et toujours avec le souci de représenter au mieux cette institution et les personnes qui la composent.

Si j'ai pu remplir ce rôle avec justesse — du moins je l'espère — c'est grâce à vous. Grâce à votre engagement, votre rigueur, vos convictions, et peut-être même, parfois, un peu de compassion. Par moments, vous m'avez facilité la tâche, alors que d'autres fois, je dois avouer que certaines soirées m'ont laissé plus vidé qu'un fût de bière d'une brasserie de Freiburg im Breisgau.

Ensemble, nous avons mené plusieurs projets forts, dont nous pouvons être fier. Je pense d'abord à la journée portes ouvertes du Conseil municipal. Une belle réussite collective, qui a permis à la population de mieux comprendre le fonctionnement de notre Conseil — ce lieu de débats, d'échanges, de décisions parfois complexes. Merci au secrétariat politique, au secrétaire général, aux chefs et cheffes de groupe, aux membres de l'administration et à vous toutes et tous ici présent, qui avez mis la main à la pâte...

Autre projet marquant : le rapport de passage de flambeau. Une initiative qui témoigne de notre volonté de continuité, de clarté, de transmission. Ce document est un outil précieux pour les futurs élus. Merci aux présidents de commission qui ont joué le jeu avec sérieux et livré un travail remarquable. Ce fut un test, oui, mais un test réussi, à la hauteur des attentes. Et je vous le dis franchement : ce rapport n'est pas juste un document administratif... c'est une vraie bouffée d'oxygène pour l'avenir, réalisé à la manière d'une infusion de mémoire collective, si je peux me permettre ce petit jeu de mots.

Et voilà que cette législature s'achève. Cinq ans de débats, de désaccords constructifs, de convergences parfois surprenantes, de nuits un peu longues... mais toujours riches. Le Conseil municipal est un reflet de la société. Et parfois, il accueille des figures... disons, quelques peu inattendues. Nous avons notamment vu passer Gargamel, le grand Schtroumpf, sans oublier MC Dani Lou, Caporal Serrano, ou encore « moi je connais une commune qui » ... et j'en passe. Mais chacune et chacun d'entre vous a apporté sa touche personnelle à cette grande mosaïque d'images qu'a été cette législature.

Je tiens à rendre un hommage particulier à celles et ceux qui nous quittent ce soir, notamment celles et ceux qui siègent ici depuis plus de 20 ans. Toujours présentes et présents, parfois discrets ou discrètes, souvent diablement efficaces, distillant des paroles sages, jamais dans la lumière mais toujours dans l'essentiel. Vous avez été des repères dans cet hémicycle, et je me réjouis de vous célébrer le 2 juin prochain.

J'ai aussi une pensée émue pour ceux qui sont partis trop tôt. Leur voix manque, leurs idées manquent. Leur engagement, lui, reste bien vivant dans notre mémoire collective. Et pour revenir à un peu plus de légèreté... comment oublier le fameux rapport sur le budget ? Celui qu'on cherche encore. Il a atteint un tel niveau de mystère qu'on se demande s'il ne finira pas au rayon « légendes urbaines » de Meyrin... ou dans la boîte des objets trouvés de la Mairie.

Ce fut un véritable plaisir — et un honneur — de travailler à vos côtés. Je peux dire, sans hésiter, que chacune et chacun d'entre vous a progressé. Sur le plan humain, d'abord. Par la qualité des échanges, par l'écoute, parfois par la confrontation des idées — mais toujours dans le respect. Et dans le fond, c'est ça, notre mission : comprendre les enjeux, questionner, débattre, chercher les meilleures solutions pour la population.

Et même celles et ceux qui ont rejoint le Conseil en cours de route, ou pour qui c'était une première législature : vous avez trouvé votre place rapidement. Vous avez apporté votre pierre à l'édifice — parfois même quelques briques et parpaings bien solides. Et je ne peux pas passer sous silence l'évolution des prises de parole. Certaines interventions sont devenues de véritables discours d'anthologie. Et je note, avec un sourire, que la montée en puissance de l'intelligence artificielle semble avoir eu un effet positif sur la qualité de certaines argumentations. Coïncidence ? Corrélation n'est pas causalité... mais tout de même !

Je vais passer maintenant aux remerciements

Je tiens à remercier toutes les associations de Meyrin qui nous ont invité à leurs assemblées générales, manifestations et autres événements. Vous êtes l'âme de notre commune, et votre accueil a toujours été chaleureux.

J'aimerais aussi remercier le Conseil administratif qui a souvent associé le Conseil municipal à des moments importants de la vie meyrinoise.

Un grand merci aussi au secrétaire général et au secrétariat politique, pour leur patience, leur professionnalisme et leur soutien, tout au long de la législature.

Merci aux chefs et cheffes de groupe, pour leur travail remarquable en commission de liaison, que ce soit pour les portes ouvertes ou le rapport de passage de flambeau.

Merci aux présidents de commission, pour la qualité de leurs rapports de passage de flambeau et la clarté de leurs rendus. Grâce à vous, le prochain Conseil municipal pourra s'appuyer sur des bases solides.

Un grand merci également au bureau du Conseil municipal, qui a fait un travail incroyable tout au long de cette année et de manière globale pendant la législature. Les défis furent de taille et ils ont été relevés avec excellence.

**Séance du 20 mai 2025
tenue en séance ordinaire**

Merci aussi au public et à la presse, qui ont suivi des heures et des heures de débats... toujours dans un silence d'or, enfin... pour la plupart, et certains dont l'attention était... disons, variable.

Et merci, enfin, à vous toutes et tous, membres du Conseil municipal, pour votre sérieux, vos convictions, votre engagement et votre persévérance.

Avant de clore, j'ai un petit cadeau pour chacune et chacun de vous : une tasse aux armoiries de Meyrin. Celle-ci viendra certainement étoffer la collection de bols du 1er août...

Et même si ce n'est pas votre tasse de thé, je vous la remets avec tout le respect et la gratitude que j'ai pour votre travail. Que cette tasse vous accompagne dans vos intenses réflexions, vos longues réunions... ou vos petits matins difficiles.

Mais attention : elle ne vous dispense pas d'écouter les rapports et prises de parole jusqu'au bout... ni de répondre aux mails du secrétariat politique ou encore de transmettre des objets politiques en retard.

Et si jamais vous buvez la tasse à la prochaine législature... pensez à revenir à la surface avec le sourire !

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle continuation, ici ou ailleurs. Et à celles et ceux qui reviennent : rendez-vous ici même, pour écrire ensemble la suite de l'histoire.

Merci du fond du cœur. Vive le Conseil municipal, et vive Meyrin ! »

[Applaudissements].

* * *

La séance est levée à 23h45/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 16 juin 2025.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Francisco Sanchez

Tobias Clerc